Quatre-vingt-troisième année. — N° 144. Le Numéro : 12 francs. Mercredi 20 Juin 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 16 juin 1951 relatif à la composition du comité technique paritaire institué au secrétariat général du Conseil économique (p. 6427).

Ministère de la justice.

Décret n° 51-785 du 14 juin 1951 relatif à la médaille de l'éducation surveillée (p. 6427).

Décret n° 51-721 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 12 juillet 1937 instituant une caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (rectificatif) (p. 6427).

Décret n° 51-722 portant règlement d'administration publique pour l'application, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, de la loi du 12 juillet 1937 instituant une caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (rectificatif) (p. 6427).

Liste des candidats et candidates aptes aux fonctions d'éducateurs et d'éducatrices adjoints stagiaires (éducation surveillée) (p. 6428).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret n° 51-786 du 14 juin 1951 modifiant le décret du 14 avril 1874 portant règlement d'administration publique pour la discipline des membres de la Légion d'honneur (p. 6428).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 18 juin 1951 relatif au comité technique paritaire (p. 6428).

Exequatur accordés à des consuls (p. 6428).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 27 mai 1951 plaçant un sous-préfet en position de disponibilité (p. 6428).

Décret du 19 juin 1951 portant nomination d'un maire adjoint du 12e arrondissement de Paris (p. 6428).

Arrêté portant détachement (sûreté nationale) (p. 6429).

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des sous-officiers du régiment de sapeurs-pompiers et *décision* portant promotions (p. 6429).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 6429).

Ministère de la défense nationale.

Décret portant nomination d'officiers de réserve (rectificatif) (p. 6429).

Arrêtés portant mises en position hors cadres, en mission, et réintégration d'officiers (armée de l'air, active) (p. 6429).

Arrêté portant nominations dans le personnel des sous-chefs de musique (armée de l'air) (p. 6430).

Arrêtés portant promotions, intégrations et réintégrations (personnels civils extérieurs de la guerre et travaux maritimes) (p. 6430).

Ordre de nomination de sous-officiers (armée de l'air, active) (p. 6430).

Tableau supplémentaire d'avancement pour l'année 1951 (armée de terre, active) (p. 6438).

Liste des candidats admis au peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve (cinquième promotion) (p. 6439).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-787 du 14 juin 1951 fixant les modalités d'application de la procédure de remise gracieuse, d'admission en non-valeurs et de mise en jeu de la responsabilité des comptables en matière de confiscation des profits illicites (p. 6439).

Arrêté du 21 février 1951 fixant les rémunérations, applicables à compter du 25 décembre 1950, des conseillers et secrétaires rédacteurs des centres obligatoires d'orientation professionnelle (p. 6440).

Arrêté portant nomination d'un membre de la mission de contrôle financier instituée auprès de la Société nationale des chemins de fer français (p. 6441).

Arrêté portant nomination du directeur de l'organisation d'aide économique et sociale (p. 6441).

Arrêtés portant détachements:

Administration centrale des finances (p. 6441).
Caisse des dépôts et consignations (p. 6441).
Contributions directes et cadastre (p. 6441).
Services extérieurs du Trésor (p. 6441).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant détachements:

Archives de France (p. 6441).
Enseignement du second degré (p. 6441).
Enseignement du premier degré (p. 6442).
Monuments historiques (p. 6445).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 11 juin 1951 fixant la liste des ouvrages sur lesquels portera l'explication française (épreuve orale) du concours d'entrée dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers pour la session de 1952 (p. 6445).

Arrêté fixant le nombre de places mises au concours, en 1951, pour l'entrée en classe de troisième des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie (rectificatif) (p. 6446).

Arrêtés portant délégation de fonctions et détachements (enseignement technique et éducation physique et sports) (p. 6446).

Liste des élèves de l'école spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie ayant obtenu les diplômes d'ingénieur ou de conducteur ou le certificat de fin d'études (année 1949-1950) (p. 6446).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 11 juin 1951 portant relèvement des péages perçus au port de Tonnay-Charente au profit de la commune (p. 6447).

Arrêté du 12 juin 1951 portant affectation d'un prélèvement du produit des péages perçus au port de Bordeaux à la reconstruction d'un quai dudit port (p. 6448).

Arrêté relevant le taux des péages perçus au port de Cherbourg au profit de la chambre de commerce de cette ville (rectificatif) (p. 6448).

Arrêté fixant le tarif et portant affectation du produit des péages perçus au port de Saint-Malo—Saint-Servan au profit de la chambre de commerce de Saint-Malo (rectificatif) (p. 6448).

Arrêté portant nomination d'un membre du comité central des œuvres sociales (p. 6449).

Arrêtés portant promotions, complément d'inscription à un tableau d'avancement, détachement et modifiant les dispositions de précédents arrêtés (administration centrale et ponts et chaussées) (p. 6449).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 15 mai 1951 complétant le règlement de la caisse de retraites des employés de la chambre de commerce de Roubaix (p. 6449).

Arrêté portant reclassement (mines) (p. 6450).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 9 juin 1951 portant agrément d'un laboratoire pour la répression des fraudes (p. 6450).

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 6450).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, promotions et mise en position de mission (administration centrale et administrateurs) (p. 6450).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 14 juin 1951 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la caisse d'allocations familiales de la Gironde d'un groupe de terrains sis à Bordeaux (Gironde) (p. 6449).

Décret n° 51-752 fixant les modalités de calcul de la contribution de l'Etat à la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines (rectificatif) (p. 6449).

Arrêté portant acceptation de démission (caisse nationale de sécurité sociale) (p. 6449).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 14 juin 1951 portant extension à la commune de Picquigny de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 6451).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant nominations et titularisations (services extérieurs) (p. 6451).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 18 juin 1951 fixant la composition de la sous-commission interministérielle de nomenclature des actes de biologie médicale (p. 6452).

Liste des candidats reçus au concours pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de la santé (p. 6452).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nomination, titularisation et détachements (administration centrale et services extérieurs) (p. 6453).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 12 juin 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 6453).

Arrêté portant nomination (administration centrale) (rectificatif) (p. 6453).

Nominations à des emplois réservés (p. 6453).

Interdiction temporaire de fonctions (p. 6454).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 6454).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Joigny (Yonne) (p. 6454).

Avis de vacance du poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux dans le département des Pyrénées-Orientales (p. 6454).

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Avis relatif au remboursement anticipé des obligations de l'emprunt du gouvernement général de l'Algérie 3 p. 100 1902 (p. 6454).

Annonces (p. 6455).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes: feuilles 13 et 14 (session de 1950) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

AVIS

Le *Journal officiel* a procédé à un tirage à part des différentes **lois relatives au budget de l'exercice 1951.**

Cette brochure est en vente au prix de **300 F** aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e)**, et aux bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, **91, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e)** (dans le hall), et **19, rue Scribe, Paris (9e)** (recette centrale des finances de la Seine).

L'expédition de cette brochure peut également être effectuée, moyennant le payement de la somme indiquée ci-dessus, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 9063-13, Paris).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Comité technique paritaire institué au secrétariat général du Conseil économique.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'arrêté interministériel du 15 mars 1951 portant institution d'un comité technique paritaire au secrétariat général du Conseil économique, et notamment son article 2,

Arrête :

Art. 1er. — La composition du comité technique paritaire institué par l'arrêté interministériel du 13 mars 1951 est fixée comme suit :

A. — Représentants de l'administration :

Le secrétaire général du Conseil économique ;
Deux fonctionnaires titulaires détachés au Conseil économique et détenteurs d'un grade au moins égal à celui d'administrateur civil de 2e classe.

B. — Représentants du personnel :

Les trois sièges attribués aux représentants du personnel sont répartis comme suit :

Syndicat C.G.T.-F.O. : deux représentants.
Syndicat C.F.T.C. : un représentant.

Art. 2. — La désignation des représentants du personnel devra être effectuée dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Le secrétaire général du Conseil économique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 juin 1951.

Le président du conseil des ministres,
Pour le président du conseil des ministres
et par délégation :
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 51-785 du 14 juin 1951 relatif à la médaille de l'éducation surveillée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret n° 45-627 du 10 avril 1945 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée,

Décrète :

Art. 1er. — La médaille de l'éducation surveillée, créée par le décret du 10 avril 1945, consiste en une médaille d'argent du module de 27 millimètres dont la face représente la République au chêne entourée de l'inscription « République française ». Au revers le cartouche, entouré de deux rameaux de feuille de chêne est surmonté de l'inscription : « Ministère de la justice. Education surveillée ».

Le ruban est de couleur amarante, avec chevrons verts de 2 millimètres, espacés de 7 millimètres. Sa largeur est de 27 millimètres.

Art. 2. — La médaille de l'éducation surveillée est attribuée par arrêté du garde des sceaux, sur la proposition d'un comité de la médaille, dans les conditions fixées par les articles 3 et 4 du présent décret.

Le titulaire de la médaille reçoit un diplôme indiquant les motifs de cette distinction.

Art. 3. — La médaille de l'éducation surveillée peut être décernée aux agents, fonctionnaires et non fonctionnaires, des services extérieurs de l'éducation surveillée comptant au moins quinze ans de service.

Elle peut également être décernée, sous la même condition d'ancienneté et sans consultation du comité de la médaille : aux magistrats et fonctionnaires de la direction de l'éducation surveillée, aux juges des enfants, aux assesseurs des tribunaux pour enfants, aux conseillers délégués à la protection de l'enfance, aux autres magistrats de l'ordre judiciaire, aux délégués permanentes et bénévoles à la liberté surveillée, aux assistantes sociales et membres des services sociaux d'enquête et de dépistage, aux éducateurs, médecins, psychologues et autres techniciens, administrateurs, aumôniers, dirigeants des organismes publics et privés participant au traitement de l'enfance délinquante, aux personnes s'étant signalées au service des mineurs délinquants ou en danger.

Pour les agents de l'éducation surveillée ayant obtenu au cours de leur carrière le témoignage officiel de satisfaction, la durée des services exigés est diminuée d'une année par témoignage officiel de satisfaction.

Art. 4. — Cette distinction peut être conférée quelle que soit la durée des services de l'intéressé et sans consultation du comité de la médaille, pour acte de courage et de dévouement ou pour services exceptionnels.

Art. 5. — Le comité de la médaille est constitué par les commissions administratives paritaires des services extérieurs de l'éducation surveillée. Il se réunit deux fois par an sur la convocation du directeur de l'éducation surveillée.

En dehors du cas prévu à l'article 4, l'attribution de la médaille de l'éducation surveillée a lieu deux fois par an, à l'occasion du 1er janvier et du 14 juillet.

Art. 6. — En cas de faute grave, l'autorisation de porter la médaille de l'éducation surveillée peut être suspendue ou retirée par décision du garde des sceaux sur la proposition du directeur de l'éducation surveillée.

Art. 7. — Les articles 28, 29 et 30 du décret du 10 avril 1945 et l'arrêté du 13 mai 1948 sont abrogés.

Art. 8. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret n° 51-721 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 12 juillet 1937 instituant une caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juin 1951 :

Page 6045, 1re colonne, article 18, 10e ligne, au lieu de : « pour une durée indéterminée », lire : « pour une durée déterminée ».

Page 6047, 1re colonne, article 38, 7e ligne, au lieu de : « pension de veuve », lire : « pension de la veuve ».

Décret n° 51-722 portant règlement d'administration publique pour l'application, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, de la loi du 12 juillet 1937 instituant une caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juin 1951, page 6048, 2e colonne, article 7, paragraphe 2, 11e ligne, au lieu de : « loi du 20 décembre 1911 », lire : « loi locale du 20 décembre 1911 ».

Liste des candidats et candidates aptes aux fonctions d'éducateurs et d'éducatrices adjoints stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée (concours de recrutement, décret du 28 octobre 1950).

Par arrêté du 11 juin 1951, ont été jugés aptes à remplir les fonctions d'éducateur adjoint stagiaire des services extérieurs de l'éducation surveillée à la suite du concours organisé par le décret du 28 octobre 1950 susvisé:

1 Lhuillier (Robert).
2 Maillet (Jean).
3 Rossi (Pierre).
4 Chataignier (Jean).
5 *ex æquo* Paillier (André) et Rapp (Hervé).
7 Lemarchand (Jean).
8 *ex æquo* Megly (René) et Mouleoa (René).
10 Grosjean (Jacques).

Ont été jugées aptes à remplir les fonctions d'éducatrice adjointe stagiaire des services extérieurs de l'éducation surveillée à la suite du concours organisé par le décret du 28 octobre 1950 susvisé:

1 Marrone (Jacqueline).
2 Vezinet (Anne-Marie).
3 Pelloux (Paulette).
4 Vergier (Julienne).
5 Crochet (Monique).
6 Laurent (Janine).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret n° 51-736 du 14 juin 1951 modifiant le décret du 14 avril 1874 portant règlement d'administration publique pour la discipline des membres de la Légion d'honneur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 6 de la loi du 25 juillet 1873 sur les récompenses nationales;

Vu le décret du 14 avril 1874 portant règlement d'administration publique pour la discipline des membres de la Légion d'honneur;

Vu le décret du 9 mai 1874 rendant applicable aux décorés de la médaille militaire le décret susvisé du 14 avril 1874;

Vu l'avis du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 5 et 7 du décret susvisé du 14 avril 1874 sont abrogés.

Art. 2. — Les articles 6 et 8 dudit décret sont modifiés ainsi que suit:

« *Art.* 6. — L'inculpé est averti par le grand chancelier de la plainte dont il est l'objet. Il lui en est donné connaissance ainsi que des pièces qui y seraient annexées.

« En même temps il est invité à produire, dans un délai qui ne peut être inférieur à un mois ses explications et sa défense au moyen d'un mémoire établi par lui ou par un avocat. A l'expiration de ce délai, et avant que le conseil de l'ordre soit appelé à se prononcer, un délai supplémentaire peut être éventuellement accordé à l'intéressé sur demande justifiée de sa part ».

« *Art.* 8. — Le conseil de l'ordre peut, dans tous les cas, décider que l'inculpé sera admis à donner des explications devant trois de ses membres désignés par le grand chancelier. Dans ce cas, l'inculpé pourra se faire assister par un avocat.

« Le conseil de l'ordre émet son avis sur les mesures disciplinaires à prendre contre l'inculpé.

« L'avis du conseil ne peut être modifié qu'en faveur du légionnaire.

« Cet avis, lorsqu'il conclut à l'exclusion, doit être pris à la majorité des deux tiers des votants.

« Si le conseil émet un avis de non-lieu, notification en est donnée à l'intéressé ».

Art. 3. — La décision présidentielle du 20 décembre 1926 relative à l'application du décret susvisé du 14 avril 1874 est abrogée.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, garde des sceaux, ministre de la justice, par intérim,

CHARLES BRUNE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Comité technique paritaire.

Le ministre des affaires étrangères et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment son article 20;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu le décret du 14 août 1948 créant au ministère des affaires étrangères un comité technique paritaire et un comité technique paritaire spécial chargé de l'étude des questions sociales;

Vu l'arrêté du 24 mars 1949 créant un comité technique paritaire pour le personnel du service intéressé,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté susvisé du 14 août 1948 est modifié comme suit:

« Le nombre des membres titulaires du comité technique paritaire auprès du ministre des affaires étrangères est fixé à seize ».

Art. 2. — L'arrêté susvisé du 14 août 1948 est complété comme suit:

« *Art.* 2 ter. — Il est créé auprès de la direction générale du personnel du ministère des affaires étrangères un comité technique paritaire spécial composé de dix membres et chargé de l'étude des questions intéressant les services des archives, du chiffre et des traducteurs ».

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1951.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur général du personnel et de l'administration générale,
RAYMOND BOUSQUET.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:

Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Nestor Salinas Aramayo en qualité de consul général de Bolivie à Paris.

L'exequatur est accordé à M. Guiseppe Casali en qualité de consul d'Italie pour la Côte française des Somalis, avec résidence à Aden.

L'exequatur est accordé à M. Ernest Ulmer en qualité de consul de Finlande à Sfax.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 27 mai 1951 plaçant un sous-préfet en position de disponibilité.

Par décret en date du 27 mai 1951, M. Genton (Jacques), sous-préfet de 2e classe, directeur du cabinet du préfet d'Alger, est placé en position de disponibilité, sur sa demande, à compter du 28 mai 1951.

Décret du 19 juin 1951 portant nomination d'un maire adjoint du 12e arrondissement de Paris.

Par décret en date du 19 juin 1951, M. Richard (Gaston) est nommé maire adjoint du 12e arrondissement de Paris.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Beaulieu (Georges), commissaire de 2e classe, 3e échelon, à la brigade régionale de police judiciaire à Rouen, est placé en position de détachement auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes pour la période du 1er avril 1946 au 1er juillet 1947.

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des sous-officiers du régiment de sapeurs-pompiers.

Sont inscrits au tableau d'avancement pour 1951, les sous-officiers dont les noms suivent:

Pour le grade d'adjudant-chef

Les adjudants:

Valence (Jean-Paul-Auguste).
Schneck (Paul).
Willemin (Raymond-Ferdinand).
Bourquin (Roger-Louis).
Van Wormhoudt (Henri-Elie-Antoine).
Carpentier (André-Marcel).
Verdelle (Alfred-François-Joseph).
Van Ees Beeck (Maurice-Emile).
Ducouret (André-René-Albert).
François (Lucien).
Dreumont (André-Jules).
Polette (Pierre-André-Louis).
Rondeau (Marcel-Jean-Marie).

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

Vidon (André-Maurice-Louis-François).
Delpoux (Jean-Henri-Joseph).
Le Hénaff (Robert-Alexandre-Marie).
Charpentier (André-Jean-Adrien).
Henry (Pierre-Lucien).
Vandenhandenhuyse (Roger-Robert).
Moulin (Pierre-Louis).
Laurençon (Gaston-Noël).
Pagnon (Jean).
Marquette (Germain-Lucien).
Lalance (René-André).
Vanier (Albert-Arthur).
Cuvelier (Gilbert).
Grenier (François-Louis-Anatole).
Caillet (Raymond-Louis-Auguste).
Pigeon (André-Pierre).
Baril (Georges-Victor).
Boudot (Franc-Gabriel).

PROMOTIONS

Par décision en date du 14 juin 1951, les sous-officiers du régiment de sapeurs-pompiers dont les noms suivent sont promus aux grades ci-après, pour prendre rang du 1er juillet 1951:

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Valence (Jean-Paul-Auguste).
Schneck (Paul).
Willemin (Raymond-Ferdinand).
Bourquin (Roger-Louis).
Van Wormhoudt (Henri-Elie-Antoine).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

Vidon (André-Maurice-Louis-François).
Delpoux (Jean-Henri-Joseph).
Le Hénaff (Robert-Alexandre-Marie).
Charpentier (André-Jean-Adrien).
Henry (Pierre-Lucien).
Vandenhandenhuyse (Roger-Robert).
Moulin (Pierre-Louis).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté du 7 mai 1951, le préfet des Deux-Sèvres a prononcé le rattachement, à la commune de Thénezay (canton de Thénezay, arrondissement de Parthenay, département des Deux-Sèvres), d'une portion de territoire de la commune de la Ferrière (mêmes canton, arrondissement et département), conformément aux indications du plan annexé audit arrêté.

Par arrêté du 11 mai 1951, le préfet du Pas-de-Calais a prononcé, conformément aux indications du plan annexé audit arrêté, le rattachement, à la ville d'Arras (canton d'Arras, arrondissement d'Arras, département du Pas-de-Calais), d'une portion du territoire de la commune de Beaurains (mêmes canton, arrondissement et département), sur laquelle est édifiée la cité Pierre-Bolle, en échange d'un terrain d'une superficie équivalente, cédé en compensation par la ville d'Arras à la commune de Beaurains.

Par arrêté du 17 mai 1951, le préfet de la Somme a prononcé la modification des limites territoriales des communes de Dompierre-en-Santerre et de Fontaine-lès-Cappy (canton de Chaulnes, arrondissement de Péronne, département de la Somme), conformément aux indications du plan annexé audit arrêté.

Par arrêté du 22 mai 1951, le préfet du Rhône a prononcé la modification des limites territoriales des communes d'Oullins et de Sainte-Foy-lès-Lyon (canton de Saint-Genis-Laval, arrondissement de Lyon, département du Rhône), conformément aux indications du plan annexé audit arrêté.

Par arrêté du 23 mai 1951, le préfet du Jura a prononcé la modification des limites territoriales des communes de Montain et de Lavigny (canton de Voiteur, arrondissement de Lons-le-Saunier, département du Jura) conformément aux indications du plan annexé audit arrêté.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret portant nomination d'officiers de réserve.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mai 1951, page 4797, 4e colonne:

TROUPES COLONIALES

RÉSERVE

Artillerie.

Subdivision de Montauban.

Au lieu de: « Payssac (Jacques-Emile) », lire: « Prayssac (Jacques-Emile) ».

(Le reste sans changement.)

Mises en position hors cadres, en mission, et réintégration d'officiers (armée de l'air, active).

Par arrêté du 31 mai 1951, sont placés « hors cadres » (mission) à la disposition du haut commissaire de France en Indochine et commandant en chef, à compter du 1er mars 1951, les officiers d'active de l'armée de l'air dont les noms suivent:

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

M. le capitaine Lynch (Paul-Michel-Francis-Melville), né le 26 avril 1917.

M. le capitaine Biousse (Henri-Louis-Aimé), né le 30 juin 1918.

M. le lieutenant Arcelin (Pierre-Victor-Charles), né le 19 septembre 1915.

M. le sous-lieutenant Escale (Maurice-Georges), né le 2 février 1916.

Par arrêté du 9 juin 1951, est placé « hors cadres » (mission) à la disposition du haut commissaire de France en Indochine et commandant en chef, à compter du 15 avril 1951, l'officier d'active de l'armée de l'air dont le nom suit:

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

M. le lieutenant Leclaire (Maurice).

Par arrêté du 14 juin 1951:

M. le capitaine du corps des officiers mécaniciens de l'air Fischer (Marcel), né le 1er mars 1910, placé dans la position « hors cadres » (mission) au titre du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), est réintégré dans les cadres actifs de l'armée de l'air, à compter du 1er mai 1951.

L'arrêté du 13 avril 1951, publié au *Journal officiel* de la République française du 20 avril 1951 (p. 3969), portant réintégration dans les cadres actifs de M. le capitaine Fischer, à compter du 1er avril 1951, est annulé.

Nominations dans le personnel des sous-chefs de musique du département de l'aviation.

Par arrêté du 12 juin 1951, sont nommés sous-chefs de musique, au titre des fanfares régionales, à compter de la date du présent arrêté, les musiciens principaux dont les noms suivent:

M. le musicien principal de 1re classe Duquesne (Emile), de la fanfare de la 4e région aérienne;

M. le musicien principal de 2e classe Henriot (Albert), de la fanfare de la 4e région aérienne.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 29 mai 1951, les employés dont les noms suivent sont intégrés dans le corps des commis administratifs, à compter du 1er janvier 1951:

I. — INTENDANCE

I — Aide-commis administratif.

Mme Fradillon (Germaine), 1re région.

II. — Agents de bureau du cadre complémentaire.

MM. Aziza (Maurice), 10e région.
Boillot (Pierre), 7e région.
Loudières (Jean), 1re région.
Mme Machuron (Marie - Anne), 1re région.
MM. Perrier (Robert), Tunisie.
Ruffenach (Alfred), 10e région.
Mmes Vandebon (Germaine), 2e région.
Verger (Georgette), 3e région.

III. — Employés de bureau recrutés sur contrat.

Mmes Crouzet (Marguerite), 7e région.
Levieux (Jeanne), 1re région.
Rhoer (Marguerite), 6e région.
Thevenet (Marcelle), 6e région.

IV. — Auxiliaires contractuels.

M. Benchetrit (Jacob), 10e région.
Mmes Bennot (Marie-Rose), Maroc.
Calmettes (Simone), Maroc.
Colas (Albertine), Maroc.
MM. Danan (Mardochée), Maroc.
Danan (Samuel), Maroc.
Mlle Erbibou (Estelle), Maroc.
Mmes Estel (Jeanne), Maroc.
Flachaire (Raymonde), 10e région.
M. Giner (Norbert), 10e région.
Mme Holvech (Andrée), Tunisie.
Mlles Jarry (Anne), Maroc.
Perez (Raymonde), Maroc.
Pizano (Yolande), 10e région.
Mmes Salducci (Elisabeth), Tunisie.
Salor (Françoise), 10e région.
M. Senen (Vincent), 10e région.
Mmes Slandrowiez (Lucienne), 10e région.
Straussler (Fernande), 10e région.
M. Urios (Robert), 10e région.
Mlle Vautrin (Marie-Thérèse), 10e région.
Mme Vicente (Renée), 10e région.

V. — Auxiliaires de bureau.

Mmes Agostini (Marie-Anne), 9e région.
Arnould (Marie-Rose), 5e région.
Bigourdan (Madeleine), 8e région.
Mlle Blanc (Hélène), 7e région.
Mmes Bogialla (Henriette), 9e région.
veuve Bolle (Suzanne), 5e région.
Bombeau (Marie), 1re région.
Mlles Bosc (Suzette), 5e région.
Cave (Marie-Louise), 1re région.
Chiappe (Marie-Louise), 9e région.
M. Cozic (Georges), 8e région.
Mmes Darlas (Marguerite), 5e région.
Devos (Germaine), 2e région.
Dirat (Madeleine), 5e région.
Mlle Ducrot (Madeleine), 1re région.
Mme Duvernet (Alice), 7e région.
Mlle Fauresse (Marie-Antoinette), 5e région.
Mme Fendt (Charlotte), 6e région.
M. Fey (Alfred), 6e région.
Mlles Galleano (Jeanne), 9e région.
Gaubert (Louise), 1re région.
Mme Gavet (Armande), 7e région.
Mlle Giovannetti (Mathéa), 9e région.
Mmes Gosselin (Odette), 1re région.
Guinot (Germaine), 1re région.
Guiraut (Simone), 1re région.
M. Haie (Roger), 3e région.
Mlle Hohnadel (Gertrude), 6e région.
Mmes Lafon (Lucette), veuve Wodon, 8e région.
Lahousse (Mireille), 2e région.
Lambert (Angèle), 9e région.
Landi (Georgette), 9e région.
M. Laslandes (Pierre), 5e région.
Mme Legendre (Henriette), 1re région.
Mmes Madrias (Geneviève), 4e région.
Martin (Jacqueline), 5e région.
Masse (Marie-Jeanne), 2e région.
Mlle Maxent (Paulette), 1re région.
Mmes veuve Parcy (Marguerite), 2e région.
Petit (Alice), 1re région.
Mlle Petropoulos (Annette), 1re région.
Mme Piaroux (Anne-Marie), 1re région.
Mlle Pommey (Jacqueline), 7e région.
M. Pretrot (Maurice), 1re région.
Mmes Rouchaud (Edith), 4e région.
Rousseau (Denise), 1re région.
Mlle Serviant (Arlette), 8e région.
Mme Tacquet (Irène), 2e région.
M. Tardif (Roger), 1re région.
Mmes Tregaro (Simone), 1re région.
Van Overberghe (Marguerite), 1re région.
veuve Verrière (Madeleine), 4e région.
Mlles Vilmin (Ginette), 5e région.
Vivien (Louise), 1re région.
Willems (Yvonne), 2e région.
Yacoumides (Georgette), 1re région.
Zekri (Valentine), 1re région.

II. — ACTION SOCIALE DES FORCES ARMEES

I. — Agent de bureau du cadre complémentaire.

M. Huguet (Pierre), 6e région.

II. — Auxiliaire de bureau.

Mlle Nulluy (Geneviève), 2e région.

Le classement des intéressés dans les échelles de traitement des corps des commis administratifs sera déterminé dans les conditions fixées par les circulaires ministérielles nos 064 PCA du 9 juin 1950 et 030 PCA 21/INT du 8 septembre 1950, et en ce qui concerne les auxiliaires de bureau proposés pour l'emploi d'agent de bureau du cadre complémentaire au titre de l'année 1950, seulement après publication de l'arrêté de titularisation dans ledit cadre.

Par arrêté du 23 mai 1951, Mme Berges (Marguerite) et Mlle Merle (Adrienne), commis administratifs principaux des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, sont réintégrées dans le corps des commis administratifs des services extérieurs du département de la guerre, à compter du 1er août 1951.

Travaux maritimes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 11 juin 1951, ont été nommés à l'emploi d'agent technique de 3e classe des travaux maritimes, spécialité « transmissions », dans le cadre de première formation de ladite spécialité:

1er tour (choix). M. Bameule (André), dessinateur d'études, en remplacement de M. Compagnot, promu ingénieur des directions de travaux.

2e et 3e tour (concours). Réservés.

1er tour (choix). M. Le Bescam (Louis), vérificateur des transmissions, en remplacement de M. Lacour, promu ingénieur des directions de travaux.

2e et 3e tour (concours). Réservés.

1er tour (choix). M. Grande (Adrien), vérificateur des transmissions, en remplacement de M. Mazet, promu ingénieur des directions de travaux.

2e et 3e tour (concours). Réservés.

1er tour (choix). M. Turco (Gaétan), vérificateur des transmissions, en remplacement de M. Daragon, promu ingénieur des directions de travaux.

Ordre de nomination (armée de l'air, active).

Les sous-officiers dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de l'année 1951, ou figurant sur les listes d'ancienneté des sous-officiers de carrière, sont nommés à compter du 1er juin 1951:

ACTIVE

I. — Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

A. — CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

Pilote.

Léonard (Raymond), P.A.O. 854.
Dufeu (Louis-Georges), Z.D.A. 901.
Conti (Mathieu-Antoine), G. T. 1/63.
Dubos (Pierre-Alfred), B. A. 707.
Antoni (Joseph), E. L. A. 44.
Delom (Georges-Pierre), B. A. 706.
Friderich (Marcel), G. C. 1/8.
Papon (Gilbert-Roger), G. T. L. A. 2/60.
Brenet (Robert-Julien), E. T. B. 3/702.
Butel (Marcel-Léon), E. O. M. 85.

Thiébaut (Ernest-Gaston), G.L.A. 49.
Métivet (Robert-Léon), G. T. A. 1/64.
Preux (Edouard-Léon), B. A. 162.

Mitrailleur.

Wyniger (Jean-Alfred), E. G. A. A. 615.
Ponge (Raymond-Louis), G. A. T. 3/61.
Lindeberg (Albert), S. T. R. 927.
Gonnot (Roland-Henri), B. A. 706.
Lagrange (Robert-Paul), G. T. 2/61.

Radiotélégraphiste en avion.

Dubos (Yves), G. T. 2/64.
Fournier (Bernard-Alix), G. T. 1/63.
Fuster (Robert), G. L. A. 50.
Grandury (Henri-Emile), E.O.M. 85.
Becourt (Jean-Pierre), G. T. 1/25.
Baif (Yves-Léon), G. T. 2/61.
Guyot (Laurent-Jacques), G. T. 1/25.
Lapalus (Pierre), E. L. A. 41.
Bourgognon (Jacques - Lucien), B. A. 707.

Mécanicien volant.

Subra (Max), E. O. M. 85.
Blanc (René), C. I. E. T.
Dorio (Jacques-André), B. A. O. M. 171.
Massouty (Paul-Germain), G. T. 2/64.
Caura (Louis-Henri), E. A. A. 601.
Bonnefous (Marcel), C. T. A. R.
Phelipeau (Robert-Henri), G. T. L. A. 1/60.
Morelli (Jules), G. T. L. A. 1/60.
Rouat (Louis-Robert), E. P. 3/702.
Marque (Guy-Jean), G. L. A. 45.
Malet (Roger-Pierre), G. T. 3/61.
Vigne (Louis), E. L. A. 55.
Lepeule (Roland-Louis), G. T. L. A. 2/60.

B. — Corps du personnel non navigant spécialiste

Mécanicien avion.

Arlabosse (Georges-Jean), C. I. E. T.
Casteinau (Jean-Baptiste), E. P. A. A. 58.
Limas (Amédée-Arthur), G. T. 1/63.
Ricaud (Charles-Gilbert), B. A. 106.
Miralles (Emmanuel), G. T. 1/63.
Pla (Fernand), G. T. 1/25.
Nicolaieff (Nicolas-Basile), P.A.O. 854.
Doutre (Lucien-Gaston), B. A. 1/124.
Philippe (Paul), G. M. 3/6.
Dubroca (Emile-Jérôme, 4e E. C.
Lamarque (Jean-Louis), B. A. 151.
Comberory (Maurice-Pierre), G.L. A. 50.
Launay (René), C. E. V.
Kloepfer (Eugène-Mathias), parc 2/136.
Favier (Georges), E.M. C.A.E.O.
Cluzeau (Gaston-Léon), B. A. 721.
Simon (Jacques-André), E. M. 5e R. A.
Gillet (Guy-Alexandre), G. A. T. 3/61.
Flahaut (Raymond-Hector), B. A. 1/134.
Lacour (François-Pierre), E.A.A. 607.
Schmitt (Jean-Gaston), E. C. M. A.
Rigot (Raymond-Léon), B. A. 721.
Suberville (Raoul), A. P. C. 1/482.
Bedin (Pierre), B. A. 106.
Schmitt (Charles-François), B. A. 707.
Oyhamburu (Jean-Marie), C. I. E. T.
Naslet (Fernand-Louis), B. A. 1/109.
Meyer (Maurice), B. A. 173.
Dicop (Jacques-Charles), G. A. O. A. 4.
Mechin (Jean), B. A. 1/112.
Ricard (Robert), G. T. 1/63.
Jacquin (Albert-Paul), G. T. L. A. 2/60.
Creuse (Louis-Albert), G. T. L. A. 2/60.
Imbert (Pierre-Charles), G. T. 1/25.
Bertrand (Albert-Charles), G. A. T. 3/61.
Lasfargeas (Raymond), A. P. C. 1/482.
Taillhade (Jean-Léon), S. T. M. A. 671.
Vinay (Maurice), B. A. 706.
Courtoisier (Rémi-Maurice), service information.
Quinta (René), D. M. A. A. 631.
Dugail (Pierre-Louis), G. T. L. A. 1/60.
Fortassy (Georges), C. E. V.
Durbin (Jean-Bernard), C. I. E. T.
Larrieu (Jean), G. C. 2/3.
Pruneau (Pierre), G. T. 1/25.
Reynal (Jean-Camille), 4e E. C.
Leroy (André-Georges), E. A. A. 602.
Bondil (Urbain-Gabriel), C.I.E.T.
Nantillet (Henri-Albert), G. L. A. 45.
Hugonneng (Georges-Henri), B.A. 701.
Vincent (Marcel-Henri), B. A. 160.
Joseph (Maurice), P. C. 482.
Fleurette (Georges-André), A. S. R. M. A. 861.
Giraud (Raymond-André), B. A. 702.
Pace (Roland), E. L. A. 41.
Rivaux (Pierre-Alphonse), B. A. 701.
Fromentin (René-Jean), E. A. A. 603.

Mécanicien armement.

Amiot (Maurice-Louis), 2e E. C.
Fontalive (Roger-Henri), D. T. I. A.
Floch (Ernest-Pierre), B.A. 1/122.
Hérouart (Roland), E. G. A. A. 615.
Siméoni (Pierre-Jean), B. A. 151.
Boulange (Albert-Michel), B. A. 106.
Hiebel (Joseph-René), B. A. 1/104.
Coupet (Edouard), C. T. A. R.
Diligent (Francis), G. C. 1/6.
Bailly (René-Louis), C. E. V.

Télémécanicien.

Seince (André), G. T. 2/61.
Sarroca (Albert-Antoine), C. T. A. 808.
Choquet (Robert), B. A. 1/122.
Dečieux (René-Henri), A. P. E. 1/609.
Nortier (Michel-Victor), G.C.T.A. 72.
Barre (André), B. A. 723.
Sezille (Charles-René), 284e C. B. R. E.
Cambel (François), C. T. A. 812.
Gérald (Gérard-Marius), G. C. T. A. 72.
Malassingne (Gaston), G. T. L. A. 1/60.
Griffon-Renaud (Jean - Marcel), S. T. T. A.
Vambre (Louis-Augustin), C.T.A. 805.
Merle (Georges-Gabriel), C. T. A. 803.
Ros (Jean-Jules), E. A. A. 609.
Ribière (Paul), C. T. A. 803.
Arnaud (Louis-Lucien), C. T. A. 803.
Potel (Maurice-Georges), G. T. L. A. 2/60.
Mimaud (Robert-Jules), C. T. A. 803.
Boulogne (André-Raymond), S. T. T. A.
Turmo (Paul-Martin), C.T.A. 809.
Lamothe (Georges-Pierre), S. M. A. A.
Moures (Pierre), C. T. A. 803.

Mécanicien équipement (bord et photo).

Le Bagousse (Marcel-Henri), G.C. 2/6.
Bossuet (René), B. A. 706.
Bazoulin (Marc-Robert), G. T. 2/64.
Delcey (René-Léon), G. C. 1/1.
Fabien (Robert), 2e E. C.
Feuillatey (Antoine - Claudius), B. A. 1/114.
Segas (Roger-Jean), B. A. 721.
Crétin (Omer-Paul), B. A. 148.
Mabileau (Henri-Louis), B. A. 1/122.
Hirsch (Robert-Georges), E. L. A. 55.
Fridblatt (Marc-François), B. A. 162.
Holt (Camille-Pierre), D. B. A. T. S. 190.
Beaussac (Albert-Jean), G. R. 1/33.
Le Souhaitier (François-Pierre), 1er E. C.
Lontrade (Georges-Antoine), B. A. 150.

Mécanicien atelier (toutes sous-spécialités).

Auvinet (André-Henri), B. A. 1/122.
Cruette (Robert-Rolland), B. A. 721.
Fillias (Paul-Pierre), B. A. 117.
Chrétien (Jean-Edmond), B. A. 117.
Mollas (André-Alexandre), B. A. 1/724.
Jouberton (Gustave), S. T. R. 926.
Jeoffret (Robert), B. A. 1/135.
Le Rest (Yves-Marie), parc 2/141.
Carradot (Louis), E. R. O. M. 80.
Brunet (René), 2e E. C.
Plumecocq (Jean-Marie), B. A. 1/122.
Palau (Jean-Marius), B. A. 708.
Thiellement (Marcel), B. A. 106.
Boughobri (Pierre), B. A. 150.

C. — Corps du personnel non navigant du service général

Infirmier.

Ismedon (André), B. A. 142.
Bergeron (René-Edouard), C. E. V.
Faure (Albert-Gabriel), E. M. 5e R. A.

Moniteur d'éducation physique.

Hisse (André-Gustave), E. M. 4e R. A.
Friedmann (Roland), B. A. 151.

Exploitant des transmissions.

Pimont (Jean-Louis), C. T. A. 804.

Musicien.

Dondeyne (Désiré), musique de l'air.

Chiffreur.

Boissel (Lucien-Georges), E. M. air C. F. S.
Pruvost (Jules), E. M. air Maroc.
Cullet (Jean-Louis), E. M. G. F. A. A.

Interprète.

Stamm (René-Emile), B. A. 1/136.

Secrétaire d'état-major.

Maillet (Roger-Emile), S. P. A. A.
Poli (Martin), E. M. air A. O. F.
Michaut (Gilbert-Ernest), E. M. air A. O. F.
Lucchini (Marcel-Marius), C. M. 224.
Calvet (Armand-Raymond), E. M. F. A. E. O.
Saussure (Maurice-Charles), B. A. 121.
Gontier (Léon-Marius), B. A. 1/124.
Bouilion (Yvon), B. A. 1/135.
Roquefort (Victor-Jacques), G. T. 1/63.
Brevière (Eugène), D. M. A. A. 621.
Pistre (Adrien), B. A. 101.
Thietry (Georges-Gustave), C.B.A. 751.
Herbaut (Roger-Louis), S.P.A.A.
Cases (Gabriel-Joseph), A.M.R.H. 1/783.
Laugraud (Guy-Henry), B.A. 721.
Tessonneau (Jean), S. S. F. A. A.
Bergeret (Charles-Marie), B. A. 1/157.
Mattle (Maurice-Louis), E. M. G. F. A. A.
Guyonnet (Paul-Raymond), E.T.F. 725.
Sartori (Charles-Joseph), C. T. A. 246.
Gérard (Robert-Victor), B. A. 701.
Pellegrin (Albert-Martial), G. T. 2/64.
Estève (Georges), E. M. CSEA 3e R. A.
Strick (Armand), B. A. 1/104.
Choteau (Jean-Gabriel), S.H.A.A.
Carrayon (Pierre), E. M. air Algérie.
Daspet (Gaston-Pierre), B. A. 142.
Perrot (Roger), E. M. G. F. A. A.
Escaich (Yves-Dominique), B. A. 1/209
Dazelle (Georges-Edmond), B. A. 1/109.
Barbazange (François), D. C. A. A.
Soavi (Jean-Joseph), A. S. F. A.
Jobson (Charles-Alfred), B. A. 1/124.

Contrôleur adjoint d'opérations aériennes.

Godbille (Marcel-Emile), Z. D. A. 903.

Contrôleur de piste.

Poirolle (Georges-André), B. A. 102.
Martin (Jean-Baptiste), B. A. 1/136.
Bailly (Vincent-Marius), B. A. 142.
L'Huillier (Pierre-André), B.A. 123.
Jobert (Charles), B. A. 1/210.

Moniteur au sol d'entraînement au P. S. V.

Martin (Maurice-René), G. A. T. 3/61.

Fusilier de l'air.

Welch (Jean-Bernard), C. B. A. 751.
Chalot (Edouard-Etienne), C. G. A. 595.
Goullier (René-Alexandre), B. A. 1/210.
Louvel (Marcel-Louis), C. E. I. T.
Boyer (Charles), B. A. 1/114.
Reneau (Joseph-Marcel), C. I. T. 2/240
Mentré (Pierre), B. A. 1/107.
Wallebled (Henri-Pierre), C. E. I. T.
Selva (Roland), B. A. 1/210.
Clément (Raymond), C. G. A. 591.
Michel (Jean-Raoul), B. A. 1/114.
Rémond (René-François), S.P.A.A.
Belleteix (Raymond-Louis), Z.D.A. 901.
Vinauger (Jean-Paul), D.B.A. 123.
Gouguec (Pierre-Julien), B.A. 721.
Raveraud (Edgard-Maurice), B. A. 721.
Le Calvé (Michel), E. A. A. 601.
Gevaud (Gérard-Eugène), E.P.A.
Rosas-Moralès (Robert-Alfred), S. A. O. M. 1/188.

Sécurité incendie.

Colin (Marcel), B. A. 1/706.

Comptable.

Filleur (Raymond-Jules), S.M.A.A.
Lambart (Ernest-Désiré), B.A. 740.
Lopez (Joseph), B. A. 1/107.
Ribault (Jean-François), E. A. A. 601.
Chaumartin (Roland-Georges), B. A. 740.
Guegou (Pierre-Marie), B. A. 1/122.
Puissant (Roger-Etienne), C. B. A. 770.
Frid (Alfred-Jacques), B. A. 160.
Mira (Albert), B. A. 1/210.
Prat (Lucien-Henri), B. A. 1/156.
Jarrousse (Raymond-Marcel), Z. D. A. 902.
Guinchard (Robert-Aimé), B. A. 1/102.
Roth (Xavier-Marcel), E. A. A. 604.

Gérant de mess.

Saliba (Joseph-Vincent), B. A. 1/157.
Leproux (Bernard-Victor), B. A. 1/122.
Arrigoni (Georges-Lucien), M.C.H. 793.
Pragnon (Charles), B. A. 1/702.
Meoule (Lucien-Edmond), B. A. 721.

II. — **Au grade d'adjudant.**

Les sergents-chefs :

A. — CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

Pilote.

2e tour (choix). Maurel (Lucien), G. A. O. A. 1.
3e tour (choix). Bosson (Serge-René), G. A. O. A. 1.
4e tour (ancienneté). Hugot (Paul-Xavier), école 3/702.
1er tour (choix). Préaud (Roger-André), G. A. O. A. 2.
2e tour (choix). Vrecourt (Louis), E. L. A. 53.
3e tour (choix). Castelnau (André-Jean), E. L. A. 43.
4e tour (ancienneté). Coffart (Robert-Henri), E. L. A. 53.
1er tour (choix). Pellat (Lucien-Charles), G. C. 1/5.
2e tour (choix). Corbille (André), G. C. 1/5.
3e tour (choix). Legros (Robert), E. O. M. 84.
4e tour (ancienneté). Brazy (Louis), école 3/701.
1er tour (choix). Comte (René-Louis), B. A. 1/114.
2e tour (choix). Paravy (Alfred), B. A. 708.
3e tour (choix). Paoletti (Paul-André), E. A. A. 601.
4e tour (ancienneté). Eliot (André), école 3/701 (1).
1er tour (choix). Ribert (Lucien-Joseph), B. A. 702.
2e tour (choix). Ménard (Jacques-Charles), E. P. A. A. 58

Mitrailleur.

2e tour (choix). Poire (René-Louis), G. T. A. 1/64.
3e tour (choix). Micheletti (Maurice), C. I. E. E. S.
4e tour (ancienneté). Rozard (Georges), G. M. M. T. A.
1er tour (choix). Ode (Charles-Xavier), G. T. A. 1/64.
2e tour (choix). Dumas (Camille), B. A. 706.

Radiotélégraphiste en avion.

1er tour (choix). Rosalie (Jean-Michel), B. A. 706.
2e tour (choix). Benoit (René-Robert), G. T. 1/63.
3e tour (choix). Lavaud (André-Jean), C. I. E. T.
4e tour (ancienneté). Aubert (André), G. L. A. 50.
1er tour (choix). Debray (Lucien-Paul), E. L. A. 52.
2e tour (choix). Garnier (Joseph), E. L. A. 54.
3e tour (choix). Marquie (Pierre-Roger-Etienne), A. I. A. 2.
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Orial (Jean-Louis), G. T. 1/62.
2e tour (choix). Cruchandeu (Joseph-Laurent), C. E. A. M.

Mécanicien volant.

1er tour (choix). Douste (François-Germain), S. A. O. M. 1/172.
2e tour (choix). Barnoud (Eugène-Louis), G. T. 2/64.
3e tour (choix). Roux (Marceau-Léon), G. T. 2/61.
4e tour (ancienneté). Lesenfant (Jacques-Charles), parc 2/181.
1er tour (choix). Garro (Roger-Florent), G. T. L. A. 1/60.
2e tour (choix). Dumond (Alfred), G. T. 1/63.
3e tour (choix). Vezines (Marcel), Z. D. A. 901.
4e tour (ancienneté). Silvy (Paul), E. L. A. 44.
1er tour (choix). Buil (Roland), G. T. 2/61.
2e tour (choix). Pamart (André-Gaston), E. L. A. 47.
3e tour (choix). Macheret (Jean-François), C. E. V.
4e tour (ancienneté). Gamarde (André), G. R. 2/33 (1).
1er tour (choix). Dubayle (Jean), C. E. A. M.
2e tour (choix). Molas (Jean-Henri), E. L. A. 43.
3e tour (choix). Danloup (Jean-Emile), E. O. M. 85.
4e tour (ancienneté). Glasziou (Edouard), E. O. M. 85.
1er tour (choix). Petit (Vital-Gaston), Z. D. A. 902.
2e tour (choix). Colomar (André), G. L. A. 45.
3e tour (choix). Renault (Michel-André), B. A. 707.
4e tour (ancienneté). Auclair (Alexandre), G. T. L. A. 1/60.
1er tour (choix). Lapeyre (Robert-Jacques), E. L. A. 54.
2e tour (choix). Le Leannec (André-Emile), G. L. A. 45.
3e tour (choix). Deloy (Roger), E. L. A. 53.
4e tour (ancienneté). Lecouturier (Edmond), G. T. 1/63.
1er tour (choix). Langonnet (Raymond), E. L. A. 56.

B. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Mécanicien avion.

1er tour (choix). Vagne (André-Eugène), B. A. 148.
2e tour (choix). Guilard (Roger), G. T. 1/25.
3e tour (choix). Muzard (Claude), parc 2/106.
4e tour (ancienneté). Goettmann (Henri), G. C. 1/3 (1).
1er tour (choix). Jamain (Jacques-Germain), B. A. 708.
2e tour (choix). Bechtel (Henri-Roger), B. E. 967.
3e tour (choix). Amrein (Guy-Pierre), G. T. 1/25.
4e tour (ancienneté). Labauté (Pierre), 4e E. C. (1).
1er tour (choix). Bret (René), E. G. A. A. 615.
2e tour (choix). Corlouer (Georges), A. P. E. 1/609.
3e tour (choix). Sibillaud (André-Gabriel), parc 2/106.
4e tour (ancienneté). Esserleau (René-Charles), S. A. O. M. 1/188 (1).
1er tour (choix). Jouffrey (Etienne-Alexandre), B. A. 701.
2e tour (choix). Raude (Pierre-Lucien), B. A. 708.
3e tour (choix). Camus (Jacques-Hubert), B. A. 721.
4e tour (ancienneté). Quai (Henri-Jean), P. C. 482 (1).
1er tour (choix). Colomb (Pierre-Christophe), G. T. L. A. 2/60.
2e tour (choix). Noilou (Léon-Augustin), B. A. 1/109.
3e tour (choix). Lebaud (Pierre), P. C. 482.
4e tour (ancienneté). Pierrot (Guy), parc 2/161.
1er tour (choix). Belhomme (Robert), P. C. 482.
2e tour (choix). Duval (Guy-Gaston), S. M. A. A.
3e tour (choix). Guernalec (André), parc 2/107.
4e tour (ancienneté). Pujol (René), parc 2/107.
1er tour (choix). Bailly (Raymond), E. T. B. 3/702.
2e tour (choix). Peychet (Pierre-Robert), C. T. A. R.
3e tour (choix). Bertoldi (Adolphe), G. M. 1/31.
4e tour (ancienneté). Hazard (Jean-Léon), parc 2/106.
1er tour (choix). Jeandenand (Michel-Marie), B. A. 701.
2e tour (choix). Gaillard (René-André), G. C. 2/3.
3e tour (choix). Magal (Robert), G. T. 1/25.
4e tour (ancienneté). Ameline (Charles), 3e E. C. (1).
1er tour (choix). Courtiau (Marcel), E. R. O. M. 80.
2e tour (choix). Esmiol (Julien-Fernand), G. T. 2/64.
3e tour (choix). Dessemme (Armand), C. P. O. M.
4e tour (ancienneté). Larquemin (Alcide), G. R. 1/33 (1).
1er tour (choix). Aude (Robert-Jean), E. M. Air Maroc.
2e tour (choix). Blanchard (Paul-André), Parc 2/141.
3e tour (choix). Imperinetti (Pierre-Joseph), G. T. 2/64.
4e tour (ancienneté). Moysan (Joseph), A. P. E. 2/611.
1er tour (choix). Barteaux (Jean), G. T. 1/63.
2e tour (choix). Martel (Robert-Emile), 4e E. C.
3e tour (choix). Thuret (César-Clément), E. O. M. 85.
4e tour (ancienneté). Beaudelot (André), G. C. 1/1.
1er tour (choix). Bordes (Yves-Pierre), B. A. 1/106.
2e tour (choix). Jobard (James-Guy), B. A. 1/104.
3e tour (choix). Pons (René-Marius), G. T. 2/62.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

4e tour (ancienneté). Guinier (Abel-Raymond), G. T. 1/63 (1).
1er tour (choix). Sukiennik (Zdenko), G. R. 1/33.
2e tour (choix). Robin (Roger-Lucien), G. T. 3/61.
3e tour (choix). Bettoli (Armand-Edouard), P. C. 482.
4e tour (ancienneté). Pie (Jean-Etienne), Ecole 2/706.
1er tour (choix). Gabioteau (Marcel), B. A. 721.
2e tour (choix). De La Perrelle (Robert-Gustave), P. C. 482.
3e tour (choix). Villepinte (Jean), C. I. E. T.
4e tour (ancienneté). Munier (Lucien), Parc 2/107.

Mécanicien armement.

2e tour (choix). Ternard (André-Edouard), G. C. 2/4.
3e tour (choix). Mel (Jean), B. A. O. M. 1/170.
4e tour (ancienneté). Montane (Michel-Jean), G. M. 1/8.
1er tour (choix). Pons (Jean-José), E. M. Air Algérie.
2e tour (choix). Bordages (Jean-Bertrand), B. A. 1/706.
3e tour (choix). Grange (Joseph), S. A. 3/118.
4e tour (ancienneté). Ernest (Louis-Joseph), B. A. 118.
1er tour (choix). Robert (Marc-Jean), E. A. A. 607.
2e tour (choix). Dubourg (Jean-Edgard), G. T. A. 1/64.
3e tour (choix). Lopitaux (Raymond-Marcel), B. A. 150.
4e tour (ancienneté). Renaume (André), B. A. 1/116.
1er tour (choix). Esposito (André), S. S. O. P. A. A.
2e tour (choix). Kerjean (Jean-Louis), B. A. 1/107.

Télémécanicien.

2e tour (choix). Chevillion (Pierre-Louis), B. A. 1/107.
3e tour (choix). Gobert (Jean-Roger), Parc 2/136.
4e tour (ancienneté). Bouvry (René), B. A. 1/107.
1er tour (choix). Chalaux (Louis), C. T. A. 809.
2e tour (choix). Tur (Joseph), G. R. 1/33.
3e tour (choix). Berthet (Jean-Vincent), C. E. I. T. 872.
4e tour (ancienneté). Guingand (Francis), G. R. 2/33 (1).
1er tour (choix). Bappel (Albert), B. A. 723.
2e tour (choix). Sompayrac (Robert), C. I. T. 2/209.
3e tour (choix). Lautier (Jacques-Gérard), C. T. A. 808.
4e tour (ancienneté). Leclercq (Abel), E. T. 2/723.
1er tour (choix). Sagnier (Louis), C. I. T. 2/240.
2e tour (choix). Serre (Georges), C. T. A. 805.
3e tour (choix). Simko (Georges-Joseph), C. T. A. 804.
4e tour (ancienneté). Taupenas (André), E. D. A. 902.
1er tour (choix). Chanvalon (Michel-Auguste), B. A. 701.
2e tour (choix). Covinhes (Gilbert-Victor), C. T. A. 804.
3e tour (choix). Dulondel (René-Georges), G. T. 1/61.
4e tour (ancienneté). Arnaud (Gabriel), G. C. T. A. 72 (1).
1er tour (choix). Guéno (Julien-Robert), E. T. E. 725.
2e tour (choix). Jacob (Roger-Léon), A. O. A.
3e tour (choix). Moronvalle (Christian), C. T. A. 806.
4e tour (ancienneté). Landrain (André), E. T. 2/723.
1er tour (choix). Bonnet (René-Joseph), G. M. M. T. A.
2e tour (choix). Pharamond (Jean), P. C. 482.
3e tour (choix). Caure (Edmond-Raymond), G. C. T. A. 72.
4e tour (ancienneté). Domingo (Jean-Jacques). P. C. 482.
1er tour (choix). Dufourd (Lucien-Camille), C. I. E. T.

Mécanicien équipement (bord et photo).

1er tour (choix). Letard (Marcel-Gustave), Parc 2/106.
2e tour (choix). Rullier (Henri-Albert), C. E. V.
3e tour (choix). Roche (Gérard), E. O. M. 82.
4e tour (ancienneté). Bensa (Paul-Joseph), E. A. A. 602.
1er tour (choix). Jouvenceau (Pierre), E. R. O. M. 80.
2e tour (choix). Oudet (René), B. A. 156.
3e tour (choix). Meunier (Marcel-Lucien), 4e E. C.
4e tour (ancienneté). Meyer (Gilbert), 3e E. C.
1er tour (choix). Montay (Paul), B. A. 721.
2e tour (choix). Matheron (Gilbert-Edouard), S. S. M. 98.
3e tour (choix). Vanderplanck (Roger-Fernand), Parc 2/708.
4e tour (ancienneté). Seguin (Henri), G. T. 1/25.
1er tour (choix). Valenta (Jacques-Henri), E. M. Air Maroc.

Mécanicien atelier (toutes sous-spécialités).

3e tour (choix). Lataste (Guy-Pierre), B. A. 106.
4e tour (ancienneté). Tanchon (Charles-Gaston), Ecole 3/701.
1er tour (choix). Pirie (Joseph-Marie), B. A. 162.
2e tour (choix). Miegebielle (Oscar-Lambert), B. A. 1/140.
3e tour (choix). Plassan (Roger-Bernard), G. T. 2/61.
4e tour (ancienneté). Delpech (Jean-Henri), A. S. R. M. A. 863.
1er tour (choix). Olsina (Miguel), B. A. O. M. 171.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

2e tour (choix). Seguin (René), E. M. 5e R. A.
3e tour (choix). Labarrière (Félix), P. B. 2/181.
4e tour (ancienneté). Constans (Jacques), B. A. 117.
1er tour (choix). Lizée (Georges), G. T. 1/61.
2e tour (choix). Lafille (Jean), B. A. 117
3e tour (choix). Vignes (Roger-Jean), B. A. 706.
4e tour (ancienneté). Moura (Roger). C. A. 1/125.
1er tour (choix). Boivert (René), B. A. 117.
2e tour (choix). Grammel-Spacher (Antoine). B. A. 1/114.
3e tour (choix). Grandjean (Michel-Gilbert), E. A. A. 601.
4e tour (ancienneté). Cessey (Jean). B. A. 1/156 (1).
1er tour (choix). Cochaux (Henri-Georges), A. P. B. A. 2/161.
2e tour (choix). Vigreux (Louis), G. T. 2/61.

C. — Corps du personnel non navigant du service général

Infirmier.

2e tour (choix). Blanc (Guy), B. A. 106.
3e tour (choix). Merchet (Charles-Auguste), D. B. A. T. S. 190.
4e tour (ancienneté). Marly (René-Pierre), S. A. 1/781 (1).
1er tour (choix). Dubois (André-Marcel), S. A. C. M. 1/188.
2e tour (choix). Morton (Louis-Albert), B. A. 1/111.
3e tour (choix). Figuière (Sylvain-Joseph), B. A. 125.
4e tour (ancienneté). Torre (Raymond). B. A. 1/124

Moniteur d'éducation physique.

2e tour (choix). Nay (Jean-Joseph), B. A. 1/114.
3e tour (choix). Le Bail (Henri), B. A. 1/102.
4e tour (ancienneté). Marcelin (Georges), B. A. 117.

Exploitant des transmissions.

1er tour (choix). André (Léon), G. C. T. A. 72.
2e tour (choix). Fraticelli (Bernard), B. A. 209.
3e tour (choix). Robert (Guy), C. T. A. 802.
4e tour (ancienneté). Labadie (Henri-René), C. E. T. 803.
1er tour (choix). Raymond (Pierre-Marcel), C. I. E. T
2e tour (choix). Pechard (Robert-Christian), C. T. A. 803
3e tour (choix). Simon (Jean-Corentin), C. T. A. 813.
4e tour (ancienneté). Blevin (Jean-Eugène), B. A. 117
1er tour (choix). Dousseaud (Jean-Baptiste), S. S. F. A. A
2e tour (choix). Baumel (Louis-Pierre), C. T. A. 805.
3e tour (choix). Boudou (René-Joseph). B. A. 724.
4e tour (ancienneté). Roux (Charles), C. T. A. 805.

Musicien.

Herisse (André-Pierre), musique de l'air.

Chiffreur.

1er tour (choix). Bureau (Pierre-Fernand), G. A. T. A. C./N.
2e tour (choix). Desbœufs (Raymond-Elie), E. M. E. R. 33.
3e tour (choix). Pallier (Pierre-François), G. C. T. A. 72.
4e tour (ancienneté). Angelini (Jean-Noël), Z. D. A. 902.

Secrétaire d'état-major ou dactylo.

2e tour (choix). Massay (Jack-Jean), E. M. C. A. E. O.
3e tour (choix). Maler (André), B. A. 701.
4e tour (ancienneté). Gaillard (Robert). B. A. 1/135.
1er tour (choix). Papaix (André-Honoré), S. P. A. A.
2e tour (choix). Lehmann (Hubert-René), B. A. 723.
3e tour (choix). Soguel (Lucien-André), B. A. 117.
4e tour (ancienneté). Guyon (Pierre), B. A. 1/118
1er tour (choix). Payen (Pierre-Robert), B. C. I. A. A. A. 267.
2e tour (choix). Petitpas (Lucien-Georges), E. M. G. F. A. A.
3e tour (choix). Catot (René), G. T. 2/62.
4e tour (ancienneté). Herbelot (Gilbert), C. A. D. T. I.
1er tour (choix). Mounard (Pierre-Jean-Marie), S. M. A. A.
2e tour (choix). Bossu (Georges), B. A. 706.
3e tour (choix). Luiz (Albert-René), M. G. H. A. 785.
4e tour (ancienneté). Cane (Jean-Henri), E. M. 3e E. C.
1er tour (choix). Michelangeli (Don-Antoine), G. C. 2/6.
2e tour (choix). Defoulloy (Georges-Jean), B. C. I. A. A. A. 267.
3e tour (choix). Brunet (Pierre), E. M. air C. F. S.
4e tour (ancienneté). Dudicourt (Elie), parc 2/104 (1).
1er tour (choix). Rouzoul (Georges-Charles), B. A. 1/139.
2e tour (choix). Comte (René-Léon), S. P. A. A.
3e tour (choix). Courtot (Noël), E. M. C. A. E. O.
4e tour (ancienneté). Terrien (Gaston), B. A. 117.
1er tour (choix). Bélier (Lucien-Albert), G. A. T. A. C./N.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

2e tour (choix). Sicard (Yves), G. M. 3/6.
3e tour (choix). Fuchot (Paul-Just), S. P. A. A.
4e tour (ancienneté). Chosson (Jean-Léon), C. I. T. 2/240 (1).
1er tour (choix). Ehrmann (Marcel), B. A. T. T. 1/106.
2e tour (choix). Georges (Jean-Philippe), S. P. A. A.
3e tour (choix). Dagry (René-Marcel), E. M. air A. O. F.
4e tour (ancienneté). Fallot (René), B. A. 117.
1er tour (choix). Deruitte (Alfred-Eugène), B. A. 1/104.
2e tour (choix). Lomeret (Maurice-Barthélémy), E. L. A. 57.
3e tour (choix). Lebon (Roger-Maurice), B. A. 1/132.
4e tour (ancienneté). Doegle (Emile), E. M. air Algérie.
1er tour (choix). Dommée (Raymond-Yves), S. P. A. A.
2e tour (choix). Montjaux (Jean), C. T. A. 803.
3e tour (choix). Ivani (Jean-François), S. S. F. A. A.
4e tour (ancienneté). Favre (Georges), S. P. A. A.
1er tour (choix). Raude (René-Louis), G. C. T. A. 72.
2e tour (choix). Malnatti (Charles-Albert), B. A. 117.
3e tour (choix). Drouet (André), E. M. air A. E. F.
4e tour (ancienneté). Colore (Auguste), B. A. 117.
1er tour (choix). Lurois (Fernand-Marcel), E. M. G. F. A. A.
2e tour (choix). Pichard (Roger-François), B. A. 1/1111
3e tour (choix). Marceaux (Maurice), E. M. G. F. A. A.
4e tour (ancienneté). Lacave (Alfred), G. R. 2/33.
1er tour (choix). Chauvin (André-Jules), S. P. A. A.
2e tour (choix). De Franceschi (Antoine), G. T. A. 1/64.
3e tour (choix) Papadacci-Stéphanopoli (Jean), Z. D. A. 902.
4e tour (ancienneté). Chappon (Célestin), B. A. 1/151 (1).
1er tour (choix). Negroni (René-Alexis), G. T. 1/63.
2e tour (choix). Philiponneau (Gilbert-Eugène), E. M. 4e R. A.
3e tour (choix) Lion (Georges-Emile), E. M. 5e R. A.
4e tour (ancienneté) Seewagen (Arsène), C. B. R. E. 284.
1er tour (choix) Krieger (Charles), B. A. 121.
2e tour (choix). Lorin (Robert-Charles), G. A. T. 3/61.

Contrôleur adjoint d'opérations aériennes.

2e tour (choix). Beuret (Fulbert), G. C. T. A. 72.

Contrôleur de piste.

2e tour (choix). Seta (Pascal), C. A. 217.
3e tour (choix). Favotte (Pierre-Albert), B. A. 1/122.
4e tour (ancienneté). Alberny (Honoré), C. I. A. Blida.
1er tour (choix). Bossez (Jean-Charles), C. A. O. M. 1/161.

Moniteur au sol d'entraînement au P. S. V.

2e tour (choix). Doyen (Jean-Paul), G. T. 1/25.

Fusilier de l'air.

1er tour (choix). Boucherat (Jean-Paul), E. A. A. 609.
2e tour (choix). Merlaut (Pierre-Denis), B. A. 161.
3e tour (choix). Maume (Charles-Jean), B. A. 1/111.
4e tour (ancienneté). Bisiaux (Emile), B. A. O. M 1/170 (1).
1er tour (choix). Fillol (Jean-René), C. I. T. 2/209.
2e tour (choix). Beltran (Raymond), B. A. 1/210.
3e tour (choix) Rivain (Pierre), M. G. H. 798.
4e tour (ancienneté). Esnard (France), C. A. 217 (1).
1er tour (choix). Gentzbittel (Aloïse), C. G. 595 *bis*.
2e tour (choix) Boijoux (Emile), G. T. 2/62.
3e tour (choix). Lebelle (Pierre-Joseph), B. A. 1/151.
4e tour (ancienneté). Chapoulaud (Armand), E. A. A. 607.
1er tour (choix). Payen (René-Jean), D. B. A. 195.
2e tour (choix). Danjou (Achille-Jules), B. A. 1/134.
3e tour (choix). Rouault (Joseph-François), B. A. 721
4e tour (ancienneté). Avoine. (Anténor), B. A. 1/708.
1er tour (choix). Gorsse (Henri-René), M. C. H. 797.
2e tour (choix) Perez (Louis), B. A. 1/141.
3e tour (choix). Vian (Léon-Fernand), B. A. 1/181.
4e tour (ancienneté). Antoine (Jacques), B. A. 1/136.
1er tour (choix). Trigance (Adrien-Aurélien), B. A. 1/107.
2e tour (choix). Gagne (Ferdinand), D. B. A. T. S. 190.
3e tour (choix). Lauer (Emile), M. A. 3/781.
4e tour (ancienneté). Silvy (Honoré), B. A. 1/116 (1).

Sécurité incendie.

2e tour (choix). Palus (Francis-Jean), G. C. 1/6.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

Les sergents-majors et sergents-chefs:

Comptable.

2e tour (choix). Bellot (René-Roger), D. C. A. E. O.
3e tour (choix). Malcotte (André-Valéry), G. T. 2/61.
4e tour (ancienneté). Triay (Fernand), B. A. 1/210.
1er tour (choix). Cottencin (Emile-Jean), E. M. G. F. A. A.
2e tour (choix). Coadou (Timothée-Jean), B. A. 1/132.
3e tour (choix). Marais (Edouard-Jean), B. A. 1/181.
4e tour (ancienneté). Boutet (Lucien), B. A. 1/106.
1er tour (choix). Le Cadre (Baptiste-Jean), B. A. 1/109.
2e tour (choix) Souart (Antony), M. C. H. 798.
3e tour (choix). Guibet (Marcel-Jules), G. T. A. 1/64.
4e tour (ancienneté). David (Raymond), B. A. 1/141 (2).
1er tour (choix). Lefeuvre (Jean-Robert), B. A. 209.
2e tour (choix). Noé (Joseph), B. A. 1/141.
3e tour (choix). Satge (René-Auguste), B. A. 1/136.
4e tour (ancienneté). Delomenede (Marcel), B. A. 1/160.
1er tour (choix). Cotte (Antoine-Michel), C. A. O. M. 1/161.
2e tour (choix). Guibbert (Marius-Joseph), C. B. A. 759.
3e tour (choix). Legros (Jacques), B. A. 117.
4e tour (ancienneté). Pargade (René), B. A. 1/723.

Les sergents-chefs:

Expert textiles et cuirs.

2e tour (choix). Brisson (Pierre-Henri), M. R. H. 782.

Maître d'hôtel.

1er tour (choix). Pataud (Roger-Sylvain), C. A. 1/149.
2e tour (choix). Puaut (Pierre-Joseph), C. A. 217.

III. — Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs et sergents:

Comptable.

2e tour (choix). Brunel (Jean-Pierre), C. E. B. A.
3e tour (choix). Bloch (Guy-Raoul), B. A. 701.
4e tour (ancienneté). Grondonna (Georges), G. C. 1/1.
1er tour (choix). Bergamaschi (Louis), B. A. 1/124.
2e tour (choix). Lembezat (Robert-Jean), D. B. A. 193.
3e tour (choix). Lacouture (Robert), G. C. 2/6.
4e tour (ancienneté). Lescloupe (René), B. A. 1/160.
1er tour (choix). Clément (Henri-François), C. B. A. 751.
2e tour (choix). Manquat (Marcel-Georges), C. B. A. 761.
3e tour (choix). Lépine (Bernard-Pierre), C. B. A. 751.
4e tour (ancienneté). Wurtz (André), B. A. 117.
1er tour (choix). Rome (Marc-Elie), B. A. 721.
2e tour (choix). Fall (Souleymane), C. A. O. M. 1/161.
3e tour (choix). Morera (Pierre-Jean), B. A. 1/140.
4e tour (ancienneté). Delos (Jean) C. E. S. A.
1er tour (choix). Kuchenbuch (Robert), D. T. I.
2e tour (choix). Planton (Jean-Fernand), P. C. 482.
3e tour (choix). Pichot (Jean-Pierre), E. A. A. 601.
4e tour (ancienneté). Lannaud (Marcel), A. S. R. M. A. A. 862
1er tour (choix). Labardin (Robert-François), B. A. 706.
2e tour (choix). Fourre (Jean-Marie), P. C. 482.
3e tour (choix). Morieux (Camille-René), Z. D. A. 901.
4e tour (ancienneté). Thomas (Gilbert), parc 2/104.
1er tour (choix) Deforges (André-Pierre), C. A. 756.
2e tour (choix). Le Floch (Jean-Joseph), B. A. 1/132.
3e tour (choix). Givonnet (René), D. C. A. C. F. S.
4e tour (ancienneté). Castaing (Pierre-Jean), B. A. 1/111.
1er tour (choix). Ragot (Roger-Jean), E. M. CSEA 3e R. A.
2e tour (choix). Cadon (Roger-Julien), E. M. G. F. A. A.

IV. — Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

A. — Corps du personnel navigant

Pilote.

1er tour (choix). Fabre (Benjamin-Désiré), G. M. 1/9.
2e tour (choix). Banet (Urbain-Henry), G. L. A. 49.
3e tour (choix). Savignac (André-Paul), E. O. M. 85.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.
(2) Inscrit au tableau d'avancement pour le grade de sergent-major.

4e tour (ancienneté). D'Alessio (Roland), 2e G. A. O. A.
1er tour (choix). Paon (Marcel-Jean), B. A. 162.
2e tour (choix). Rouchon (Jacques-Marcel), G. C. 2/5.
3e tour (choix). Gauthe (Jean-Pierre), G. M. 3/6.
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Dupont (Robert), B. A. 706.
2e tour (choix). Million (Charles-Eugène), B. A. 701.
3e tour (choix). Chalvet (Charles), 2 E. C.
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Crassous (Gervais-Emmanuel), G. C. 2/3.
2e tour (choix). Patron (Pierre), G. C. 1/6.
3e tour (choix). Van Oudenhove (Yvon), B. A. 708.
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.

Mitrailleur.

3e tour (choix). Rainaud (Henri-Lucien), E. O. M. 85.
4e tour (ancienneté). Nigoul (Henri), G. T. 1/62 (1).
1er tour (choix). Gilbert (Pierre), E. T. B. 3/702.
2e tour (choix). Perez (Jean), E. T. B. 3/702.
3e tour (choix). Dutrez (Jean), G. T. A. 1/61.
4e tour (ancienneté). Gouzy (André), S/G. M. M. T. A.

Radiotélégraphiste en avion.

3e tour (choix). Barberet (Robert-Charles), C. I. E. T.
4e tour (ancienneté). Léone (Francis), G. T. 2/62 (1).
1er tour (choix). Villemard (Gilbert) G. T. 2/62.
2e tour (choix). Hegly (Bernard-Léon), B. A. 160.
3e tour (choix). Naugniot (Jean-André), B .A. 162.
4e tour (ancienneté). Lemoine (Robert), G. T. 2/61.
1er tour (choix). Delorme (Raymond-Louis), E. O. M. 81.
2e tour (choix). Cordin (Alexis-Maurice), G. T. 2/64.
3e tour (choix). Laforest (Henri), G. T. 2/62.
4e tour (ancienneté). Le Doare (Jacques), G. L. A. 48.
1er tour (choix). Ortas (Pierre-Laurent), B. A. 162.
2e tour (choix). Maccario (Raymond-Joseph), G. T. 1/63.
3e tour (choix). Lucas (Auguste-Pierre), G. T. 1/61.
4e tour (ancienneté). Barboux (Maxime), E. O. M 82.
1er tour (choix). Comte (René), G. I. 2/62.
2e tour (choix). Loquinaire (Guy), B. A. 1/107.
3e tour (choix). Carrer (Maurice-Jean), E. O. M. 84.
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Robin (Pierre-Henri), B. A. 162.

Mécanicien volant

1er tour (choix). Bernard (Albert-Hippolyte), S. G. A. C. C.
2e tour (choix). Bonnet (André), G. T. 1/61.
3e tour (choix). Grenier (Claude-Victor), G. T. L. A. 2/60.
4e tour (ancienneté). Abgrall (Robert), G. T. 2/61.
1er tour (choix). Martinetti (Ernest), E. L. A. 52.
2e tour (choix). Rigoussen (Louis-Adolphe), G. A. T. 3/61.
3e tour (choix). Clément (Michel), G. T. 1/63.
4e tour (ancienneté). Dupré (Raymond), E. L. A 43 (1).
1er tour (choix). Berton (André-Georges), E. T. B. 3/702.
2e tour (choix). Lausdat (Marcel-Jacques), E. T. B. 3/702.
3e tour (choix). Paris (Roger-André), G. I. 1/63
4e tour (ancienneté). Cazenave-Gassiot (Albert), S/G. M. M. T. A
1er tour (choix). Bourdin (René), C. I. E. T.
2e tour (choix). Bourgier (Roger-Pierre), G. T. A. 1/64.
3e tour (choix). François (Henri-Gaston), G. T. L. A. 1/60.
4e tour (ancienneté). Coqueugniot (Jean), S/G. M. M. T. A.

Parachutiste d'essai.

2e tour (choix). Zynis (Henri), C. E. A. M.

B. — Corps du personnel non navigant spécialiste

Mécanicien avion.

3e tour (choix). Bouchet (Jean), G. T 1/63.
4e tour (ancienneté). Le Fichant (Francis), parc 2/141.
1er tour (choix). Estaque (Jean-Célestin), G. T. 2/62.
2e tour (choix). Thomas (Georges-Pierre), D. S. E. M. G. A
3e tour (choix). Lebœuf (Gaston), A. P. E. 1/601.
4e tour (ancienneté). Antich (Marcel), parc 2/106.
1er tour (choix). Coudray (Louis-Roger), B. A. 702.
2e tour (choix). Savignat (Georges-Louis), G. C. 2/5.
3e tour (choix). Carbonnel (Henri), G. M. 1/9.

(1) Inscrit au tableau d'avancement

4e tour (ancienneté). Fèvre (Maurice), 2e E. C.
1er tour (choix). Rolland (Jean), G. T. 2/64.
2e tour (choix). Biard (Maurice-Charles), G. A. O. A. 5.
3e tour (choix). Ferry (Jean-Marie), B. A. 151.
4e tour (ancienneté). Clout (Henri), école 3/701.
1er tour (choix). Gauthier (Pierre-Claudius), G. T. 1/61.
2e tour (choix). Queyroi (Georges-Joseph), G. T. 1/25.
3e tour (choix). Chaico (Léopold), B. A. 706.
4e tour (ancienneté). Dessaint (Georges), parc 2/122.
1er tour (choix). Gourdain (Marcel), G. C. 1/5.
2e tour (choix). Jouault (Jean-Denis), G. T. 2/61.
3e tour (choix). Mignon (Gaston-Michel), G. T. 1/61.
4e tour (ancienneté). Braud (Jules), C. I. E. T.
1er tour (choix). Arlettaz (Gabriel-Jacques), G. T. A. 1/61.
2e tour (choix). Piliot (Léon-Henri), G. C. 1/5.
3e tour (choix). Mathieu (Pierre), P. C. 482.
4e tour (ancienneté). Laffitte (Jean), parc 2/106.
1er tour (choix). Lemaître (Léon), G. C. 2/6.
2e tour (choix). Courcoul (André), 5e E. C.
3e tour (choix). Tobot (Jacques-Charles), G. T. 1/61.
4e tour (ancienneté). Burle (Claude), G. T. 1/63.
1er tour (choix). Joffroy (Lucien-Edmond), B. A. 1/210.
2e tour (choix). Le Querre (Guy-Félicien), G. C. 1/6.
3e tour (choix). Barge (Gaston-Abdon), S. A. 2/139.
4e tour (ancienneté). Menil (Jacques), G. L. A. 49.
1er tour (choix). Burguière (Roger-Philippe), 4e E. C.
2e tour (choix). Marzeau (Georges), E. L. A. 52.
3e tour (choix). Cante (Pierre-Antoine), B. A. 1/107.
4e tour (ancienneté). Cronier (Georges), E. M. 1er D. Aé.
1er tour (choix). Meyts (Michel), G. T. 1/61.
2e tour (choix). Presse (Roger-Pierre), C. E. A. M.
3e tour (choix). Brehier (Henri-Marie), A. P. C. 1/482.
4e tour (ancienneté). Karlebach (Léon), parc 2/106.
1er tour (choix). Bizien (Louis-François), E. L. A. 53.
2e tour (choix). Faulon (Jean), A. F. E. 1/601.
3e tour (choix). Mougin (Marcel-René), G. C. 1/6.
4e tour (ancienneté). Jolaine (Yves), C. E. A. M.
1er tour (choix). Huot (Robert), G. M. 3/6.
2e tour (choix). Cathala (Jean-Aimé), G. T. 2/62.
3e tour (choix). Gay (Michel), G. C. 1/6.
4e tour (ancienneté). Vigneron (Robert), parc 2/106.
1er tour (choix). Depredurand (Emile-André), B. A. 1/104.
2e tour (choix). Willay (Marcel), 4e E. C.
3e tour (choix). Marchand (André-Louis), G. C. 1/6.
4e tour (ancienneté). Cadars (Albert), G. T. 2/61.
1er tour (choix). Marill (Jacques-Jean), G. C. 2/6.
2e tour (choix). Boutet (Louis), G. C. 1/6.
3e tour (choix). Le Teissier (Michel-Emile), B. A. 1/122.
4e tour (ancienneté). Daunay (Henri-Charles), D. A. 2/139.
1er tour (choix). Baquey (Pierre-Jean), G. T. 1/25.
2e tour (choix). Le Scouarnec (Roger-Joesph), G. T. 1/25.
3e tour (choix). Jaffeux (Jean-Marie), S. S. A. 825.
4e tour (ancienneté). Picot (Jacques-René), école 2/721.
1er tour (choix). Grisoni (Robert-François), B. A. 1/107.
2e tour (choix). Dupire (André-Henri), E. A. A. 601.
3e tour (choix). Raphalen (André), Z. D. A. 902.
4e tour (ancienneté). Rampon (Jean), E. L. A. 44.
1er tour (choix). Paillard (Guy-Robert), G. T. L. A. 1/60.
2e tour (choix). Combeau (Jacques), G. T. A. 1/64.
3e tour (choix). Meyer (Roland-Alfred), 4e E. C.
4e tour (ancienneté). Coudor (Raymond), E. C. M. 81.
1er tour (choix). Jegou (Albert-Félicien), D. B. A. 191.

Mécanicien armement.

2e tour (choix). Girardeau (Louis-Jean), 4e E. C.
3e tour (choix). Marcadet (André-Henri), B. A. 701.
4e tour (ancienneté). Barret (Guy), école 2/721.
1er tour (choix). Massari (Pierre-Marie), P. C. 483.
2e tour (choix). Perrin (Roger-Pierre), G. T. 1/61.
3e tour (choix). Cerdan (Michel-Roger), G. C. 1/6.
4e tour (ancienneté). Ehrhart (Jean-Pierre), G. R. 1/33 (1).
1er tour (choix). Anzil (Roland), G. C. 1/5.
2e tour (choix). Fleck (René-Jean), 4e E. C.
3e tour (choix). Bonardel (Lucien-Henri), P. C. 482.
4e tour (ancienneté). Orcel (René-Charles), Air E. O.
1er tour (choix). Lamarque (André), P. G. O. M. 6/161.
2e tour (choix). Gautherot (René), E. A. A. 607.
3e tour (choix). Rivière (Roland-René), D. B. A. T. S. 190.
4e tour (ancienneté). Chauvineau (Robert-Jean), G. M. 1/8.
1er tour (choix). Gauzère (Jean-Elie), E. A. A. 607.
2e tour (choix). Berthe (Raymond-Edouard), E. L. A. 52.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

Télémécanicien.

2e tour (choix). Gaillard (Louis-Marius), Z. D. A. 902.
3e tour (choix). Lemaire (Jacques-Silvic), C. T. A. 804.
4e tour (ancienneté). Pathier (Georges), G. T. 2/61.
1er tour (choix). Dujardin (Guy-Amédée), Z. D. A. 902.
2e tour (choix). Pages (Pierre-Guy), P. C. 482.
3e tour (choix). Provost (André), B. A. 723.
4e tour (ancienneté). Bez (Germain), C. T. A. 808.
1er tour (choix). Mouflock (Yahia), C. T. A. 803.
2e tour (choix). Collier (André-Henri), G. L. A. 49.
3e tour (choix). Piotte (René-Léon), G. R. 2/33.
4e tour (ancienneté). Rouat (François), école 2/723.
1er tour (choix). Guennec (Yves), B. A. 209.
2e tour (choix). Mallet (Roger-Pierre), B. A. 1/112.
3e tour (choix). Tronc (Gilbert-René), G. T. A. 1/61.
4e tour (ancienneté). Morvan (Yves), C. E. I. T. 872.
1er tour (choix). Millon (Etienne-André), C. T. A. 812.
2e tour (choix). Chantefoin (Daniel-Jean), G. T. 2/61.
3e tour (choix). Savajols (Arsène-Jean), C. T. A. 812.
4e tour (ancienneté). Dezaubeaux (Jacques), E. T. 2/723.
1er tour (choix). Chaussée (Victor-Pierre), C. T. A. 805.
2e tour (choix). Azema (Pierre-Alexis), C. T. A. 809.
3e tour (choix). Olivier (Gérard), C. T. A. 812.
4e tour (ancienneté). Lenoir (Albert), C. E. I. T. 872.
1er tour (choix). Ovaère (Roger-Henri), C. T. A. 804.
2e tour (choix). Plissonnier (Marcel), B. A. 1/112.
3e tour (choix). Georges (Louis), C. T. A. 812.
4e tour (ancienneté). De Reyke (André), C. E. I. T. 872.
1er tour (choix). Amar (Joseph-Elie), B. A. 708.
2e tour (choix). Herrou (Robert), Z. D. A. 902.
3e tour (choix). Hourrègue (René-Louis), E. M. G. F. A. A.
4e tour (ancienneté). Raimbault (Lucien), C. T. A. 809.
1er tour (choix). Pommelet (Louis-Marie), 2e E. C.
2e tour (choix). Novesi (Gilbert-Henri), G. C. 1/6 (1).
3e tour (choix). Mutel (Jean-Henri), C. T. A. 812.
4e tour (ancienneté). Mauffre (Bernard), 28e C. B. R. E.
1er tour (choix). Boisset (Marcel-Elie), Z. D. A. 901.
2e tour (choix). Scherer (Antoine), C. T. A. 812.
3e tour (choix). Person (Laurent), Z. D. A. 901.
4e tour (ancienneté). Arnaud (Lucien), S/G. M. M. T. A.
1er tour (choix). Venturi (Georges-Roger), B. A. 127.
2e tour (choix). Auzias (René-Pierre), E. T. F. 725.
3e tour (choix). Henry (François), B. A. 708.
4e tour (ancienneté). Fournier (Roger), Air A. O. F.
1er tour (choix). Julien (Gaston), G. T. L. A. 1/60.
2e tour (choix). Onnes (Lucien), G. C. 1/6.
3e tour (choix). Le Borgne (Raymond-Pierre), G. C. T. A. 72.
4e tour (ancienneté). Dimitrion (Noël), C. I. E. T.
1er tour (choix). Perocheau (Yves-Gabriel), C. T. A. 801.
2e tour (choix). Du Seval (Pierre-Edouard), C. T. A. 801.
3e tour (choix). Limet (Marcel-Raymond), C. T. A. 812.
4e tour (ancienneté). Amieux (Armand), C. T. A. 809.
1er tour (choix). Baudou (Henri), Z. D. A. 901.
2e tour (choix). Labat (Bernard-Léon), E. L. A. 53 (1).
3e tour (choix). Dresse (Jules), C. T. A. 806.
4e tour (ancienneté). Jarno (Guy), S/G. M. M. T. A.
1er tour (choix). Badel (Bernard), Z. D. A. 901.
2e tour (choix). Mommessin (Roger-Lucien), C. T. A. 801.
3e tour (choix). Fumeron (Alphonse-Pierre), C. T. A. 803.
4e tour (ancienneté). Mansanti (Edouard), Z. D. A. 902.
1er tour (choix). Soumillard (Marcel-Marie), G. C. 1/6.
2e tour (choix). Jaffre (Jean-René), G. T. 2/61.
3e tour (choix). Charpantier (Georges), G. C. 1/6.
4e tour (ancienneté). Fontenelle (Robert), parc 2/702.
1er tour (choix). Negol (René), C. T. A. 809.
2e tour (choix). Wairemez (André-Pierre), G. T. 1/61.
3e tour (choix). Kerscaven (Emile), B. A. 701.
4e tour (ancienneté). Guibaud (Raymond), C. T. A. 806.
1er tour (choix). Bardel (René-Rémy), G. C. 2/6.
2e tour (choix). Ambert (André-Pierre), B. A. 721.
3e tour (choix). Brunel (Robert-Jean), C. T. A. 812.
4e tour (ancienneté). Claude (André), G. C. T. A. 72.
1er tour (choix). Gillot (Maurice-René), G. C. T. A. 72.
2e tour (choix). Olléon (André), C. T. A. 813.
3e tour (choix). Garandeau (Gabriel), B. A. 122.
4e tour (ancienneté). Huet (Léon-Jean), S. T. T. A.
1er tour (choix). Vacelet (Gabriel-Joseph), B. A. 708.
2e tour (choix). Sy (Jean), G. T. 2/62.

Mécanicien équipement (bord et photo).

3e tour (choix). Lagarde (Jean-Georges), B. A. 106.
4e tour (ancienneté). Bilore (Maurice), E. A. A. 602.
1er tour (choix). Coadou (Jean-Yves), B. A. 702.

(1) Mécanicien électricien, en instance de reclassement.

2e tour (choix). Buisine (Louis-Jean), S. M. A. A.
3e tour (choix). Le Taillandier de Gabory (Louis), B. A. 151.
4e tour (ancienneté). Berlou (Jacques), E. O. M. 85.
1er tour (choix). Facy (Marcel), C. A. 217.
2e tour (choix). Dumont (Roland-Raymond), S. P. L. 881.
3e tour (choix) Etchebehelty (Claude), C. T. A. R.
4e tour (ancienneté). Gastebois (Emile), P. C. 482.
1er tour (choix). Faure (Jean-Alexandre), C. A. 217.
2e tour (choix). Vezzelli (Lucien-Jean), B. A. 701.
3e tour (choix). Dangoumau (Guy-Jean), S. P. L. 881.
4e tour (ancienneté). Bertrand (Georges), G. T. 1/25.
1er tour (choix). Piquemal (Pierre-Paul), G. T. A. 1/62.
2e tour (choix). Morel (Roger), B. A. 708.
3e tour (choix). Blachet (René), G. C. 1/6.
4e tour (ancienneté). Flourioi (André), B. A. 1/124.
1er tour (choix). Mangeot (René), G. T. 1/63.
2e tour (choix). Ostenc (Raymond), 2e E. C.
3e tour (choix). Linstrument (Jean-Alfred), B. A. 151.
4e tour (ancienneté). Père et Mère (Roger). parc 2/151 (1).
1er tour (choix). Bernet (Henri-Georges), G. T. L. A. 1/60.

Mécanicien atelier (toutes sous-spécialités).

2e tour (choix). Ranque (André-Henri), P. C. 482.
3e tour (choix). Breton (Jean-Lucien), B. A. 106.
4e tour (ancienneté). Cayre (Jean-Fernand), parc 2/106.
1er tour (choix). Soulisse (Claude-Aristide), P .C. 482.
2e tour (choix). Bourque (Pierre-Louis), P. C. 482.
3e tour (choix). Denans (André-Julien), C. I. C. O. A. 930.
4e tour (ancienneté). Jara (Roland), P. C. 482.
1er tour (choix). Hangomat (André-Armand), 4e E. C.
2e tour (choix). Lebreveau (Roger), D. B. A. 193.
3e tour (choix). Vidal (Roger-Maurice), B. A. 1/240.
4e tour (ancienneté). Quère (Louis), B. A. 117.
1er tour (choix). Gobe (Alfred-François), B. A. 721.
2e tour (choix). Masson (Roger-Lucien), P. B. A. 2/157.
3e tour (choix). Kando (René), S. T .R. 924.
4e tour (ancienneté). Banlignie (Georges), G. T. 2/61.
1er tour (choix). Lanau (Hébert), B. A. 117.
2e tour (choix). Favorel (Paul), P. C. 482.
3e tour (choix). Boval (René-Roger), B. A. 721.
4e tour (ancienneté). Sperandio (Dominique), 2e E. C. (1).
1er tour (choix). Melliet (René-Adolphe), B. A. 125.
2e tour (choix). Ballet (Jean-Raymond), B. A. 118.
3e tour (choix). Coquenet (Bernard), B. A. 117.
4e tour (ancienneté). Rinaldo (Aldo), A. S. R. M. A. 863.
1er tour (choix). Delebef (Achille-Gustave), Z. D. A. 901.
2e tour (choix). Foucault (Raymond-Georges), B. A. 1/136.
3e tour (choix). Pansard (Jean-François), G. A. T. 3/61.
4e tour (ancienneté). Delage (Guy), école 2/721.
1er tour (choix). Courriades (Maurice), E. M. CSEA 3e RA.
2e tour (choix). Bouillon (André-Louis), B. A. 721.
3e tour (choix). Coucy (Gaston), B. A. 117.
4e tour (ancienneté). Dubournet (Jean-Edouard), E. A. A. 602.
1er tour (choix). Bourin (Guy-Pierre)), B. A. 125.
2e tour (choix). Valentino (Aldo), B. A. 117.
3e tour (choix). Bonnin (Georges-Henri), B. A. 1/122.
4e tour (ancienneté). Dabsence (Robert), G. T. 1/25.
1er tour (choix). Collot (Jean-Pierre), B. A. 706.

Mécanicien électricien.

3e tour (choix). Duc (Roland-Louis), S. A. O. M. 1/188.
4e tour (ancienneté). Vouillon (Jean-Marie), Ecole 2/721.

C. — Corps du personnel non navigant du service général

Infirmier.

2e tour (choix). Martinet (Lucien-Alfred), B. A. 173.
3e tour (choix). Agoyer (Jean-René), P. M. G. S. S. A. 822
4e tour (ancienneté). Matha (Roger), E. A. A. 607.
1er tour (choix). Jourdain (Gaston), B. A. 707.
2e tour (choix). Willm (Jacques-Robert), G. C. 1/3.

Moniteur d'éducation physique.

3e tour (choix). Zonaro (René-Jules), C. I. T. 2/240.
4e tour (ancienneté). Bourron (Paul-Henri), B. A. 1/134.
1er tour (choix). Baumlin (Gilbert), B. A. 118.

Exploitant des transmissions.

1er tour (choix). Benoist (Henri-Maurice), C. T. A. 802.
2e tour (choix). Mayoussier (René-Emile), C. T. A. 803.
3e tour (choix). Kermarec (Joseph), C. T. A. 808.
4e tour (ancienneté). Adam (Henri), Air E. O.
1er tour (choix). Le Meur (René-Jean), C. T. A. 802.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

2e tour (choix). Sergent (Léon-Victor), C. T. A. 809.
3e tour (choix). Brial (Pierre), S. T. R. 927.
4e tour (ancienneté). Justal (Jean), C. T. A. 803.
1er tour (choix). Fabre (Louis), C. T. A. 812.
2e tour (choix). Legard (Serge-Alphonse), E. M. G. F. A. A.
3e tour (choix). Bacquart (René), C. T. A. 803.
4e tour (ancienneté). Blaser (Robert), C. T. A. 810.
1er tour (choix). Bothelin (Jean-Henri), Z. D. A. 901.
2e tour (choix). Agostini (Noël), C. T. A. 804.
3e tour (choix). Clima (Noël), C. T. A. 810.
4e tour (ancienneté). Carboni (Laurent), C. T. A. 814.
1er tour (choix). Gedek (Alexandre), C. T. A. 801.
2e tour (choix). Marquis (Jean-Marie), S. G. A. C. C.
3e tour (choix), Nommesch (Pierre-Marcel), Z. D. A. 903.
4e tour (ancienneté). Vidalies (Claude), C. T. A. 803.
1er tour (choix). Maintier (Guy), C. T. A. 810.
2e tour (choix). Dauer (René-Henri), C. T. A. 802.
3e tour (choix). Pinome (Marcel-Gaston), C. T. A. 803.
4e tour (ancienneté). Roy (Pierre), C. T. A. 802.
1er tour (choix). Taverne (Robert-Alphonse), C. T. A. 804.
2e tour (choix). Guérin (Lucien-Georges), C. T. A. 803.
3e tour (choix). Mahu (Roger), E. L. A. 57.
4e tour (ancienneté). Engrand (Gilbert), D. A. T.
1er tour (choix). Bouchet (Roger-Marius), E. L. A. 57.
2e tour (choix). Cascales (Michel-Pierre), C. T. A. 806.
3e tour (choix). Bersat (Gilbert), C. T. A. 808.
4e tour (ancienneté). Espougne (Armand), C. T. A. 803.
1er tour (choix). Couturier (André-Gaston), C. T. A. 801.
2e tour (choix). Krawczyk (Stanislas), C. T. A. 805.
3e tour (choix). Mozzone (Félix), C. T. A. 812.
4e tour (ancienneté). Vidalies (Jean-Michel), C. T. A. 803.
1er tour (choix). Perreau (René-Edmond), C. T. A. 804.
2e tour (choix). Mignotte (Louis-Augustin), C. T. A. 803.
3e tour (choix). Cartier (Jean), C. T. A. 810.
4e tour (ancienneté). Gautier (Henri-Louis), C. T. A. 803

Musicien.

Mule (Jacques), musique de l'air.

Chiffreur.

2e tour (choix). Tandéo (Jean-Olivier), B. A. 209.
3e tour (choix). Matarèse (Jacques-Paul), E. M. air Algérie.
4e tour (ancienneté). Delalande (Robert), D. A. 3/139.
1er tour (choix). Jeanjean (Robert-César), E. M. air Algérie.
2e tour (choix). Plessis (Jacques-Paul), B. A. 151.

Secrétaire dactylo.

2e tour (choix). Durand (Maurice-Victor), V. P. C. S. G.
3e tour (choix). Quatrehomme (Raymond), E. M. G. F. A. A.
4e tour (ancienneté). Mireur (Emile), E. M. 4e R. A.
1er tour (choix). Perrot (Lucien-Fernand), B. C. I. A. A. A. 267.
2e tour (choix). Renault (Marc-Aurèle), E. M. S/G. M. M. T. A.
3e tour (choix). Caillet (Jean-Eugène), D. C. air A. E. F.
4e tour (ancienneté). Pare (Jean-Anselme), parc 2/122.
1er tour (choix). Hembert (René-Hilaire), C. E. I. T. 872.
2e tour (choix). Le Gludic (Jean-Francis), E. M. air A. Or. F.
3e tour (choix). Michaud (Georges), B. A. 722.
4e tour (ancienneté). Peyrac (Guy), B. A. 1/132.
1er tour (choix). Harter (Louis-Denis), P. C. 482.
2e tour (choix). Vapillon (Faustin), B. A. 141.
3e tour (choix). Licourt (Yvon-Roger), G. A. T. 3/61.
4e tour (ancienneté). Lamer (Joseph), E. M. 2e R. A.
1er tour (choix). Guilleray (André-Louis), E. M. C. A. E. O.
2e tour (choix). Boudec (Antoine-Ange), E. M. S/G. M. M. T. A.
3e tour (choix). Budor (Lucien), B. A. 1/132.
4e tour (ancienneté). Font (Maurice), S. G. A. C. C.
1er tour (choix). Macquet (Jacques-Eugène), I. T. A. A.
2e tour (choix). Aube (Eugène-Gabriel), G. C. 2/3.
3e tour (choix). Gadeyne (Roger-Albert), S. C. A.
4e tour (ancienneté). Bouteloup (Claude), E. L. A. 56.
1er tour (choix). Crétinon (Germain-Marcel), E. M. G. F. A. A.
2e tour (choix). Gousset (Robert), G. T. 2/64.
3e tour (choix). Pron (Daniel), E.M. S/G.M.M.T.A.
4e tour (ancienneté). Charrier (Joseph), E.M. G.M.M.T.A.
1er tour (choix). Gaudion (André-Eugène), E.M. S/G.M.M.T.A.
2e tour (choix). Gousseaux (Robert), G.T.A. 1/64.
3e tour (choix). Masse (Robert-Georges), B.A. 1/109.
4e tour (ancienneté). Rodary (Hubert), B.A. 117.
1er tour (choix). Durand (Jean), S.E.F.A.A.
2e tour (choix). Gabrielli (Pierre), P.C. 482.
3e tour (choix). Bony (Aimé-Louis), B.A. 125.
4e tour (ancienneté). Rouchon (Augustin), E.M. 4e R.A.
1er tour (choix). Stols (Serge), E.M. C.A.E.O.
2e tour (choix). Lefèvre (James-Albert), B.A. 1/134.
3e tour (choix). Merlin (Michel), B. A. 106.
4e tour (ancienneté). Duquenne (Jean-Marie), E.M. G.M.M.T.A. (1).
1er tour (choix). Lemeur (Jean), E.M. 1er D.A. et 1er R.A.
2e tour (choix). Lagardère (Jean-Pierre), D.B.A. 193.
3e tour (choix). Mallet (Bernard), E.A.A.
4e tour (ancienneté). Bérard (Edmond), Air A.E.F.
1er tour (choix). Heniart (Gilbert-Charles), E.A.A. 609.
2e tour (choix). Henry (Maurice-Pierre), B.A. 707.
3e tour (choix). Le Quère (Yves), G.C. 1/6.
4e tour (ancienneté). Galmiche (René), 281e C.B.R.E.
1er tour (choix). Etchelecou (Pierre-Louis), S.S.F.A.A.
2e tour (choix). Gille (André), E.M. Air Maroc.
3e tour (choix). Gelard (Pierre), B.A. 701.
4e tour (ancienneté). Gouband (Robert), S.P.A.A.
1er tour (choix). Billet (Jean-Marie), B.A. 1/124.
2e tour (choix). Fugier (Jean-Albert), B.A. 707.
3e tour (choix). Fillée (René-Arthur), E.M. C.A.E.O.
4e tour (ancienneté). Cadart (Paul-René), S.P.A.A. (1).
1er tour (choix). Hernandez (Daniel), G.T. 3/61.
2e tour (choix). Maheas (Jean-Joseph), B.A. 150.
3e tour (choix). Glot (Roger-Georges), B.A. 1/124.
4e tour (ancienneté). Wiedemann (Marcel), G.R. 2/33.
1er tour (choix). Rousseau (Paul-Armand), B.A. 1/109.
2e tour (choix). Marchand (Roger-Louis), B.A. 1/109
3e tour (choix). Doegle (François), B.A. 706.
4e tour (ancienneté). Chaleac (Louis), E.M. 4e R.A.
1er tour (choix). Billebeau (Lucien-Louis), D.B.A. 153.
2e tour (choix). Generenaz (René-Marius), E.M. 4e R.A.
3e tour (choix). Guillon (René-Pierre). G.T. 2/61.
4e tour (ancienneté). Drapeau (Georges), B.A. 117.
1er tour (choix). Zablot (André-Robert), B.A. 121.
2e tour (choix). René (Lucien-Jean), B.A. 1/109.
3e tour (choix). Bertomeu (Louis-Joseph), B.A. 127.
4e tour (ancienneté). Dupont (Jean), Air E.O.
1er tour (choix). Collard (Robert-André), 5e E.C.
2e tour (choix). Godet (Michel-Almire), B.A. 707.
3e tour (choix). Pain (Jacques-Louis), B.A. 702.
4e tour (ancienneté). Cruchon (André), S.P.A.A.
1er tour (choix). Dauphinet (Philippe-Louis), B.A. 1/107.
2e tour (choix). Babenko (Paul-Serge), B.A. 706
3e tour (choix). Elie (William Georges), A.P.E. 1/601.
4e tour (ancienneté). Guillot (Henri-Robert), Ecole 2/721.
1er tour (choix). Pavie (Henri-Roland), C.A.O.M. 1/171.
2e tour (choix). Billaud (René-Louis), E.M.C.F.A.
3e tour (choix). Hubac (Robert-Marie), E.M. 4e R.A.
4e tour (ancienneté). Laverlochère (Christian), S.P.A.A.
1er tour (choix). Moreau (Albert-Alain), D.C. 3e R.A.
2e tour (choix). Gentilhomme (Joseph-Auguste), G.T.A. Z.N.

Surveillant de travaux.

2e tour (choix). Valentin (Roger), B.A. 1/109.

Contrôleur adjoint d'opérations aériennes.

2e tour (choix). Segura (Jean), Z.D.A. 902.

Contrôleur de piste.

3e tour (choix). Robin (Edmond-Charles), B.A. 102.
4e tour (ancienneté). Ritter (Jacques), B.A. 1/112.
1er tour (choix). Ginoux (Auguste-Joseph), E.M. Air Maroc.
2e tour (choix). Roucheau (Jean), B.A. 708.
3e tour (choix). Corre (Jean-Auguste), B.A. 706.
4e tour (ancienneté). Laigneau (Pierre), C.L.A. Rabat.

Météorologiste.

3e tour (choix). Gouy (René-Léon), S.G.A.C.C.
4e tour (ancienneté). Gutter (Georges), S.G.A.C.C.
1er tour (choix). Renaud (Maurice), D.B.A. 191.

Moniteur au sol d'entraînement au P. S. V.

3e tour (choix) Meunier (Paul-Jean), G.R. 1/33.
4e tour (ancienneté). Cornu (Maurice), Ecole 3/707.
1er tour (choix). Mistou (Roger-Victor), C.T.A.R.

Fusilier de l'air.

3e tour (choix). Viallet (Albert-Auguste), D.B.A. 190.
4e tour (ancienneté). Lacave (Emile-Jean), Air E.O.
1er tour (choix). Lacroix (Marcel-Théodule), B.A. 104.
2e tour (choix). Visotti (Joseph), B.A. 146.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

3e tour (choix). Lavault (Roger-Adrien), C.T.A. 804.
4e tour (ancienneté). Alliot (René), B.A. 1/141.
1er tour (choix). Printemps (François), B.A. 102.
2e tour (choix). Cheylac (Henri), G.C.T.A. 72.
3e tour (choix). Pornin (Raymond), E.A.A. 603.
4e tour (ancienneté). Masquefa (Alphonse), Air E.O.
1er tour (choix). Girard (André-Antoine), E. P. A.
2e tour (choix). Rivoalen (Robert), B. A. 106.
3e tour (choix). Harribey (Henri-Arnaud), G. C. 1/5.
4e tour (ancienneté). Paest-Néo (Antoine), B. A. 136.
1er tour (choix). Rieu (Pierre), C. A. 217.
2e tour (choix). Orhon (Louis-Joseph), B. A. 1/707.
3e tour (choix). Monjoin (Fernand-Bernard), E. A. A. 601.
4e tour (ancienneté). Derocq (André-Charles), B. A. 1/124.
1er tour (choix). Gouriou (Emile-Marie), G. C. 1/1.
2e tour (choix). Jacob (Joseph-François), B. A. 1/181.
3e tour (choix). Picard (Gabriel-Roger), G. T. 1/63.
4e tour (ancienneté). Janin (Roger), D. M. A. 656.
1er tour (choix). Graziani (Jacques), B. A. 723.
2e tour (choix). Burguion (Antoine-Urbain), D. B. A. 194.
3e tour (choix). Masson (Henri-Paul), G. C. 2/6.
4e tour (ancienneté). Duchaille (René), D. B. A. 195.
1er tour (choix). Tremel (Claude-Clément), G. C. 1/5.
2e tour (choix). Cere (René), E. M. 1er DA, 1er RA
3e tour (choix). Biren (James-Marcel), Z. D. A. 903.
4e tour (ancienneté). Perrin (Paul), G. C. 1/1.
1er tour (choix). Lafage (André), B. A. 1/702.
2e tour (choix). Kerleau (Eugène-Marie), G. T. A. 1/64.
3e tour (choix). Lussiez (Liébert-Charles), D. B. A. T. S. 190.
4e tour (ancienneté). Chabanel (André), D. B. A. 190.
1er tour (choix). Capgras (Ernest-Henri), B. A. 125.
2e tour (choix). Levassort (Robert-Emile), E. A. A. 611.
3e tour (choix). Bornand (Michel-Fernand), D. B. A. 193.
4e tour (ancienneté). Pillot (César), B. A. 1/701.
1er tour (choix). Duputel (Michel-Jacques), 5e E. C.

Sécurité incendie.

1er tour (choix). Thomas (Bernard-Alexandre), M. R. H. 782.
2e tour (choix). Pinsac (Louis-Paul), S. A. 1/153.
3e tour (choix). Simmer (Paul), D. B. A. 195.
4e tour (ancienneté). Rossignol (André), B. A. 135.

Comptable.

3e tour (choix). Le Bolloch (Albert-Louis), B. A. 740.
4e tour (ancienneté). Ravent (Jacques), S. A. 1/781.
1er tour (choix). Le Goff (Louis-François), C. A. 217.
2e tour (choix). Bardon (Henri), B. A. 173.
3e tour (choix). Pacaud (Michel-Victor), C. B. A. 767.
4e tour (ancienneté). Peyrony (Pierre), E. A. A. 607.
1er tour (choix). Le Floc'h (Joseph-René), S. A. O. M. 1/174.
2e tour (choix). Prévot (Marceau-Clovis), B. A. 723.
3e tour (choix). Damiens (Robert-Louis), P. C. 482.
4e tour (ancienneté). Rogeaux (Alphonse), C. A. 4/111.
1er tour (choix). Tessier (Guy), B. A. 117.
2e tour (choix). Darras (Pierre-Omer), P. C. 482.
3e tour (choix). Dussidour (Maurice-Michel), E. A. A. 601.
4e tour (ancienneté). Seurel (Abel-Jean), B. A. 1/124 (1).
1er tour (choix). Escalard (Bernard-Francis), Z. D. A. 901.
2e tour (choix). Tournebize (Bernard-Baptiste), B. A. 740.
3e tour (choix). Paugam (Louis), D. B. A. 193.
4e tour (ancienneté). Guyon (Maurice), 2e E. C.
1er tour (choix). Gouriou (Théophile-Marie), B. A. 160.
2e tour (choix). Thullier (Jean-Roland), B. A. 155.
3e tour (choix). Peignist (Henri), B. A. 1/109.
4e tour (ancienneté). Poirel (Bernard), B. S. C. 3/121.
1er tour (choix). Cabon (François-Jean), C. B. A. 770.
2e tour (choix). Simonin (André-Alphonse), 4e E. C.
3e tour (choix). Abrard (Paul-Roger), M. C. H. A.
4e tour (ancienneté). Jeanblanc (Marcel), C. A. 1/146 (1).
1er tour (choix). Lepoutre (Paul-Joseph), D. C. 1er DA, 1er RA.
2e tour (choix). Lépissier (Jean-Clotaire), G. T. 2/62.
3e tour (choix). Pichon (Robert), B. A. 1/134.
4e tour (ancienneté). Kunziger (Robert), C. A. D. T. 1.
1er tour (choix). Salle (Jacques-Alexis), C. B. 755.
2e tour (choix). Wenzel (Charles-Georges), B. A. 118.
3e tour (choix). Bullot (Henri-René), D. C. A. A.
4e tour (ancienneté). Desvergnes (Henri), C. A. 1/161.
1er tour (choix). Combes (Maurice-Ulysse), B. T. A. 247.
2e tour (choix). Paquelier (Marcel), A. P. C. 1/482.

(1) Inscrit au tableau d'avancement pour le grade de sergent-major.

3e tour (choix). Belmondo (Marcel-Sébastien), B. A. 1/114.
4e tour (ancienneté). Bancelin (Serge), B. A. 1/124.
1er tour (choix). Barth (Guy-Stéphane), A. P. E. 1/601.

Expert textiles et cuirs.

2e tour (choix). Léglise (Yves), M. A. H. 786.

Maître d'hôtel.

3e tour (choix). Laporte (Léonard), B. A. 1/210.
4e tour (ancienneté). Darras (Daniel-Joseph), B. A. 1/124.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de leur proposition.

Tableau supplémentaire d'avancement pour l'année 1951.

ARMÉE ACTIVE

TROUPES COLONIALES

EUROPÉENS

Infanterie.

Pour le grade de sergent-major.

1° Les sergents-chefs:

a) De carrière.

Pinelli (Laurent).
Corcuff (René).
Galeazzi (Miche.).
Jaffeux (Roger-François).
Delaudi (Jean-Emile).
Buendia (Robert).
Diericks (Roger).
Neel (André-Armand).
Quilici (Nicolin-Anatole).
Alberghi (Denis).
Laurenson (Robert-Marcel).
Colinet (Marcel).
Lubin (Arsène-Joseph).
Coudol (René).
Alibert (Lucien-André).
Sautel (Denis).
Maton (Georges-André).
Kerautren (François).
Laliron (Joseph).
Bidard (René-Raymond).

b) Non de carrière.

Fontaine (Gérald).
Vigne (Georges-Gustave).
Le Saout (Adolphe).
Delaporte (Georges).
Bernard (Jean-Marie-Camille).
Corizzi (Elie-René).
Antonelli (Michel).
Virlat (Aimé).
Durrieu (Robert).
Monpeyssin (Louis).
Coulounat (Joseph).
Parrour (Jean).
Krakowski (Roger).
Vache (Lucien).
Viénot (René).
Lagarde (Henri).
Nobili (Charles).
Petitpierre (Georges).
Fouere (Emile).
Ferrandi (Jean-André).
Foata (François).
Lubin (Roger).
Allandrieu (René-Georges).
Kellener (Maurice).
Font (René).
Lamouret (Etienne-Ernest).
Barrellet (Yves).
Margarit (Jules).
Rezy (Marcel-Joseph-Charles).
Verdant (Maurice).
Lavagen (Jean).
Budes (Claude).
Mori (Emile).
Bost (Lucien).
Blanc (Pierre-Jean).
Buchalet (Roger-Gaston-Jean).
Maltête (Pierre).

2° Les sergents:

Non de carrière.

Ledoux (Charles).
Birebent (Aimé-Joseph).
Ciccoli (Marc-Aurèle).
Bernier (Jean-Bernard).
Danet (Louis-Joseph-Marie).
Cosvas (Jean).
Crand (Paul).
Cardon (Agénor).
Renault (Paul).
Geoffroy (Emile).

Artillerie.

Pour le grade de maréchal des logis-major.

1° Les maréchaux des logis chefs:

a) De carrière.

Rossignol (Raymond).
Boulleau (André).
Aldrovandi (Marcel).
Polidori (Polidoro).
Pataille (Georges-André).
Louze (Léon-Pierre).

b) Non de carrière.

Bachelet (Albert-Gabriel).
Daranas (Vincent).
Toussaint (Pierre-Marcel).
Couturier (Paul).
Smith (Léonce).
Naudo (Maurice).
Schmuck (Charles).
Lanza (Joseph).
Magny (Marcel).
Salvador (Robert).
Caffier (Eugène).
Dozias (Rémi-Léon-Gabriel).
Gros-Desormeaux (Maurice).
Pichand (Paul).
Gaulin (Robert).
Lacorne (Roger-Ernest-Fernand).

2° Les maréchaux des logis:

Chabourine (Pierre).
Troupel (Yvan).
Tarcy (Robert).

Liste des candidats déclarés admis au peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve (5e promotion, 1re fraction).

(Décision ministérielle n° 4550/cab./mil./5 en date du 15 juin 1951.)

I. — ADMISSION SUR TITRES

A. — *Candidats ayant satisfait aux examens de sortie d'une des grandes écoles nationales visées par le décret du 30 mai 1950 (Corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire).*

Bezard (Claude-J.-C.).
Chavand (Bernard-P.).
Delhomel (Jean) (1).
Dreyfus (René-L.-A.).
Fournier (Michel-L.-C.) (1).
Girault (Jean-M.-E.-M.).
Lacassagne (Jean-C.).
Lataillade (Charles).
Leudière (Robert-R.-A.).
Longeault (Michel-R.).
Remy (Paul-L.).
Roblet (Jacques-R.).
Rousseau (Georges-J.-J.).
Vivion (Paul-H.).

B. — *Candidats ayant satisfait aux examens de sortie d'une des écoles nationales techniques visées par le décret du 5 mai 1950 (Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air).*

Birden (Henri-G.).
Ledroit (André-J.-E.).
Maire (André-G.-F.).
Pepouey (Maurice-C.-L.).
Sanchez (Salvador).
Tramond (Pierre-L.).

II. — ADMISSION APRÈS EXAMEN

A. — *Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.*

Fatus (Roger).
Bienfait (Jean-C.).
Picard (Christian-F.).
Barbot (Yvon).
Cambart (Lucien-F.).
Evrat (Paul-L.-M.).
Morel (Jean-L.-P.).
De Framond (Pierre).
Duverger (Roger).
Damette (Pierre-F.).
Farvacque (Michel-J.).
Rouzet (Eugène-P.).
Mauc (Charles).
Martin (Paul-H.-A.).
Eon (Pierre-E.-H.).
Auger (François-A.-J.).
Brodkowski (Raymond).
Jullion (Marcel-R.-G.).
Lefranc (Maurice-V.).
Verraest (Jules-H.).
Lombard (Paul-H.-L.).
Devisme (Jean-G.).
Vial (Jean-P.-M.).
Frebet (Claude-J.-L.).
Cénée (Jean-C.-D.).
Gallienne (André-F.-F.).
Richard (Bernard-F.-M.-M.).
Boucly (Raymond).
Richard (Claude-P.).
Cuvilliers (Jacques-E.-R.).
Martin (Noël-E.-J.).
Chapuis (André-M.).
Rabillon (Florent-A.-A.).
Rouzaud (Maurice).
Jacquemart (Maurice-C.).
Perraudin (René-G.-R.).
Margot (Jean-W.).
Cazalens (Raymond-R.).
Poulicard (Gilbert-J.).
Kuehn (Maurice).
L'Hommedet (Jacques-L.).
Mazzella (Michel-C.).
Fauvet (Jacques).
Friedmann (Bernard-M.).
Haas (Robert-J.).
Cognard (Michel-L.-G.).
Caron (Gérard).
Adam (Roger-L.-J.).
Lolive (Jean-L.).
Eppellé (Claude-C.-E.).
Bonnet (Bernard).
Nourisson (Claude-L.-M.).
Roudière (Jean).
Brun (Roland-A.-L.).
Labatut (Jean-A.).
Pin (Michel-J.-B.).
Legitimus (Jean-E.-M.).
Decroos (Jacques).
Taret (Francis-Y.-D.).
Liagre (Claude-F.).
Logelin (René-C.-A.).
Tramhel (Alfred-E.-A.).
Corriger (Roland-H.).
Sougue (Robert-M.-G.).
Paris (Michel-M.-E.).
Hourmilougué (Jean-B.).

B. — *Corps des officiers de réserve de l'air, cadre navigant (pilote).*

Calleja (Claude-M.) (2).

(1) Sous réserve de complément de dossier par les pièces justificatives d'admission sur titres, prévues par l'instruction n° 4000/EMGFAA/3/Ec du 14 mai 1949 et ses modificatifs.

(2) Sous réserve de remplir toutes les conditions fixées par le paragraphe IV de la circulaire n° 3140/EMGFAA/3/Ins. du 21 avril 1951. Dans le cas contraire sera déclassé « administratifs ».

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-787 du 14 juin 1951 fixant les modalités d'application de la procédure de remise gracieuse, d'admission en non-valeurs et de mise en jeu de la responsabilité des comptables, en matière de confiscation des profits illicites.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 18 octobre 1944 tendant à la confiscation des profits illicites, ensemble les textes qui l'ont modifiée, complétée et codifiée, ainsi que ceux réglant le recouvrement des confiscations et amendes infligées en matière de confiscation des profits illicites;

Vu l'article 70 de la loi de finances pour l'exercice 1951,

Décrète:

I. — *Dégrèvements gracieux.*

Art. 1er. — Les demandes en remise ou en modération sont adressées au comité départemental de confiscation. Elles peuvent être présentées sur papier libre.

Art. 2. — Le pouvoir de statuer appartient au ministre des finances et des affaires économiques, après avis du comité des remises et transactions.

Il est délégué au comité départemental de confiscation, lorsque la confiscation prononcée n'excède pas deux millions et au directeur général des impôts, en conseil d'administration, lorsqu'elle est supérieure à deux millions et ne dépasse pas six millions.

Art. 3. — Les décisions du comité de confiscation sont prises à la majorité. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 4. — Les décisions prises par le comité départemental de confiscation sont susceptibles de recours devant le directeur général des impôts qui statue en dernier ressort.

Les décisions rendues par le directeur général des impôts ou par le ministre peuvent faire l'objet de recours devant les mêmes autorités, mais seulement si des faits nouveaux sont invoqués.

Art. 5. — Les tiers qui sont tenus au payement en l'acquit des redevables, en application des dispositions des articles 18 et 30 *bis* de l'ordonnance du 18 octobre 1944 peuvent soumettre à la juridiction gracieuse une demande tendant à être dispensés de cette obligation.

Art. 6. — La demande prévue à l'article précédent est adressée au trésorier-payeur général du département où siège le comité qui a prononcé la confiscation.

Après examen de la demande, le trésorier-payeur général prend l'avis du comité.

Art. 7. — Il est statué sur les demandes formées en exécution des articles 5 et 6 qui précèdent, par le ministre, après avis du comité des remises et transactions, lorsque le montant du versement dont le requérant demande à être dispensé excède cinq millions. Il en est de même, quel que soit le montant de la somme en cause, lorsque les avis du service du recouvrement et du comité ne sont pas concordants.

Le trésorier-payeur général statue dans les autres cas.

II. — *Cotes irrécouvrables.*

Art. 8. — Les demandes des percepteurs tendant à l'admission en non-valeurs des cotes considérées comme irrécouvrables sont présentées et instruites suivant les règles fixées par les instructions ministérielles.

Il y est statué par le comité, à moins que les sommes dont l'admission en non-valeurs est demandée n'excèdent cinq millions, auquel cas la décision appartient soit au directeur général des impôts, s'il adopte l'avis de la direction de la comptabilité publique, soit au ministre après avis du comité des remises et transactions dans le cas de désaccord.

III. — *Responsabilité des comptables.*

Art. 9. — Les percepteurs, responsables du recouvrement des confiscations et amendes et tenus de justifier de leur entière réalisation à une date qui sera fixée par un arrêté ministériel, ne peuvent être dispensés de verser, en tout ou en partie, de leurs deniers personnels, les sommes et les frais de poursuites non recouvrés dans le délai prévu pour l'apurement, ni admis en non-valeurs, que s'ils ont obtenu, soit un sursis de versement, soit la décharge ou l'atténuation de leur responsabilité.

Art. 10. — Les demandes de sursis de versement peuvent être présentées alors même que les sommes qu'elles visent n'auraient pas encore fait l'objet d'une demande d'admission en non-valeurs.

Art. 11. — Le sursis de versement est accordé pour une année. Il est susceptible d'être renouvelé sur demande ultérieure du percepteur.

Art. 12. — Le préfet statue sur les demandes de sursis de versement. Il se prononce au vu des avis émis par le trésorier-payeur général et le président du comité de confiscation lorsque ces avis sont concordants et, dans le cas contraire, après avoir pris l'avis de la commission départementale prévue à l'article 23 du présent décret.

Art. 13. — Peuvent seules faire l'objet de demandes en décharge ou en atténuation de responsabilité dès l'intervention du présent décret les sommes qui, ayant figuré sur une demande d'admission en non-valeurs, ont fait l'objet d'une décision de rejet.

Art. 14. — Le préfet statue sur les demandes en décharge ou en atténuation de responsabilité, à moins que la somme visée n'excède un million.

Il se prononce au vu des avis émis par le trésorier-payeur général et le président du comité de confiscation lorsque ces avis sont concordants et, dans le cas contraire, après avoir pris l'avis de la commission départementale prévue à l'article 23.

Art. 15. — Le ministre des finances statue sur les demandes en décharge ou en atténuation de responsabilité lorsqu'il s'agit de sommes dont le montant excède les limites de la compétence du préfet telle qu'elle est fixée à l'article 14 ci-dessus.

Il se prononce au vu des avis émis par la direction générale des impôts et la direction de la comptabilité publique lorsque ces avis sont concordants et, dans le cas contraire, après avoir pris l'avis de la commission centrale prévue à l'article 24.

Art. 16. — La responsabilité du percepteur peut être dégagée en totalité ou en partie. Les conditions d'appréciation de cette responsabilité sont déterminées par arrêté ministériel.

Art. 17. — Si la demande en décharge ou en atténuation de responsabilité est rejetée du fait que le recouvrement de la cote paraît susceptible d'être ultérieurement obtenu, l'autorité qui statue peut accorder d'office au percepteur sur avis concordants du président du comité et du trésorier-payeur général, un sursis de versement, renouvelable dans les conditions prévues aux articles 11 et 12 du présent décret.

Art. 18. — Les décisions préfectorales prises sur les demandes en décharge ou en atténuation de responsabilité et qui n'auront pas fait l'objet d'un recours dans les conditions fixées à l'article 20 ci-après, deviendront définitives si, dans les six mois de leur notification au percepteur, elles n'ont pas été annulées ou réformées par le ministre statuant dans les formes prévues au deuxième alinéa de l'article 15 ci-dessus.

Art. 19. — Les demandes de sursis de versement, ainsi que les demandes en décharge ou en atténuation de responsabilités présentées par les percepteurs en vertu des dispositions du présent décret ont un effet suspensif.

Art. 20. — Les percepteurs, ainsi que les comptables supérieurs dont la responsabilité pécuniaire est en jeu, sont admis à se pourvoir devant le ministre des finances contre les décisions préfectorales rejetant les demandes de sursis de versement ou le demandes en décharge ou en atténuation de responsabilité.

Le recours a un effet suspensif.

Art. 21. — Les recours prévus à l'article précédent sont instruits comme les demandes en décharge ou en atténuation de responsabilité relevant directement de la compétence du ministre des finances.

La décision du ministre est notifiée par la voie hiérarchique au président du comité et aux comptables intéressés.

Art. 22. — Le receveur central des finances de la Seine, les trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers des finances, font de leurs deniers personnels, dans un délai de trois mois à compter de la notification qui leur est faite de la décision, l'avance des sommes laissées définitivement à la charge de leurs subordonnés et que ceux-ci n'auraient pas versées.

Art. 23. — La commission départementale appelée à donner son avis dans les cas prévus aux articles 12 et 14 ci-dessus est composée ainsi qu'il suit :

Le préfet, ou son représentant, président;

Le trésorier-payeur général ou, pour le département de la Seine, le receveur central des finances ou leur représentant;

Le président du comité de confiscation ou son représentant;

Le secrétaire du comité de confiscation;

Un receveur percepteur ou un percepteur désigné par le trésorier-payeur général ou, dans le département de la Seine, par le receveur central des finances.

En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Un chef de service de la trésorerie générale remplit les fonctions de secrétaire.

Art. 24. — La commission centrale appelée à donner son avis dans les cas prévus aux articles 15 et 18 ci-dessus est composée ainsi qu'il suit :

Un inspecteur général des finances, président;

Le directeur général des impôts ou son représentant;

Le directeur de la comptabilité publique ou son représentant;

Le chef du service du contentieux, agent judiciaire du Trésor;

Un administrateur civil de la direction générale des impôts;

Un comptable direct du Trésor désigné par le directeur de la comptabilité publique.

Le président, absent ou empêché, est remplacé par le chef du service du contentieux.

En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Un fonctionnaire de la direction de la comptabilité publique remplit les fonctions de secrétaire.

Art. 25. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Rémunérations, applicables à compter du 25 décembre 1950, des conseillers et secrétaires rédacteurs des centres obligatoires d'orientation professionnelle.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950, et notamment son article 1er, modifiant et complétant l'article 3 de la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950,

Arrêtent:

Article unique. — Aux rémunérations fixées par l'arrêté interministériel du 26 juin 1950 pour les personnels des centres d'orientation professionnelle obligatoires énumérés ci-après se substituent, à compter du 25 décembre 1950, les rémunérations suivantes:

a) *Conseillers d'orientation professionnelle des centres obligatoires des départements de Seine et Seine-et-Oise.*

6e échelon	342.000 F.
5e échelon	419.000
4e échelon	497.000
3e échelon	560.000
2e échelon	622.000
1er échelon	672.000

b) *Conseillers d'orientation professionnelle des centres obligatoires de province.*

6e échelon	301.000 F.
5e échelon	375.000
4e échelon	449.000
3e échelon	523.000
2e échelon	581.000
1er échelon	639.000

c) *Secrétaires rédacteurs des centres obligatoires d'orientation professionnelle.*

7e échelon	267.000 F.
6e échelon	298.000
5e échelon	329.000
4e échelon	360.000
3e échelon	390.000
2e échelon	419.000
1er échelon	449.000

Fait à Paris, le 21 février 1951.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur de l'administration générale, départementale et communale,
PIERRE-JEAN MOATTI.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRE MORICE

Nomination d'un membre de la mission de contrôle financier instituée auprès de la Société nationale des chemins de fer français.

Par arrêté du 14 juin 1951, M. Granger, conseiller référendaire à la cour des comptes, est nommé membre de la mission de contrôle financier instituée auprès de la Société nationale des chemins de fer français, à compter du 16 juillet 1951, en remplacement de M. Desmarest, conseiller référendaire à la cour des comptes, appelé à d'autres fonctions.

Nomination du directeur de l'organisation d'aide économique et sociale.

Par arrêté du 13 juin 1951, M. Pierre Mathiot, administrateur provisoire de l'organisation des restaurants sociaux de la région parisienne, a été nommé directeur de l'organisation d'aide économique et sociale.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Guilcher (René), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue d'exercer avec le grade de chef de service départemental des dommages de guerre, 3e échelon, les fonctions de délégué départemental adjoint au service interdépartemental d'Ille-et-Vilaine, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er janvier 1951.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Feutren (Laurent-Marie), commis principal de 1re classe à la caisse nationale des dépôts et consignations, est détaché pour une nouvelle période d'une durée maximum de cinq ans, à compter du 20 juin 1951, auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Dans cette situation, M. Feutren continuera à faire partie du personnel de la caisse des dépôts et consignations et à concourir pour l'avancement.

Il conservera également ses droits à la retraite sous réserve du versement des retenues prescrites pour le service des pensions civiles, par l'article 3 de la loi du 20 septembre 1948.

Contributions directes et cadastre.

Par arrêté du 16 juin 1951, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951, le maintien en service détaché auprès du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, en vue de lui permettre de continuer à exercer les fonctions de secrétaire général de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre de la Dordogne, de M. Estrade (Roger-Gustave-Marc), agent principal d'assiette de deuxième échelon des contributions directes.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 16 juin 1951, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché auprès de l'agence de payement aux Etats-Unis, de M. Cole (Bernard), chef de service du Trésor de 1re classe, 1er échelon, et de Mme Cole (Suzanne), agent de bureau de 1re classe des services du Trésor.

Le présent arrêté a effet à compter du 11 décembre 1950.

Par arrêté du 16 juin 1951, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché en vue de lui permettre de continuer à exercer les fonctions de secrétaire général de la mairie de Saint-Brieuc, de M. Raffray (Henri), chef de service du Trésor de classe exceptionnelle.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er avril 1951.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Archives de France.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Riche (Jacques), conservateur adjoint de 3e classe aux Archives nationales, détaché en qualité de conservateur de la bibliothèque générale et des archives du protectorat du Maroc, est maintenu en service détaché à partir du 1er octobre 1950, pour une nouvelle période de cinq ans allant jusqu'au 30 septembre 1955.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Germain (Jean), professeur agrégé de physique, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Chastaing (Maxime), professeur agrégé de philosophie, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Peyronnet (Georges), professeur agrégé d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mme Many, née Junius (Madeline), professeur agrégée d'histoire, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes de cinq ans successives, à compter du 1er octobre 1941 et du 1er octobre 1946, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mme Laffitte, née Payrouse (Octavie), professeur certifiée de sciences, est maintenue en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour une période allant du 1er octobre 1949 au 2 août 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à Madagascar.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mme Paulou-Massat, née Sciarli (Ketty), professeur certifiée d'anglais, en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement au 17 avril 1950 et placée en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de deux ans au maximum, à compter du 17 avril 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à Madagascar.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Leyleyder (André), professeur licencié de mathématiques, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Galata-Saray (Istambul).

Par arrêté du 16 juin 1951, Mlle Alix (France), professeur licenciée de mathématiques, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée français de Bruxelles (Belgique).

Par arrêté du 16 juin 1951:

Mme Buisson, née Tarrin (Suzanne), institutrice du département de l'Allier jusqu'au 30 septembre 1949, nommée professeur licenciée d'histoire à compter du 1er octobre 1949, est placée en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour une période allant du 9 novembre 1948 au 31 octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Afrique occidentale française.

Mme Buisson est réintégrée dans les cadres métropolitains au 1er novembre 1950 et mise, sur sa demande, en congé pour convenances personnelles du 1er novembre 1950 au 31 mars 1951.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Garand (Paul), instituteur de 3e classe du département de la Moselle, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er avril 1951, à la disposition du directeur des Houillères du bassin de Lorraine, groupe Faulquemont-Folschviller, pour exercer les fonctions de moniteur d'enseignement général au centre de formation professionnel des houillères.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Lachat (Fernand), instituteur hors classe du département de la Haute-Savoie, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mme Marcan, née Fallie (Simone), institutrice de 2e classe, du département de l'Orne, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du préfet de Meurthe-et-Moselle, pour exercer les fonctions de conseillère dans les services d'orientation professionnelle de Meurthe-et-Moselle.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Laurent (Georges), instituteur de 2e classe, du département de l'Aude, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition de l'inspecteur principal, délégué général de la fédération française des maisons des jeunes et de la culture, pour exercer les fonctions de directeur à la Maison des jeunes et de la culture à Narbonne.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mme Caberty, née Ranlin (Odette), institutrice de 2e classe, du département de la Martinique, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mme Molinier (Raymonde), institutrice de 2e classe, du département du Cantal, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer les fonctions de répétitrice au collège technique Elisa-Lemonnier, 41, rue des Boulets, Paris (11e).

Par arrêté du 16 juin 1951, Mlle Grimaud (Marcelle), institutrice de 5e classe, du département du Var, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er février 1950, à la disposition du délégué départemental de l'hygiène scolaire et universitaire, pour exercer les fonctions d'adjointe médico-sociale.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mme Nespoulous, née Muzio (Mariel), institutrice de 5e classe, du département du Var, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er février 1950, à la disposition du délégué départemental de l'hygiène scolaire et universitaire, pour exercer les fonctions d'adjointe médico-sociale.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Fustec (François), instituteur de 1re classe, du département du Finistère, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 1947, à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), pour exercer ses fonctions à l'école des pupilles de la marine (Finistère).

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Riout (Germain), instituteur de 3e classe, du département de la Sarthe, est maintenu pour une durée de cinq ans au maximum, a compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Puisais (Harris), instituteur de 5e classe du département de la Charente-Maritime, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage de garçons de Rochefort.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mlle Valdelièvre (Adolphine), institutrice de 6e classe du département de la Charente-Maritime, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage de Rochefort-sur-Mer.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Merlet (Maurice), instituteur de 1re classe du département de la Vendée, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Potet (Paul), instituteur de 1re classe du département de la Vendée, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage de la Roche-sur-Yon.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mme Payraud, née Martial, institutrice de 5e classe du département de la Haute-Vienne, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage de Saint-Léonard (Haute-Vienne).

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Cusseau (Victor), instituteur de 4e classe du département du Pas-de-Calais, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du préfet de Meurthe-et-Moselle pour exercer ses fonctions de conseiller au centre départemental d'orientation professionnelle de l'académie de Nancy.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mme Giraudet, née Vandé, institutrice de 2e classe du département de la Vendée, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage féminin de la Roche-sur-Yon.

Par arrêté du 13 juin 1951, Mlle Grimaud (Eliane), institutrice de 4e classe du département de la Vendée, est mise pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur technique adjointe au centre d'apprentissage de la Roche-sur-Yon.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Poissonnier (Georges), instituteur de 1re classe du département du Nord, est mis pour une durée de cinq ans à compter du 1er mars 1951, à la disposition du recteur de l'académie de Lille pour exercer ses fonctions de secrétaire à l'office du baccalauréat de Lille.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Allard (Yvon), instituteur de 1re classe du département de la Vendée, est mis pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage de garçons des Sables-d'Olonne.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mlle Brosse (Suzanne), institutrice de 5e classe du département de l'Orne, est mise pour une durée de cinq ans à compter du 20 octobre 1947, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage féminin de la Ferté-Macé (F. 531).

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Dupont (Jean), instituteur de 6e classe du département de la Haute-Garonne, est mis pour deux périodes de cinq ans à compter du 1er janvier 1946, à la disposition du préfet de la Haute-Garonne pour exercer les fonctions de directeur du centre d'orientation professionnelle de Toulouse.

Par arrêté du 16 juin 1951, sont détachés auprès de Mme la directrice de l'école normale supérieure d'éducation physique pendant une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, les institutrices dont les noms suivent:

Bourrely (Marguerite), Gard, stagiaire.
Lacroix (Yvette), Corrèze, stagiaire.
Lorichon (Bérangère), Seine-et-Marne, stagiaire.
Robin (Ginette), Loir-et-Cher, stagiaire.

Par arrêté du 16 juin 1951, sont maintenus à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer leurs fonctions en Tunisie, avec effet des dates respectivement indiquées, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

Balussou (Charles), 5e classe, Alpes-Maritimes, du 22 janvier 1949 au 30 septembre 1953.
Balussou, née Lorenzi, 4e classe, Alpes-Maritimes, du 4 mars 1949 au 30 septembre 1953.
Fontanières, née Le Guillerm, 4e classe, Seine-Inférieure, du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1953.
Rousseau, née Malles, 5e classe, Sarthe, du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1953.

Par arrêté du 16 juin 1951, sont maintenus à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer leurs fonctions en Tunisie, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent, pour les dates respectivement indiquées ci-dessous:

Fenouil, née Seux, 3e classe, Isère, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1947.
Dubois, née Pinson, 2e classe, Cher, du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1947.
Chavanon (Paul), hors cadres, Drôme, du 1er octobre 1942 au 30 septembre 1947
Masson (Jean), hors cadres, Haute-Loire, du 1er octobre 1942 au 30 septembre 1947.
Miquel (Emile), hors cadres, Aveyron, du 1er octobre 1942 au 30 septembre 1947.
Dubois (Paul), 1re classe, Cher, du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1947.
Delboulbe, née Rocher, 3e classe, Puy-de-Dôme, du 1er janvier 1947 au 30 septembre 1950.
Mounier (Marcelle), 5e classe, Ardèche, du 1er décembre 1947 au 1er décembre 1952.

Par arrêté du 16 juin 1951, sont mis en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour exercer leurs fonctions en Tunisie, pour une période de cinq ans, à compter des dates sous-indiquées, les instituteurs et institutrices désignés ci-après:

MM.

Benassaya (Maurice), date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Oran, 5e classe.
Camus Paul), date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Aisne, 4e classe.
Charvet (Robert), date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Isère, 3e classe.
Heilmann (André), date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Drôme, 5e classe.
Le Boulch (Pierre), date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Sarthe, 4e classe.
Pelissier (André), date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Pyrénées-Orientales, 6e classe.
Ramond (Marcel), date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Haute-Garonne, 5e classe.
Tauran (Jean), date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Tarn-et-Garonne, 4e classe.
Weiss (Marcel), date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Gard, hors classe.
Lanis (Maurice), date d'effet du détachement: 9 octobre 1950, Gironde, 4e classe.

Mmes

Champagnat, née Montpageon, date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Loire, 4e classe.
Charvet, née Bartoli, date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Isère, 2e classe.
Chaudessaigues, née Sauvage, date du détachement: 1er octobre 1950, Pas-de-Calais, 6e classe.
Deserbais, née Bardeau, date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Indre-et-Loire, 4e classe.
Duplessy, née Guillaneuf, date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Bouches-du-Rhône, 5e classe
Durif, née Pompey, date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Puy-de-Dôme, 3e classe.
Faidy, née Gimonet, date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Cher, 4e classe.
Garcin, née Germain, date d'effet du détachement, 1er octobre 1950, Rhône, 2e classe.
Millat-Carus, née Guillet, date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Isère, 5e classe.
Heilmann, née Reynaud, date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Drôme, 5e classe.
Parayre, née Laforge, date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Loiret, 6e classe.
Rochas, née Francou, date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Isère, 4e classe.
Dubreuil, née Senejoux, date d'effet du détachement: 1er octobre 1950, Seine, 5e classe.

Par arrêté du 16 juin 1951, sont maintenus à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer leurs fonctions en Tunisie, à compter des dates respectivement indiquées, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

Devic-Londres, 3e classe, Gers, du 1er décembre 1946 au 1er janvier 1947.
Jaouahdou, née Desforges, 3e classe, Gironde, du 1er décembre 1946 au 30 novembre 1951.
Leruelle, née Depech, 4e classe, Lot, du 1er décembre 1946 au 30 novembre 1951.
Mari, née Verrucchi, 4e classe, Alpes-Maritimes, du 1er décembre 1946 au 30 novembre 1951.
Martin, née Vanherseke, 4e classe, Constantine, du 1er décembre 1946 au 1er octobre 1947.
Pompei, née Faiz de Warens, 4e classe, Constantine, du 1er décembre 1946 au 30 novembre 1951.
Graille, née Tamisier, 4e classe, Finistère, du 1er décembre 1946 au 30 novembre 1951.
Verjet, née Giorgi, 5e classe, Corse, du 1er décembre 1946 au 30 septembre 1947.
Jourdan, née Raynier, 3e classe, Bouches-du-Rhône, du 1er janvier 1947 au 31 décembre 1951.
Michaud, née Grappe, 2e classe, Jura, du 1er janvier 1947 au 31 décembre 1951.
Natali, née Pient, 3e classe, Alpes-Maritimes, du 1er janvier 1947 au 30 septembre 1947.
Vella, née Caland, 3e classe, Seine, du 29 janvier 1947 au 28 janvier 1952.
Gargano (René), 5e classe, Alpes-Maritimes, du 21 février 1947 au 20 février 1952.

Par arrêté du 16 juin 1951, sont maintenus à la disposition du ministre des affaires étrangères, pendant une période de cinq ans, à compter des dates respectivement indiquées, pour exercer leurs fonctions, en Tunisie, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

Tixier, née Legrand, 1re classe, Manche, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1947.
Blancafort (Marcel), 2e classe, Gers, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1947.
Bouilloux (Georges), 3e classe, Ain, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1947.
Leca (Jean-B.), 1re classe, Corse, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1947.
Rossano (René), 2e classe, Isère, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1947
Vigneau (Didier), 4e classe, Lot-et-Garonne, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1947.
Orsini (René), 1re classe, Rhône, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1947.

Vergely (Gaston), 2e classe, Aveyron, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1948.
Peretti (Joseph), Corse, du 6 avril 1947 au 5 avril 1949.
Peretti, née Chelly, Corse, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1948.
Blain (Henri), 3e classe, Isère, du 6 avril 1947 au 18 novembre 1950.
Parienti (Roger), 4e classe, Alger, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1947.
Charles, née Otto Bronde, 3e classe, Alpes-Maritimes, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Darbon, née Thalmann, 3e classe, Haute-Garonne, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Davezac, née Isselin, 4e classe, Alpes-Maritimes, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1948.
Escarguel, née Barthas, 4e classe, Aude, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Favret, née Ruduelle, 4e classe, Seine, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Meyer, née Jouve, 4e classe, Isère, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Jost, née Gresser, 5e classe, Bas-Rhin, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Gazel, née Coti, 4e classe, Savoie, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Audebaud (Henri), 2e classe, Isère, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Charles (Roger), 2e classe, Alpes-Maritimes, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Couderc (Albert), 4e classe, Lot-et-Garonne, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Fouché (Louis), 4e classe, Gers, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Messines (Yvan), 4e classe, Lot-et-Garonne, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1948.
Meyer (Paul), Isère, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Thepaut (Jean), 4e classe, Finistère, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Weishaupt (Raymond), 3e classe, Haute-Garonne, du 6 avril 1947 au 5 avril 1952.
Lapeyre, née Pirot, 4e classe, Basses-Pyrénées, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1947.
Ausslhou, née Berges, 4e classe, Haute-Garonne, du 1er avril 1947 au 31 mars 1952.
Thomas, née Janin, 2e classe, Meurthe-et-Moselle, du 13 avril 1947 au 12 avril 1952.
Bigex, née Guénin, 2e classe, Loir-et-Cher, du 1er octobre 1945 au 30 septembre 1950.
Bonnet, née Chapon, Haute-Loire, du 1er octobre 1945 au 30 septembre 1950.
Weuzac (Georges), 3e classe, Alpes-Maritimes, 12 mars 1946 au 30 septembre 1948.
Dejean, née Bedos, C. E., Aude, du 16 janvier 1946 au 30 septembre 1950.
Gay, née Frunnet, 1re classe, Pas-de-Calais, du 1er décembre 1945 au 30 septembre 1950.
Gonfalone, née Faubec, 3e classe, Tan-et-Garonne, du 1er octobre 1945 au 30 septembre 1950.
Imbert (Angèle), 4e classe, Bouches-du-Rhône, du 1er octobre 1945 au 30 septembre 1950.
Leonetti, née Santoni, 5e classe, Corse, du 10 mars 1946 au 30 septembre 1950.
Lucchini, née Tallet, 4e classe, Finistère, du 1er octobre 1945 au 30 septembre 1950.
Ochiminuti, née Agostini, hors classe, Corse, du 27 janvier 1946 au 30 septembre 1950.
Peguin, née Bader, 3e classe, Constantine, du 1er octobre 1945 au 30 septembre 1950.
Portelli, née Veyrat, 4e classe, Isère, du 1er octobre 1945 au 30 septembre 1950.
Rabouin, née Bec, 4e classe, Moselle, du 1er octobre 1945 au 30 septembre 1950.
Retali, née Santini, 4e classe, Corse, du 8 février 1946 au 30 septembre 1950.
Berger, née Gelly, 3e classe, Seine-Inférieure, du 6 avril 1947 au 30 septembre 1948.
Mugg-Lenoir, 4e classe, Hérault, du 1er décembre 1947 au 30 novembre 1952.
Lacroix, née Guyot, 5e classe, Jura, du 1er décembre 1947 au 30 novembre 1952.

Par arrêté du 16 juin 1951, sont maintenus à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer leurs fonctions en Tunisie, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent, pour les dates respectivement indiquées ci-dessous:

Mmes

Chavanon, née Bouvarel, hors classe, Drome, du 1er octobre 1947 au 31 décembre 1947.
Fenouil, née Seux, 3e classe, Isère, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Gourou, née Mattet, hors classe, Hérault, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Lecomte, née Pech, 4e classe, Yonne, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Orset, née Payet, 4e classe, Ain, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Delamare, née Régnier, 3e classe, Yonne, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Arnac, née Gilles, hors classe, Lozère, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1949.
Boudarot, née Mansire, 2e classe, Seine-et-Marne, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1949.
Acquaviva, née Battaglini, hors classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Ailhaud, née Charles, Allier, du 1er octobre 1946 au 1er mai 1948.
Alibert, née Viala, 3e classe, Lozère, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Audebaud, née Etienne, 1re classe, Isère, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Bon, née Gagneroy, 4e classe, Saône-et-Loire, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Bourniquel, née Jamet, 2e classe, Loiret, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Briand, née Cristau, H. C., Pyrénées-Orientales, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Cacavelli (Hélène), H. C., Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Casabianca (Précieuse), H. C., Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Casanova, née Damiani, H. C., Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Casanova, née Gavini, 1re classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Cassar (Marie), H. C., Constantine, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Clastrier, née Cabrol, H. C., Tarn, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Coggia, née Giannoni, 2e classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Costantini, née Rabby, H. C., Haute-Garonne, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Coumes, née Pantalacci, 2e classe, Oran, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Court (Suzanne), H. C., Constantine, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Davoux, née Tarascon, H. C., Basses-Pyrénées, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Depert, née Dubois, H. C., Somme, du 1er octobre 1947 au 1er octobre 1948.
Don, née Colas, 1re classe, Alpes-Maritimes, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Doncieux, née Allessandri, 1re classe, Isère, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Dumon (Germaine), H. C., Lot-et-Garonne, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Duty (Claire), 2e classe, Pyrénées-Orientales, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Fenech, née Carlotti, 1re classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Gaillard, née Zevaco, H. C., Oise, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Giband, née Delaplanche, H. C., Calvados, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Goichot (Pauline), 1re classe, Haute-Saône, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Goyet, née Bereschel, 3e classe, Orne, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Grasset (Blanche), H. C., Dordogne, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Jacquier, née Gen H. C., Haute-Savoie, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Joly, née Auzépy, H. C., Basses-Alpes, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Jourdan, née Mezin, 1re classe, Isère, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Julien, née Sauvat, 1re classe, Puy-de-Dôme, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Lebas (Julia), hors classe, Constantine, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Leccia, née Lauzet, 4e classe, Charente-Maritime, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Leroy, née Miséré, hors classe, Loiret, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Lozi (Pauline), hors classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Luccioni, née Arrighi, 3e classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Luccioni, née Angeli, hors classe, Constantine, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Martin, née Rousset, hors classe, Hautes-Alpes, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Martres, née Peillard, 1re classe, Eure, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Masurel, née Zerb, hors classe, Alger, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Mattei, née Poli, 1re classe, Alger, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Mauries, née Poli, hors classe, Constantine, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Mibelli, née Truillot, hors classe, Constantine, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Mounier, née Seraffini, hors classe, Ardèche, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Muscat (Pauline), hors classe, Constantine, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Ottavi, née Ottavy, 1re classe, Var, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Ottavi (Lucienne), 3e classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Pariggi, née Honstettre, 3e classe, Constantine, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Peillard (Andrée), hors classe, Eure, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.

Peloft, née Moiset, 4e classe, Pyrénées-Orientales, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Prost, née Desjacques, 3e classe, Isère, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Regagnon, née Daudet, 3e classe, Loiret, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Rieu, née Dessemond, 4e classe, Ardèche, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Rimet (Madeleine), hors classe, Constantine, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Rumeau, née Blanquet, hors classe, Bouches-du-Rhône, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952
Schneider, née Livrelli, 2e classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Schritta, née Marmounier, 2e classe, Loire, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Teissères, née Jammes, hors classe, Aude, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Vidal, née Flory, hors classe, Puy-de-Dôme, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Dubois, née Pinson, 2e classe, Cher, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Isnard, née Genoud, 5e classe, Seine-et-Oise, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Tessier, née Bruchon, 3e classe, Seine-et-Oise, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.

MM.

Chavanon (Paul), hors classe, Drôme, du 1er octobre 1947 au 30 décembre 1947.
Gourou (Etienne), hors classe, Hérault, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Lachat (Fernand), hors classe, Haute-Savoie, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Barret (Henri), 1re classe, Drôme, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Tetu (Camille), 1re classe, Bouches-du-Rhône, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Weiss (Marcel), hors classe, Gard, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1949.
Latapie (Prosper), hors classe, Hautes-Pyrénées, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1950.
Bertrandie (Georges), 1re classe, Dordogne, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1951.
Alibert (René), 2e classe, Lozère, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Bichet (Fernand), hors classe, Jura, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Blanchard (Louis), 3e classe, Seine-Inférieure, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Bolteau (Lucien), 1re classe, Nord, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Bouvet (Laurent), hors classe, Savoie, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Brun (Antoine), hors classe, Basses-Alpes, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Bussutil (Albert), 2e classe, Seine, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Casanova (Antoine), Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Chalansonnex (Léon), 1re classe, Savoie, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Collard (Lucien), 1re classe, Marne, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Colonieu (Raoul), 1re classe, Bouches-du-Rhône, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Corfdir (Georges), 2e classe, Côtes-du-Nord, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Couhier (Félix), hors classe, Côte-d'Or, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Don (Henri), hors classe, Alpes-Maritimes, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Fechoz (Paul), hors classe, Savoie, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Genre (René), hors classe, Gard, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948.
Goyet (Maurice), 3e classe, Orne, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Henry (Pierre), 1re classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Julien (Georges), hors classe, Puy-de-Dôme, 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Leportois (Roger), 1re classe, Manche, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Leroy (Angeli), hors classe, Loiret, du 1er octobre 1947 au 1er juin 1948.
Lozi (Noël), hors classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Magnan (Joseph), hors classe, Jura, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Martin (Alphonse), hors classe, Basses-Alpes, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Masson (Jean), hors classe, Haute-Loire, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Mazue (Claude), hors classe, Saône-et-Loire, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Mercury (Jean), 1re classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Miquel (Jean), hors classe, Aveyron, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Mounier (Paul), classe exceptionnelle, Ardèche, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Pantalacci (Henri), 1re classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Piquée (Jacques), 2e classe, Seine, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Rey (Jean), hors classe, Ardèche, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Rossi (Antoine), hors classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Sautel (Georges), hors classe, Hautes-Alpes, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Solères (Georges), hors classe, Alger, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Terrier (René), 3e classe, Rhône, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Tourniaire (André), 4e classe, Drôme, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Vaschetti (Joseph), 1re classe, Corse, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Vidal (Louis), hors classe, Aude, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Dubois (Paul), 1re classe, Cher, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Carrier (Joseph), hors classe, Isère, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.
Delzenne (Camille), hors classe, Nord, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952.

Monuments historiques.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Jardot (Maurice), inspecteur des monuments historiques, est détaché au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité:

1° D'attaché d'administration de 1re classe, du 1er avril 1946 au 31 mars 1947;

2° D'administrateur de 4e classe, 1er échelon, du 1er avril 1947 au 30 juin 1949.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Liste des ouvrages sur lesquels portera l'explication française (épreuve orale) du concours d'entrée dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers pour la session de 1952.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret n° 47-807 du 5 mai 1947 portant règlement des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers;

Vu l'arrêté du 21 juin 1948 modifié fixant les conditions d'admission dans ces écoles;

Vu l'arrêté du 30 mars 1950 fixant la liste des ouvrages sur lesquels porte, en 1951, l'épreuve d'explication française du concours d'entrée dans ces établissements;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des ouvrages sur lesquels portera l'explication française (épreuve orale) du concours d'entrée dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers est fixée comme suit, pour la session de 1952:

Pascal. — *Pensées*, choix d'extraits sur:

a) L'esprit de géométrie et l'esprit de finesse;
b) Le style et l'art (la rhétorique de Pascal);
c) La disproportion de l'homme et les deux infinis;
d) L'imagination, la coutume et l'amour-propre;
e) Le divertissement;
f) La grandeur de l'homme;
g) La nécessité du pari.

Molière. — *Tartufe.*

Jean-Jacques Rousseau. — *Dialogues, Rêveries, Correspondance* (extraits), édition des classiques Larousse.

Victor Hugo. — *La Légende des siècles:*

La conscience;
Booz endormi;
Première rencontre du Christ avec le tombeau;
Le parricide;
Le mariage de Roland;
Bivar;
Le petit roi de Galice;
L'aigle du casque;
Welf, castellan d'Osbor;
La rose de l'infante;
Après la bataille;
Le cimetière d'Eylau.
Les pauvres gens;
Plein ciel.

Flaubert. — *Madame Bovary* (extraits), édition des classiques Larousse.

Art. 2. — Ce programme sera renouvelé partiellement pour la session de 1953.

Art. 3. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1951.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN BOUCOIRAN.

Nombre de places mises au concours en 1951 pour l'entrée en classe de troisième des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juin 1951, page 6026, 2e colonne, Ecoles nationales professionnelles de garçons, 9e ligne, Lyon, section industrielle, external, au lieu de: « 115 », lire: « 90 ».

Enseignement technique.

Par arrêté du 6 juin 1951, à la suite du concours ouvert en mai 1951, M. Cluseau-Lanauve (Jean) est déclaré apte à recevoir une délégation de professeur de composition décorative appliquée aux métiers du livre, au collège technique Estienne, 18, boulevard Auguste-Blanqui, Paris (13e).

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Thoret (Joseph), professeur de collège technique, 7e échelon, est maintenu en service détaché à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue de servir au Maroc pour une période de cinq années à compter du 1er octobre 1950.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Bloch-Favier (Yvan), professeur au collège technique (cadre normal, 1re catégorie, 1re classe) (7e échelon du 1er janvier 1949) est maintenu en service détaché à la disposition du ministre des affaires étrangères, en vue de continuer à exercer ses fonctions au lycée de Kaboul (Afghanistan), pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1949.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Tronchon (Pierre), professeur de collège technique, est placé en service détaché et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer au Maroc.
La présente décision aura effet rétroactivement pour la période du 1er octobre 1942 au 30 septembre 1943 (régularisation).

Education physique et sports.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mme Novial, née Bunlon, professeur d'éducation physique et des sports, 4e classe, cadre normal (1re catégorie), est maintenue pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1946 dans la position de détachement et mise à la disposition du ministre des affaires étrangères, en qualité de professeur d'éducation physique et des sports en Tunisie.

Par arrêté du 16 juin 1951, Mme Merel, née Salle (Gilberte), maîtresse d'éducation physique et des sports, 3e classe, C. N. 2 au collège de Châtellerault, est maintenue pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1947 dans la position de détachement au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes en qualité de maîtresse d'éducation physique et des sports au collège Marceau à Coblence.

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie, établissement reconnu par l'Etat, 57, boulevard Saint-Germain, Paris (5e), ayant obtenu à la fin de l'année scolaire 1949-1950 le diplôme d'ingénieur, le diplôme de conducteur ou le certificat de fin d'études.

PROMOTION 1949-1950

Diplômes d'ingénieur des travaux publics.

Dazelle (Pierre).
Guichard (Jacques).
Bibron (Francis).
Masson (René).
Keller (Jean).
Trabesse (Louis).
Naude (Alain).
Mayoux (René).
Clerc-Renaud (Jean).
Bernard (Gérard).
Lancien (Jean).
Carnac (Henri).
Leroux (Robert).
Milone (Mario).
Chancelier (René).
Garapin (Philippe).
Richard (Jean).
Jeannot (René).
Thurneyssen (Bernard).
Simonnet (Pierre).
Meyer (Jean).
Rouby (Jean).
Leudière (Robert).
Watelet (Pierre).
Leclerc (Marc).
Mares (Pierre).
Aubry (Claude).
Berson (Pierre).
Geraud (Pierre).
Gardeil (Paul).
Frangeul (Pierre).
Laupies (Jacques).
Dubois (Guy).
Laval (Jean-Claude).
Hericher (Bernard).
Dusanter (Guislain).
Moronval (Michel).
Sabaterie (Jean).
Moreau (André).
Bardon (Jean).
Lamy de La Chapelle (Dominique).
Durand (Robert-Albert).
Jeanblanc (Pierre).
Bienner (Jacques).
Goldie (Jacques).
Thuret (Pierre).
Falca (Antoine).
Lasserre (Jean-Pierre).
Cocagne (Michel).
Chanloiseau (Gilles).
Malot (Philippe).
Genil-Perrin (Robert).
Parlos (Alfred).
Chevalier (Etienne).
Portal (Pierre).
Bernacchi (Félix).
Jupillat (Jacques).
Laurent (Gilbert).
Vauzanges (Michel).
Fekih (Abdelhamid).
De Piloeff (Alexandre).
Colné (Guy).
Imani (Mohamed).
Mouchbahani (Christian).
Rozycki (Stanislas).
Cluzel (Claude).

Hors promotion.

Ou Tseng.
Chen Che Pen (Jude).
Pan Te Klun.
Gros (Claude).

Diplômes d'ingénieur mécanicien-électricien.

Marquigny (Yves).
Chalhoub (Joseph).
Le Monnier (Jacques).
Laudoyer (Guy).
Leau (André).
Richardeau (André).
Clarenne (Pierre).
Massart (Jacques).
Vigier (Michel).
Marsal (Claude).
Abrial (Henri).
Charloire (Gilbert).
Marchat (René).
Cantarelli (Valère).
Chiloff (Serge).
Obellianne (Michel).
Serrault (Raoul).
Cazi (Jean).
Coaquette (André).
Gely (Claude).
Noël (Henri).
Jouhand (Michel).
Forgeau (Pierre).
Ribeyre (Claude).
Delaeter (Guy).
Allart (Claude).
Prince (Henri).
Ravard (Michel).
Naviere (Gabriel).
Cazaux (André).
Moraël (François).
Sarfatti (Jean).
Derulle (Jacques).
Cha (Paul).
Pelletier (Jacques).
Rouzet (Guy).
Guillemin (Jean).
Lalo (Henri).
Fangous (Robert).
Villota-(Jean).
Fournier (Gérard).

Hors promotion.

Lavaud (Claude).

Diplômes d'ingénieur des travaux du bâtiment.

Edy (André).
Boucher (Pierre).
Bottazzini (Rinaldo).
Philbée (Daniel).
Naliato (Robert).
Galon (Pierre).
Saudemont (Emile).
Belmont (Pierre).
Pénache (René).
Madignier (Jean).
Coignard (Pierre).
Guillermain (Jacques).
Blangy (Jacques).
Foveau (Roger).
Dambreville (Claude).
Chantron (Robert).
Denis (André).
Kancel (Jean).
Petit (Pierre).
Novello (Pierre).
Delmotte (Guy).
Hammani (Ihsan).
Ridet (Pierre).
Dall'Asta (Rino).
Cousin (Claude).
Rueche (Pierre).
Vermignon (Georges).
Catry (Jean-Michel).
Lafosse (Jean).
Bouet (Eric).
Monat (Jacques).
Cussac (Daniel).
Vulliez (Raymond).
Chabasse (Fernand).
Prost (Jean-Louis).
Contet (Roger).
Zosi (Dominique).
Barakat (Kamal-H.-I.).
Gancharevitch - Dimitrievitch (A.-Douchan).
Albertini (Jean).
Balthazar (Hector).

Diplômes d'ingénieur géomètre.

Reignier (Gilbert).
Hors promotion: Madelmont (Pierre).

Diplômes de conducteur des travaux publics et technicien de bureaux d'études.

Salain (Jacques).
Verna (Louis).
Potier (Pau).
Berquand (Paul).
Ropitaux (Jacques).
Raymond (Gérard).
Poulain (Jean).
Bourrat (René).
Deruce (Marcel).
Gargne (Jean).
Tisserand (Guy).
Jouannaud (Jean).
Pommery (Marcel).
Pehé (Christian).
Benoist (Claude).
Martin (Georges).
Lasserre (Michel).
Montel (Claude).
Duhamel (Pierre).

Diplôme de conducteur-électricien.

Bosselet (Jean-Claude).

Diplômes de conducteur technicien des travaux du bâtiment.

Conrad (Edward).
Driessen (Jean).
Bertraneu (Pierre).
Salvant (Robert).
Morel (Jean-Léon).
Colliat (Jean).
Goulard (Pierre).
Mogaër (Pierre).
Oger (André).
Blavet (Jacques).
Koukoui (Emmanuel).

PROMOTION 1948-1949

Diplômes d'ingénieur des travaux publics.

Briaud (Louis).
Gros (Pierre).
Sanson (Alain).
Thévenot (Georges).
Richard (Antoine).
Paul (Robert).
Babel (Pierre).
Hervé (André).
Cabrol (Etienne).
Sanson (Régis).
Machet (Louis).
Carouge (André).
Brusset (Roger).
Mornas (Marc).
Chalon (André).
Peyrat (Roger).
Dufromont (Pierre).
Bataillon-Debes (Noël).
Pommier (Guy).
Brodard (André).
Courtillot (Marcel).
Manachere (Robert).
Magnan (Bruno).
Derval (Roland).
Monteil (Jacques).
Lelarge (Pierre).
Rabéjac (Aimé).
Kravetz (Glèbe).
Lepagnot (André).
Philippe (Robert).
De Lattre (Jean-Léon).
Bergeron (Claude).
Hervé (Pierre).
Rangheard (Arsène).
Veillard (Jean).

Diplômes d'ingénieur mécanicien-électricien.

Boutheroue-Desmarais (Philippe).
Gonse (Jacques).
Dubourdieu (Robert).
Poubeau (Paul).
Pointet (André).
Jerphagnon (Henri).
Damy (Georges).
Savoyat (Gérard).
Mortain (Michel).
Binot (François).
Use (Jean-Paul).
Puyfoulhoux (Pierre).
Morin (Yves).
Demange (Pierre).
Navet (Roger).

Diplômes d'ingénieur des travaux du bâtiment.

Bonin (André).
Gaquerel (Bernard).
Fournoux (Jacques).
Laot (Paul).
Noullet (Bernard).
Cristol (Henri).
Herter (Jean-Pierre).
Thiénot (Philippe).
Jacqueline (Georges).
Maldague (Jean-Claude).
Lamotte (Claude).
Pichon (Lucien).
Canéchine (Alexis).
Pentier (Lucien).
Mouchel (Pierre).
Delezenne (Claude).
Darson (Jacques).
Villecourt (Yves).
Le Pober (Jean).
Luguet (André).
Bouychou (Jean-Emile).
Houette (Henri).
Dunand (Jean-Pierre).
Dieval (Jacques).
Caffin (Pierre).
Couret (Jean-Pierre).
Burelout (Didier).
Canouil (Louis).

Diplômes d'ingénieur géomètre.

Ragot (Michel).
Bouché-Pillon (Marcel).
Blin (Pierre).
Calmus (Paul).
Befort (Jean).
Bonnefond (Guy).
Renfer (Robert).
Berthier (Maxime).
Gauthier (Fernand).
Lantier (Claude).
Regard (Jacques).
Mercy (Roger).
Vergnes (Raymond).
Barthes (Guy).
Ducamp (Jean-Emile).
Pencrec'h (Pierre).
Draperi (Jean-Marie).
Lahitète (Pierre).
Davi (Charles).
Chadefaux (Robert).
Durand (Jean-Marie).
Lassailly (Michel).
Pertuisot (Pierre).
Clugnet (Pierre).
Bourdillon (Maurice).
Lelong (Jean).
Mlle Missonnier (Jeanne).
Jux (Charles).
Jean (Claude).
Ganet (Jacques).
Rapin (Robert).
Rousseau (Jean-André).
Steinmetz (Jean).
Veisseire (Raymond).
Macaud (Gilbert).
Moigne (Paul).

Certificat de fin d'études.
(Topographie.)

Tounsi (Hedi-Hassine).

Diplômes de conducteur des travaux publics et technicien de bureaux d'études.

Bossuyt (Claude).
Janier (Paul).
Colin (Michel).
Chaply (Jacques).
Dumouchel (Robert).
Colleau (Jean-Pierre).
Gerbault (André).
Chabry (Jean-François).
Prevoteau du Clary (Phil).
Teyssaire (Georges).
Hors promotion:
Mugard (Claude).

Diplôme de conducteur-électricien.

Lafaye (Jean).

Diplômes de conducteur technicien des travaux du bâtiment.

Barrès (Jacques).
Dhardiville (Didier).
Chevre (Marcel).
Bonaventure (Roger).
Cueilhes (André).
Fournioux (Michel).
Pinton (Roger).
Bourgade (Jacques).
Bradel (Jacques).
Saulquin (Jacques).
Sanzey (Gilbert).
Colné (Claude).
Poliakoff (Henri).

PROMOTION 1947-1948

Diplômes d'ingénieur des travaux publics.

Beaulieu (Denis).
Lacour (André).
Chpilevsky (Nicolas).
Percheron (Jean-Edouard).
Escalon (Hippolyte).
Parraud (Pierre).
Morisson-Tansini (Jacques).

Certificat de fin d'études.
(Travaux publics.)

Bospuillon de Frescheville (Guy).

Diplômes d'ingénieur mécanicien-électricien.

Baudry (Albert).
De Seroux (Gilbert).
Moine (Pierre).
Lamoureux (André).

Diplômes d'ingénieur des travaux du bâtiment.

Mahier (Maurice).
Amaré (Raymond).
Verpeaux (Louis).
Olivo (Charles).
Le Provost (Louis).

Diplômes d'ingénieur géomètre.

Blondet (Jean-Robert).
Guyot (Rémy).
De Baschmakoff (Jean).
Blery (Max).

PROMOTION 1946-1947

Diplômes d'ingénieur des travaux publics.

Jalbert (Claude).
Grandjean (Pierre).
Brochard (François).
Doussaud (Marcel).
Borne (Jean).
Saint-Martin (Bernard).
Meyrignac (Jean).

Diplôme d'ingénieur mécanicien-électricien.

Gérardin (Roger).

Diplômes d'ingénieur des travaux du bâtiment.

Dexmier (François).
Leroy (Bernard).
Petsistis (André).
Mucherie (Jean).

Diplôme d'ingénieur géomètre.

Quibel (Bernard).

PROMOTION 1945-1946

Diplômes d'ingénieur des travaux publics.

Leclere (René).
Laroche (Georges).
Vigier (Jacques).
Musso (Edouard).

Diplômes d'ingénieur mécanicien-électricien.

Bataille (Roger).

Diplômes d'ingénieur des travaux du bâtiment.

Le Grignou (Pierre).
Girard (Pierre).

Diplôme d'ingénieur géomètre.

De Launay (Yves).

PROMOTION 1944-1945.

Diplômes d'ingénieur des travaux publics.

Molle (Georges).
Marguet (Jean).
Moreigne (Jean).

Diplôme d'ingénieur géomètre.

Plancq (Jacques).

PROMOTION 1941-1942.

Diplôme d'ingénieur des travaux publics.

Anger (Gilbert).

PROMOTION 1936-1937

Diplôme d'ingénieur des travaux publics.

Hors promotion: Argilon (André).

PROMOTION 1935-1936

Diplôme d'ingénieur mécanicien-électricien.

Pierre (André).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Relèvement des péages perçus au port de Tonnay-Charente au profit de la commune.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 5 avril 1884, 7 avril 1902 et 15 novembre 1922 sur l'organisation municipale;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception des péages dans les ports maritimes de commerce et le décret du 26 avril 1941 portant application de cette loi;

Vu le décret du 31 octobre 1923 qui a institué des péages au port de Tonnay-Charente au profit de la commune;

Vu les décrets des 22 février 1927, 6 avril 1928, 11 octobre 1935 et l'arrêté interministériel du 25 mars 1948 qui ont modifié le tarif desdits péages;

Vu la délibération du 9 octobre 1948 par laquelle le conseil municipal de Tonnay-Charente a demandé le relèvement du taux des péages dont il s'agit;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur le nouveau tarif et notamment l'avis de la commission permanente d'enquête du port en date du 7 octobre 1948;

Vu l'avis du ministre de la marine marchande en date du 2 février 1951;

Vu l'avis du secrétaire d'Etat aux affaires économiques en date du 2 mars 1951,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le tarif des péages actuellement perçus au port de Tonnay-Charente au profit de la commune, en vertu de l'arrêté du 25 mars 1948, est remplacé par le tarif ci-après :

I. — TAXES SUR LES NAVIRES

1° *Par tonneau de jauge nette.*

A. — Navires effectuant une navigation entre les ports de la France continentale, de la Corse et de l'Algérie.

Lorsque le rapport existant entre le nombre exprimant le tonnage des marchandises embarquées, débarquées et transbordées (calculé en tonnes métriques) et la jauge nette du navire est :

a) Supérieur à la moitié de la jauge nette du navire : 8 F ;
b) Egal ou inférieur à la moitié de la jauge nette du navire et supérieur au quart de cette jauge : 6 F ;
c) Egal ou inférieur au quart de la jauge nette du navire et supérieur au vingtième de cette jauge : 3 F ;
d) Egal ou inférieur au vingtième de la jauge nette du navire : 1,50 F.

B. — Navires effectuant une navigation au cabotage international.

Lorsque le rapport existant entre le nombre exprimant le tonnage des marchandises embarquées, débarquées et transbordées (calculé en tonnes métriques) et la jauge nette du navire est :

a) Supérieur à la moitié de la jauge nette du navire : 16 F.
b) Egal ou inférieur à la moitié de la jauge nette du navire et supérieur au quart de cette jauge : 9 F ;
c) Egal ou inférieur au quart de la jauge nette du navire et supérieur au vingtième de cette jauge : 5,60 F ;
d) Egal ou inférieur au vingtième de la jauge nette du navire : 2,80 F.

C. — Navires effectuant une navigation au long cours.

Lorsque le rapport existant entre le nombre exprimant le tonnage des marchandises embarquées, débarquées et transbordées (calculé en tonnes métriques), et la jauge nette du navire est :

a) Supérieur à la moitié de la jauge nette du navire : 28 F ;
b) Egal ou inférieur à la moitié de la jauge nette du navire et supérieur au quart de cette jauge : 16 F ;
c) Egal ou inférieur au quart de la jauge nette du navire et supérieur au vingtième de cette jauge : 10 F ;
d) Egal ou inférieur au vingtième de la jauge nette du navire : 6 F.

2° *Réductions.*

Une réduction de 30 p. cent des taxes calculées suivant les tarifs ci-dessus prévus pour les trois catégories A, B, C est accordée aux navires assurant une ligne régulière, reconnue comme telle par l'administration des douanes pour le calcul des droits de quai prévus par l'article 174 du code actuel des douanes.

Toutefois, la prise en considération de cette réduction ne se cumulera pas avec l'application de la tarification dégressive correspondant à l'importance de l'escale, la solution la plus avantageuse pour l'imposé étant appliquée de plein droit.

3° *Exemptions.*

Les navires de guerre et les bâtiments de service des administrations de l'Etat, les navires affectés au pilotage et au remorquage les bateaux naviguant au bornage ou faisant exclusivement la petite pêche et la pêche côtière, les bateaux de navigation intérieure, les navires en relâche forcée s'ils ne font aucune opération commerciale, les navires entrant sur lest et repartant sur lest, les navires entrés chargés et qui repartiraient sans avoir fait aucune opération commerciale, les navires entrant uniquement en vue de leur ravitaillement en houille ou mazout, les navires de plaisance, les navires faisant le cabotage entre Tonnay-Charente et les ports des îles de la Charente-Maritime.

II. — TAXES SUR LES MARCHANDISES

Péages appliqués aux marchandises soit débarquées, soit embarquées, soit transbordées dans le port (payables par les destinataires, les expéditeurs ou les transitaires).

1° *Taxation par tonne ou fraction de tonne et par article de déclaration.*

Pour les déclarations dont le poids total de tous les articles n'atteint pas une tonne et qui comprennent des marchandises de même catégorie ou de catégories différentes, la taxation se fait au quintal toute fraction étant alors considérée comme une unité, et elle est établie, sur la taxe afférente à la catégorie la plus élevée.

Catégorie 1 : 10 F.

Houille (nos 311 à 313).
Brai de goudron de houille (n° 326).
Pyrites (ex. n° 240-A).
Minerai de fer (n° 290).
Pyrites grillées, cendres de pyrites (n° 291).
Phosphates naturels (n° 245).
Kaolin (n° 268 A).
Chlorure de sodium (n° 238).
Superphosphates (n° 574 G).
Minerai de zinc (blende crue et grillée) (n° 296).

Catégorie 2 : 50 F.

Boissons distillées (nos 220 et 222).
Liqueurs (n° 221).

Catégorie 3 : 16 F.

Toutes autres marchandises.

2° *Exemptions.*

Les marchandises importées par l'Etat et par ses services non autonomes.

Les épaves et marchandises réexportées ou non d'entrepôts, y compris la houille et le mazout et destinées à l'avitaillement des navires.

Les objets de gréement et d'armement nécessaires aux navires affectés au pilotage ou au remorquage, au bornage ou à la pêche côtière et à la navigation de plaisance.

Les marchandises en provenance ou à destination des îles de la Charente-Maritime.

Les colis postaux.

Les envois qui, en raison de leur destination particulière, bénéficient de la franchise douanière exceptionnelle à l'importation (corps diplomatique, Croix-Rouge française, etc.).

Art. 2. — La perception des taxes fixées à l'article 1er ci-dessus est concédée à la commune de Tonnay-Charente pour le produit en être affecté à l'ensemble des charges résultant pour cette commune des obligations antérieurement contractées par elle dans l'intérêt du port et moyennant autorisation régulière, y compris sa participation dans les frais d'aménagement et d'amélioration de l'appontement n° 2 de Tonnay-Charente et le service d'intérêt et d'amortissement des emprunts qu'elle serait autorisée à contracter en vue du versement de cette participation.

Art. 3. — Les taxes fixées à l'article 1er ci-dessus entreront en vigueur trente jours après la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur.
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration générale, départementale et communale,
PIERRE-JEAN MOATTI.

Affectation d'un prélèvement du produit des péages perçus au port de Bordeaux à la reconstruction d'un quai dudit port.

Par arrêté du 12 juin 1951, le port autonome de Bordeaux a été autorisé à prélever, sur le produit des péages perçus à son profit au port de Bordeaux, la part évaluée à 15 millions de francs, qui lui incombe, au titre de la reconstruction du quai Sud du bassin à flot n° 1, au port de Bordeaux, dans les dépenses ci-après :

Indemnité à la chambre de commerce de Bordeaux ;
Sondages de reconnaissance ;
Démolition de l'ancien magasin aux laines.

Relèvement du taux des péages perçus au port de Cherbourg au profit de la chambre de commerce de cette ville.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mai 1951 :

Page 4804, tableau A, au lieu de : « 1... *a*) est supérieur à la moitié de la jauge nette du navire : 4 F », lire : « 1... *a*) est supérieur à la moitié de la jauge nette du navire : 24 F ».

Page 4805, tableau C, immédiatement sous le titre du tableau et avant le tarif 4, lire : « Passagers en provenance ou à destination d'un port hors d'Europe ».

Tarif et affectation du produit des péages perçus au port de Saint-Malo—Saint-Servan au profit de la chambre de commerce de Saint-Malo.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mai 1951 :

Page 5715, 1re colonne, 12e ligne, au lieu de : « ... plus de cinq jours », lire : « plus cinq jours ».

Page 5716, 1re colonne, 13e et 14e ligne, au lieu de : « 575 et 791 Engrais chimiques potassiques divers emballages usagés », lire : « 575 Engrais chimiques potassiques ; 791 Et divers emballages usagés » ; 2e colonne, 65e ligne, au lieu de : « Divers toutes autres marchandises non désignées à la présente nomenclature 15 ; 1797 à 1800 Voitures automobiles », lire : « Divers toutes autres marchandises non désignées à la présente nomenclature 15 ; Catégorie E : 1797 à 1800 Voitures automobiles ».

Comité central des œuvres sociales.

Par arrêté du 15 juin 1951, est nommé membre suppléant du comité central des œuvres sociales institué au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme M. Jean-Claude Legrand, ingénieur des ponts et chaussées à Versailles, désigné par l'association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées, en remplacement de M. Vielliard, démissionnaire.

Administration centrale.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Empis, secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, à l'administration des travaux publics et des transports, est promu à la 1re classe pour compter du 1er janvier 1951.

Compte tenu du reliquat non utilisé de ses services militaires, l'ancienneté de l'intéressé remontera dans la 1re classe au 1er octobre 1949.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 8 juin 1951, a été complété comme suit le tableau d'avancement, pour l'année 1944, des ingénieurs des ponts et chaussées (cadre permanent):

Ingénieurs ordinaires de 1re classe proposés pour le grade d'ingénieur en chef.

M. Cordonnier (après M. Geoffroy).

L'arrêté du 5 février 1948, complétant le tableau d'avancement des ingénieurs des ponts et chaussées pour l'année 1947, est annulé.

Par arrêté du 8 juin 1951, a été complété comme suit l'arrêté du 5 septembre 1945, portant nominations au grade d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à compter du 1er septembre 1945:

M. Cordonnier (après M. Geoffroy).

La présente décision ne comporte aucun rappel pécuniaire.

Par arrêté du 12 juin 1951, M. Aubert (Albert), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, a été maintenu dans la même position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 16 décembre 1950.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 14 juin 1951 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la caisse d'allocations familiales de la Gironde du groupe de terrains sis rues Kieser, Chevalier et de la Benatte, à Bordeaux (Gironde).

Le président du conseil des ministres,

Vu le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment son article 2;

Vu le décret-loi du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifié et complété par le décret-loi du 30 octobre 1935;

Vu le décret portant règlement d'administration publique du 2 mai 1936;

Vu l'avis du conseil d'Etat, en date du 4 juin 1946, déclarant que la caisse nationale de sécurité sociale est habilitée à exercer le droit d'expropriation tant en son nom qu'au nom des caisses primaires et régionales de sécurité sociale;

Vu la demande présentée par la caisse d'allocations familiales de la Gironde en vue d'acquérir un lot de terrains situés rues Kieser, Chevalier et de la Benatte, à Bordeaux;

Vu l'autorisation donnée le 20 septembre 1950 par la commission des immeubles, des placements immobiliers et des marchés de la caisse nationale de sécurité sociale et l'autorisation donnée le 26 avril 1951 par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public;

Vu les pièces de l'enquête administrative ouverte sur ce projet d'acquisition et notamment l'avis du commissaire enquêteur en date du 14 février 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Est déclarée d'utilité publique l'acquisition par la caisse d'allocations familiales de la Gironde d'un lot de terrains situés rues Kieser, Chevalier et de la Benatte, à Bordeaux, destinés à la construction d'un immeuble pour le transfert des services de cet organisme.

Art. 2. — Le lot de terrains situés rues Kieser, Chevalier et de la Benatte, tel qu'il est figuré et désigné sur le plan annexé au présent décret, sera acquis sur intervention de la caisse nationale de sécurité sociale par voie d'expropriation dans les conditions prévues par les décrets susvisés.

Art. 3. — Le directeur de la caisse nationale de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent décret, dont mention sera faite au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PAUL BACON.

Décret n° 51-752 fixant les modalités de calcul de la contribution de l'Etat à la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juin 1951: page 6264, 2e colonne, article 2, au lieu de: « qui prendra effet du 1er mars 1951 », lire: « qui prendra effet du 1er avril 1951 ».

Caisse nationale de sécurité sociale.

Par arrêté du 16 juin 1951, la démission présentée par M. Casalta, secrétaire d'administration stagiaire (catégorie rédacteur) à la caisse nationale de sécurité sociale, est acceptée à dater du 1er juin 1951.

M'NISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Complément au règlement de la caisse de retraites des employés de la chambre de commerce de Roubaix.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre du budget et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu le règlement de la caisse de retraites des employés de la chambre de commerce de Roubaix approuvé par arrêté interministériel du 16 décembre 1950;

Vu la demande formulée par cette compagnie,

Arrêtent:

Article unique. — Sont approuvées les dispositions ci-annexées, qui devront être insérées au règlement de la caisse de retraites des employés de la chambre de commerce de Roubaix.

Fait à Paris, le 15 mai 1951.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Pour le ministre et par délégation:

Le chef de cabinet,

EMILE ARRIGHI DE CASANOVA.

Le ministre du budget,

Pour le ministre et par autorisation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Pour le ministre et par autorisation:

Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet,

JACQUES DOUBLET.

ADDENDA

AU RÈGLEMENT DE LA CAISSE DE RETRAITES DES EMPLOYÉS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX, APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ DU 16 DÉCEMBRE 1950

1° Après le premier paragraphe de l'article 5 A. — *Pension d'ancienneté:*

« Est dispensé de la condition d'âge l'employé qui, par suite de maladie reconnue par les assurances sociales, se trouve hors d'état de continuer ses fonctions.

« Dans les conditions d'âge et de durée de services fixées ci-dessus, la pension pourra être liquidée soit sur la demande de l'intéressé, soit d'office par la chambre de commerce.

« Une réduction d'âge et de durée de service égale à la moitié du temps ouvrant droit au bénéfice de campagne double au cours d'une guerre ou d'une expédition déclarée campagne de guerre sera, sur leur demande, accordée à ceux qui peuvent y prétendre. La pension qui sera alors attribuée sera calculée proportionnellement à la durée des services. »

2° Titre VIII: Dispositions diverses (entre les articles 21 et 22):

« *Art.* 21 bis. — Les employés entrés en fonction et inscrits à la caisse de retraites avant le 1er juillet 1941 bénéficieront, lors de leur mise à la retraite, d'une pension liquidée sur les annuités ressortissant du règlement en vigueur avant le 1er juillet 1941 pour les services antérieurs à cette date et sur les annuités résultant du présent règlement pour les services postérieurs à cette date, sans que les pensions calculées en vertu de cette disposition transitoire puissent excéder les maxima prévus par le nouveau règlement.

« Chacune de ces liquidations se fera sur la base du traitement défini à l'article 9.

« Les pensions ainsi calculées bénéficieront, pour leur totalité, des dispositions des articles 11 (majoration pour enfants) et 22 (revision) du présent règlement. »

Mines.

Par arrêté du 11 juin 1951, pris en application de l'article 11 du décret n° 51-239 du 28 février 1951, les adjoints techniques des mines placés à la date du 1er janvier 1951 en position d'activité ou de détachement sont rangés comme suit dans les classes et échelons prévus par ce texte, et leur ancienneté fixée aux dates ci-après:

I. — ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX

Classe exceptionnelle.

MM. Benoi (Gustave), 1er janvier 1949 (1).
Besch (Victor), 1er janvier 1949.

8e échelon.

MM. Sutter (René), 1er juillet 1947.
Leroux (Pierre), 1er octobre 1948.

7e échelon.

MM. Molinié (Jean), 1er janvier 1949.
Zabulon (Etienne), 1er janvier 1948.

6e échelon.

* M. Maurin (Charles), 1er janvier 1948.

5e échelon.

MM. Gaubert (René), 1er janvier 1949.
Moultson (Auguste), 1er mars 1949.
Guilleret (Roger), 1er mars 1949.

II. — ADJOINTS TECHNIQUES

4e échelon.

MM. Sallou (Maurice), 15 février 1945.
Kimmérle (Robert), 28 décembre 1945.
Brandel (Auguste), 28 décembre 1945.
Mainfrais (Gérard), 28 décembre 1945.
Poura (Jean-Pierre), 28 décembre 1948.

3e échelon.

MM. Chabot (Jean), 1er octobre 1947.
Godin (Henri), 28 septembre 1948 (x).
Delourme (Raoul), 28 décembre 1948.
Jaunet (Marcel), 28 décembre 1948.
Lalive (Noël), 28 décembre 1948.
Gendre (Guy), 1er janvier 1949.
Echallier (Jean), 10 septembre 1949.
Gerster (Roger), 5 mai 1949 (x).
Schwingrouber (Guy), 15 juillet 1949.
Labat (Henri), 30 juillet 1949.
Kerjean (Jacques), 16 décembre 1949.
Angevelle (Lucien), 16 décembre 1949.
Vuillequez (Jean), 16 décembre 1949.
Flament (Henri), 16 décembre 1949.
Randon (Jacques), 16 décembre 1949 (x).
Lavidalie (Abel), 28 décembre 1949.

2e échelon.

MM. Martres (Georges), 1er janvier 1947.
Boulonnat (Pierre), 1er janvier 1947.
Diennet (Henri), 7 novembre 1947.
* Bouyet (René), 28 juin 1949 (x).
Koehler (Charles), 10 août 1948 (x).
Kerjean (André), 1er octobre 1948 (x).
Boyer (Pierre), 1er janvier 1949.
Rouault (Jacques), 1er février 1949.
Vedrine (Jean), 1er août 1949 (x).
Jochaud (Elie), 15 septembre 1949 (x).

1er échelon.

M. Bonnefoy, 16 février 1948.

(1) Point de départ de l'ancienneté dans la classe ou l'échelon.
(*) En service détaché.
(x) Ancienneté après reclassement.

Compte tenu de l'avancement qui leur a été accordé au titre de l'année 1950, les adjoints techniques des mines dont les noms suivent sont rangés à nouveau comme suit dans les échelons prévus par le décret du 28 février 1951, et leur ancienneté fixée aux dates ci-après:

I. — ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX

8e échelon.

M. Zabulon (Etienne), 1er juin 1950 (1).

II. — ADJOINTS TECHNIQUES

4e échelon.

M. Chabot (Jean), 1er décembre 1950.

3e échelon.

MM. Martres (Georges), 1er janvier 1950.
Boulonnat (Pierre), 1er janvier 1950.
Diennet (Henri), 15 novembre 1950.

(1) Point de départ de l'ancienneté dans la classe ou l'échelon.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Agrément d'un laboratoire pour la répression des fraudes.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes, modifiée et complétée par les lois des 5 août 1908, 28 juillet 1912, 31 décembre 1921 (art. 128), 21 juillet 1929, par le décret-loi du 14 juin 1938 et par la loi du 31 décembre 1945 (art. 84);

Vu le décret du 22 janvier 1919, modifié par celui du 31 décembre 1928, portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi;

Vu l'avis de la commission technique permanente;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — Le laboratoire de l'institut biologique d'Angers est agréé pour procéder à l'examen des échantillons de produits laitiers prélevés aux fins de recherches bactériologiques, pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes.

Sa compétence est limitée à l'examen des échantillons prélevés dans le département de Maine-et-Loire.

Art. 2. — L'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 juin 1951

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation;
Le chef de cabinet,
PIERRE MAESTRACCI.

Administration centrale.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Lagrange, secrétaire d'administration principal à l'administration centrale, est promu à la classe exceptionnelle, à compter du 16 mai 1951.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration centrale.

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1950, dans l'ordre:

Pour brigadier

De 4e échelon le 3 mai 1950, avec 12 ans 10 mois 3 jours de rappels pour services militaires;
De 5e échelon le 3 mai 1950, avec 9 ans 10 mois 3 jours de rappels pour services militaires;
De 6e échelon le 3 mai 1950, avec 6 ans 10 mois 3 jours de rappels pour services militaires;
De 7e échelon le 3 mai 1950, avec 3 ans 10 mois 3 jours de rappels pour services militaires:

M. Gonzalès (Albert), gardien de bureau de 3e classe.

De 5e échelon le 1er janvier 1950, avec ancienneté du 1er février 1947;
De 6e échelon le 1er février 1950:

M. Bedat (Charles), gardien de bureau de 1re classe,

De 5e échelon le 1er janvier 1950, avec ancienneté de 5 ans 9 mois 26 jours;
De 6e échelon le 1er janvier 1950, avec ancienneté de 2 ans 9 mois 26 jours;
De 7e échelon le 4 mars 1950:
M. Nimax (Marcel), gardien de bureau de 1re classe.

De 4e échelon le 1er janvier 1950, sans ancienneté:
M. Gueudin (Henri), gardien de bureau de 3e classe.

De 3e échelon le 1er janvier 1950, avec ancienneté du 22 mai 1949:
M. Medina (Joseph), gardien de bureau de 4e classe.

Par arrêté du 12 juin 1951, sont promus (trois emplois nouveaux):

Brigadier.

De 4e échelon le 3 mai 1950, avec 12 ans 10 mois 3 jours de rappels pour services militaires;
De 5e échelon le 3 mai 1950, avec 9 ans 10 mois 3 jours de rappels pour services militaires;
De 6e échelon le 3 mai 1950, avec 6 ans 10 mois 3 jours de rappels pour services militaires;
De 7e échelon le 3 mai 1950, avec 3 ans 10 mois 3 jours de rappels pour services militaires;
M. Gonzalès (Albert), gardien de bureau de 3e classe, en disponibilité antérieurement au 3 mai 1950 et placé, à cette date, en service détaché à la préfecture d'Alger.

De 5e échelon le 1er janvier 1950, ancienneté du 1er février 1947;
De 6e échelon le 1er février 1950:
M. Bedat (Charles), gardien de bureau de 1re classe, en service détaché au service administratif de Marseille.

De 5e échelon le 1er janvier 1950, avec ancienneté de 5 ans 9 mois 26 jours;
De 6e échelon le 1er janvier 1950, avec ancienneté de 2 ans 9 mois 26 jours;
De 7e échelon le 4 mars 1950:
M. Nimax (Marcel), gardien de bureau de 1re classe.

De 4e échelon le 1er janvier 1950 sans ancienneté:
M. Gueudin (Henri), gardien de bureau de 3e classe, en remplacement de M. Bedat maintenu en service détaché.

De 3e échelon le 1er janvier 1950, avec ancienneté du 22 mai 1949:
M. Medina (Joseph), gardien de bureau de 4e classe, en remplacement de M. Gonzalès maintenu en service détaché.

Administrateurs.

Par arrêté en date du 12 juin 1951, M. Huc (Edmond), administrateur en chef (3e échelon) de la France d'outre-mer, en congé en France, est placé dans la position de mission à Madagascar pour une période d'un mois au maximum, à compter du 20 mai 1951, afin de régler certaines affaires urgentes dans la province de Fianarantsoa.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 14 juin 1951 portant extension à la commune de Picquigny de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Picquigny en date du 23 mars 1951;

Vu l'avis conforme de la commission départementale de la Somme en date du 23 avril 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Picquigny (Somme).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre en date du 13 juin 1951, les fonctionnaires et agents du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre ci-après désignés sont nommés secrétaires administratifs et titularisés dans le grade correspondant: à compter du 1er janvier 1950:

MM. Albou (Isaac).
Aujay (Hervé).
Balansa (Georges).
Mme Barrault (Marcelle).
M. Baudet (Omer).
Mme Baudet (Lina).
M. Bazin (Lucien).
Mme Becquart (Jeanne).
MM. Behere (Charles).
Bérard (André).
Mme Beraudon (Marie-Louise).
MM. Bertrand (Pierre).
Bessette (Claude).
Mlle Bideux (Jeanne).
M. Biou (Paul).
Mlle Biratelle (Jeanne).
MM. Blanchet (Prudent).
Bommel (Marcel).
Mme Bonnet (Germaine).
MM. Bonnet (Gustave).
Bonnet (Marius).
Boucharine (Albert).
Mlle Bouillet (Solange).
MM. Bouron (René).
Boutonnet (Fernand).
Mme Bregand (Suzanne).
MM. Brouiller (Jean).
Bregeat (Paul).
Mme Cahut (Paule).
MM. Camus (Ferdinand).
Carloux (Pierre).
Cavenago (Henri).
Mme Chabot (Georgette).
Mlle Chabroulet (Marie).
Mme Chantriaux (Mireille).
M. Chardonnay (Pierre).
Mlle Charles (Charlotte).
M. Couillard (Georges).
Mlle Couduries (Honorine).
MM. Coutouly (Michel).
Creusat (Emile).
Mme Cros (Renée).
MM. Debail (Camille).
Dejon (Louis).
Mme Delhaye (Madeleine).
MM. Delhommeau (Gaston).
Delmas (Charles).
Deprez (Michel).
Desmier (Maurice).
Dessalas (Armand).
Doldy (Georges).
Donnadieu (Paul).
Mlle Dubouille (Yvonne).
MM. Dubuisson (Albert).
Dumas (Jules).
Dupuisat (Paul).
Durand (André).
Dutremble (Jean).
Mlle Etienne (Marie-Thérèse).
M. Fabre (Hippolyte).
Mme Fabre (Jeanne).
Mlle Fargues (Antoinette).
MM. Faugeras (Jean).
Ferminet (Marcel).
Frezil (Sébastien).
Mlle Gabriel (Marie-Joséphine).
MM. Gagnière (Louis).
Galibert (Marius).
Gardelli (Louis).
Gaelaud (Pierre).
Garnier (Jean-François).
Gasseng (Eloi).
Gaub (Jules).
Gaussot (Henri).
Geant (Jean).
Mme Genin (Georgette).
Mlle Genin (Renée).
Mme Ghesquière (Francine).
MM. Ginières (Fernand).
Goujon (Eugène).
Gourgues (François).
Mlle Goy (Aline).
MM. Grasdepot (Maurice).
Guérin (André).
Mmes Guilloteau (Julie).
Guimiot (Jeanne).
M. Haeffly (Marcel).
Mmes Hermet (Madeleine).
Herouard (Roberte).
MM. Hodiesne (Camille).
Jacquelinet (Paul).
Jacquin (Joseph).
Mmes Jacquot (Marie).
Janon (Emma).
MM. Jeanne (Roger).
Jeannin (Marie).
Jezequel (Jean-Claude).
Jonquieres (Louis).
Jupin (Paul).
Mmes Koffel (Germaine).
Labre (Pauline).
Lacaze (Marcelle).
MM. Lajoie (Albert).
Laparra (Pierre).
Mmes Laridant (Claire).
Lartigue (Jeanne).
Mlles Laurent (Marie).
Lavaud (Adrienne).
Mme Le Bourdon (Andrée).
MM. Lelanchon (Emile).
Lemieux (Emile).
Liautaud (Joseph).
Mme Logez (Marthe).
MM. Maglioli (Charles).
Maindive (Gaston).
Mlle Marc (Yvonne).
MM. Marge (Etienne).
Marie (Georges).
Marie (Lucien).
Maris (Georges).
Martin (Vidal).
Mme Masmejean (Juliette).

MM. Mat (Marcel).
Matet (Eugène).
Mathieu (Louis).
Maux (Albert).
Mlle Mazoue (Raymonde).
M. Meunier (Emile).
Mlle Michel (Marie).
Mme Milian de Laboz (Solange).
M. Moneuse (Gabriel).
Mlle Montesse (Marie).
MM. Montrelay (Etienne).
Moreau (Gabriel).
Mme Morisot (Marie).
MM. Moysset (Théodore).
Nassoy (Pierre).
Mlle Nicaud (Marie-Louise).
Mme Othe (Marcelle).
M. Ouahnoun (Joseph).
Mmes Pages (Marcelle).
Parenti (Juliette).
MM. Parisot (Paul).
Passat (Marcel).
Paul (Maurice).
Mlle Pelletier (Simone).
MM. Perez (Laurent).
Petouraud (Georges).
Piani (Jean-Baptiste).
Pierrard (Auguste).
Pittner (Amédée).
Poisson (Jacques).
Poitou (Louis).
Mlle Portens (Marie).
Mme Priet (Germaine).
M. Prieur (Marcel).
Mme Protet (Anne-Marie).
M. Raphaël (Albert).
Mme Regnier (Léa).
MM. Renard (Albert).
Reymond (Marius).
Richerme (Louis).
Rigal (Antoine).
Robert (Jean-Baptiste).
Robin (Jean).
Rougerie (Léon).
Mlle Saint Pe (Yvonne.
Salaun (Marcelle).
Mme Sauger (Colette).
MM. Sayn (André).
Schaal (Charlotte).
Serrano (Robert).
Servant (Gustave).
Simon (Raymond).
Soisson (André).
Mme Stoffel (Véronique).
MM. Sturny (Fernand).
Terramorsi (Antoine).
Terrier (Georges).
Mmes Terrier (Jeanne).
Thouin (Marie-Gabrielle).
Tiche (Gabrielle).
M. Tristani (Simon).
Mme Valette (Marie-Thérèse).
MM. Vanthournout (Maurice).
Vaubourg (Jules).
Vaucaire (Maurice).
Vergoin (Pierre).
Vincent (Arsène).
Woltz (Jean).
Zehnacker (Raymond).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Composition de la sous-commission interministérielle de nomenclature des actes de biologie médicale.

Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture et le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi n° 46-447 du 18 mars 1946 portant statut des laboratoires d'analyses médicales;
Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant un tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;
Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 fixant la composition de la commission permanente du tarif interministériel, et notamment les articles 2 et 3;
Vu l'arrêté du 14 décembre 1950 instituant une sous-commission technique chargée de proposer à la commission permanente du tarif interministériel la liste des actes de biologie avec leurs coefficients,

Arrêtent:

Art. 1er. — La sous-commission technique chargée de proposer à la commission permanente du tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires instituée par l'arrêté du 14 décembre 1950 visé ci-dessus est composée comme suit:

Pour le ministère de la santé publique et de la population.

Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux ou son représentant.
Le chef du service central de la pharmacie ou son représentant.

Pour le ministère du travail et de la sécurité sociale.

M. le docteur Fournier, chef du 10e bureau de la direction générale de la sécurité sociale, membre titulaire.
M. le docteur Hilaire, chargé de mission à la direction générale de la sécurité sociale, membre suppléant.

Pour le ministère de l'agriculture.

Le directeur des affaires professionnelles et sociales ou son représentant.

Pour le ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

M. le médecin colonel Magnier, chef des services médicaux du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, membre titulaire.
M. le médecin lieutenant-colonel Paget, chef du service des soins gratuits au même ministère, membre suppléant.

Pour la fédération nationale des organismes de sécurité sociale.

M. Breton, sous-directeur à ladite fédération.
MM. les docteurs Bernier et Pruvost, médecins conseils de la caisse régionale de sécurité sociale de Paris, ou leurs représentants respectifs.

Pour les caisses de mutualité sociale agricole.

Le directeur de la caisse centrale de secours mutuels agricoles ou son représentant.
Le médecin conseiller technique de la caisse centrale de secours mutuels agricoles ou son représentant.

Pour le conseil supérieur des laboratoires.

M. le professeur Polonovski, président du conseil supérieur des laboratoires, membre titulaire.
M. le professeur Gastinel, de la faculté de médecine de Paris, membre suppléant.
M. le professeur Lemierre, de la faculté de médecine de Paris, membre titulaire.
M. Desbordes, secrétaire général du conseil supérieur des laboratoires, membre suppléant.

Pour l'union fédérale des pharmacies de France.

M. Bagros, pharmacien, membre titulaire.
M. Danos, pharmacien, membre suppléant.
M. Thébault, pharmacien, membre titulaire.
M. Francke, pharmacien, membre suppléant.

Pour le syndicat des médecins biologistes.

M. le docteur Durupt, membre titulaire.
M. le docteur Feyel, membre suppléant.

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux au ministère de la santé publique et de la population, le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale, le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture et le directeur des pensions et services médicaux du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1951.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI PEQUIGNOT.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GULDNER.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale et par délégation.
Le conseiller technique,
MAURICE NEUVILLE.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

Liste des candidats reçus au concours pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de la santé.

Jar arrêté du 16 juin 1951:

Les candidats ci-après désignés sont déclarés reçus au concours du 25 mai 1951 pour le recrutement de cinq pharmaciens inspecteurs de la santé:

1 MM. Faivre (Raymond).
2 Morel (Jean).
3 Chesnard (Charles).
4 MM. Lalanne (Pierre).
5 Leguey (Robert).

Sont inscrits sur une liste supplémentaire les candidats suivants, classés avec les numéros ci-dessous indiqués:

6 MM. Chauvac (Lucien).
7 Dreyfus (Roger).
8 Hortala (Albert).
9 MM Fauconnier (René).
10 Corrard (Olivier).
11 Barthe (André).

Les candidats inscrits sur la liste supplémentaire pourront être nommés dans l'ordre de leur classement, en cas de défection ou de démission avant l'affectation définitive des candidats déclarés reçus.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 16 juin 1951, M. Arlet (G.), administrateur de 3e classe des postes, télégraphes et téléphones, est, à compter du 21 mai 1951, nommé à l'emploi d'administrateur de 2e classe des postes, télégraphes et téléphones et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Combelles, nommé receveur hors classe à Tunis.

Services extérieurs.

Par arrêté du 16 juin 1951, sont détachés, sur leur demande, auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) au titre des articles 99 (§ 3) et 102 de la loi du 19 octobre 1946, à compter du 1er mars 1951, pour exercer dans le service de la poste aux armées les fonctions de secrétaires des postes de 1re et de 2e classe et de conducteurs manipulants de 1re classe, les fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones dont les noms suivent:

MM.

Aubert (Yvon), inspecteur adjoint, bureaux ambulants de l'Est, secrétaire des postes de 1re classe.

Esnault (Michel), inspecteur adjoint, le Mans-Gare, secrétaire des postes de 1re classe.

Pince (Pierre), inspecteur adjoint, Paris-R. P., secrétaire des postes de 1re classe.

Gamelon (Jean), agent d'exploitation, Saint-Mandé, secrétaire des postes de 1re classe.

Martin (Robert), agent d'exploitation, Paris-98, secrétaire des postes de 1re classe.

Meunier (Etienne), agent d'exploitation, Lyon-central, secrétaire des postes de 1re classe.

Rebourgeard (Robert), agent d'exploitation, Paris-98, secrétaire des postes de 1re classe.

Bessard (Roger), contrôleur, Neuilly-sur-Seine, secrétaire des postes de 2e classe.

Gaudry (Jean), contrôleur, Toulouse-R. P., secrétaire des postes de 2e classe.

Vigouroux (Jean), agent principal d'exploitation, Brest, secrétaire des postes de 2e classe.

Barthe (André), agent d'exploitation, Toulouse-Gare, secrétaire des postes de 2e classe.

Collette (Jacques), agent d'exploitation, Paris-14, secrétaire des postes de 2e classe.

Rousseau (Albert), chargeur, bureaux ambulants du Sud-Est, secrétaire des postes de 2e classe.

Champion (Maurice), chargeur, bureaux ambulants du Sud-Ouest, conducteur manipulant de 1re classe.

Ces détachements sont prononcés pour une durée de cinq ans.

Par arrêté du 16 juin 1951, sont maintenus en position de détachement (art. 99, § 3, et 102 de la loi du 19 octobre 1946) auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) pour le service de la poste militaire et pour une durée maximum de cinq ans:

a) Pour compter du 15 octobre 1950.

M. Roy (René), inspecteur (1). — Sous-chef de section de 1re classe (2).

b) Pour compter du 6 février 1951.

MM.

Simon (Paul), inspecteur adjoint (1). — Secrétaire des postes de 1re classe (2).

Brechon (Henri), contrôleur. — Secrétaire des postes de 1re classe.

Clerc (Robert), contrôleur. — Secrétaire des postes de 1re classe.

Bidault (Emile), agent d'exploitation. — Secrétaire des postes de 1re classe.

Boespflug (Marcel), agent d'exploitation. — Secrétaire des postes de 1re classe.

Boyer (Marcel), agent d'exploitation. — Secrétaire des postes de 1re classe.

Gennetier (Gabriel), agent d'exploitation. — Secrétaire des postes de 1re classe.

(1) Grade administratif.
(2) Grade d'assimilation à la poste auxiliaire,

Antona (Paul), agent d'exploitation. — Secrétaire des postes de 2e classe.

Dao-Castellana (Jean), agent d'exploitation. — Secrétaire des postes de 2e classe.

Ripault (Armel), agent d'exploitation. — Secrétaire des postes de 2e classe.

Terrée (Gabriel), agent d'exploitation. — Secrétaire des postes de 2e classe.

Strebler (Marcel), agent d'exploitation. — Secrétaire des postes de 2e classe.

Demissy (Henri), contrôleur. — Secrétaire des postes de 2e classe.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Fonds de concours.

Par arrêté du 12 juin 1951, il a été ouvert au ministre de la marine marchande, pour l'exercice 1951, au titre des fonds de concours, un crédit de 4.208.275 F applicable au chapitres ci-après:

Chap. 1040. — Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale	215.000 F.
Chap. 1090. — Indemnités et allocations diverses aux personnels des services extérieurs	680.000
Chap. 1100. — Enseignement maritime. — Traitements et salaires	40.000
Chap. 3020. — Frais de missions et de déplacements.	150.900
Chap. 3070. — Enseignement maritime. — Matériel...	3.122.375
Total	4.208.275 F.

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mai 1951, page 5267, 2e colonne:

Au lieu de:

« Par arrêté du 18 mai 1951, M. Coudroy (Jean), élève à l'école nationale d'administration de la promotion « quarante-huit », est nommé à l'emploi d'administrateur civil de 3e classe, 1er échelon (adjoint), au ministère de la marine marchande et titularisé dans le grade correspondant à compter de la même date avec une ancienneté de six ans »,

Lire:

« Par arrêté du 18 mai 1951, M. Coudroy (Jean), élève à l'école nationale d'administration de la promotion « quarante-huit », est nommé à l'emploi d'administrateur civil de 3e classe, 1er échelon (adjoint), au ministère de la marine marchande pour compter du 1er janvier 1951 et titularisé dans le grade correspondant à compter de la même date, avec une ancienneté de six ans ».

(Le reste sans changement.)

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Par arrêté en date du 12 juin 1951, ont été nommés receveurs buralistes de 1re classe, en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée, les candidats ci-après désignés, inscrits pour cet emploi sur la liste générale de classement de l'année 1948:

C 5. — M. Emmanuelli (Charles), à Marseille-Montolivet (Bouches-du-Rhône).
C 6. — M. Magoux (Julien), à Montaignac-Saint-Hippolyte (Corrèze).
C 8. — M. Lourtau (François), à Bègles (Gironde).
C 16. — M. Morel (Francis), à Vitré (Ille-et-Vilaine).
C 21. — M. Roy (Jean), à Verdelais (Gironde).
C 23. — M. Douarin (Fernand), à Dinard (Ille-et-Vilaine).
C 37. — M. Le Gas (Etienne), à Saint-Meen (Ille-et-Vilaine).
C 47. — M. Moigne (Roger), à Pont-l'Evêque (Calvados).
C 57. — M. Lamolle (Hubert), à Castillon-sur-Dordogne (Gironde).
C 69. — M. Lallemand (Marius), à Rognes (Bouches-du-Rhône).
D 19 *bis*. — M. Vallet (Maurice), à Saint-Claude (Jura).

Ministère de la justice.

Interdiction temporaire de fonctions.

Par jugement en date du 12 juin 1951, la chambre du conseil du tribunal civil de Lyon a prononcé l'interdiction temporaire de Me Domergue, huissier près le tribunal civil de Lyon, et désigné l'huissier Dupeuble, de Lyon, pour l'administration provisoire de l'étude.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La Direction de la Documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de publier, sous le n° 1489, dans la série **Notes et Etudes documentaires,** le texte intégral du

TRAITE INSTITUANT LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER.

Ce traité, signé le 18 avril 1951 par la France, la Belgique, l'Italie, le grand-duché de Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne, comporte quatre titres et trois annexes:

Titres:

I. — De la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

II. — Des institutions de la Communauté.

III. — Dispositions économiques et sociales.

IV. — Dispositions générales.

Annexes:

I — Définition des expressions charbon et acier.

II. — Ferraille.

III. — Aciers spéciaux.

Cette note publie en outre les textes des protocoles signés par les représentants des six puissances, sur les questions suivantes:

Privilèges et immunités de la Communauté;

Statut de la Cour de justice;

Relations avec le Conseil de l'Europe.

Sont également publiés dans cette note les lettres échangées entre le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République française concernant la Sarre, ainsi que le texte de la convention relative aux dispositions transitoires.

L'ensemble de la note n° 1489 sur le **Traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier,** qui constitue un recueil de 48 pages format 21×31, est en vente au prix de **100** F. Commandes à adresser à *La Documentation Française,* 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). (Versements au C. C. P. Paris 9060-98.)

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Joigny (Yonne).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Joigny (Yonne).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics, établis conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943 ainsi que les directeurs-économes et sous-directeurs de ces établissements comptant au moins six ans de fonctions.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population de l'Yonne, 11, rue du Quatre-Septembre, à Auxerre.

Avis de vacance du poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux dans le département des Pyrénées-Orientales.

Un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux est actuellement vacant dans le département des Pyrénées-Orientales.

Les candidats doivent remplir les conditions fixées par le décret du 12 juin 1948 relatif au recrutement des médecins des services antituberculeux (médecins de sanatoriums publics, médecins à temps complet déjà en fonctions dans les dispensaires antituberculeux, médecins issus du concours de décembre 1950).

Les candidats devront, avant le 30 juillet 1951, adresser leur demande, accompagnée d'un exposé de leurs titres, à la direction départementale de la santé des Pyrénées-Orientales, où ils pourront obtenir tous renseignements utiles.

Gouvernement général de l'Algérie.

Avis relatif au remboursement anticipé des obligations de l'emprunt du gouvernement général de l'Algérie 3 p. 100 1902.

Il est porté à la connaissance du public qu'à dater du 15 juillet 1951 il sera procédé, en vertu d'un arrêté du 2 mai 1951, pris dans le cadre du décret du 16 juillet 1935, au remboursement anticipé des obligations de l'Emprunt du gouvernement général de l'Algérie 3 p. 100 1902, restant en circulation et non amorties.

Il est précisé, à ce sujet, que lesdites obligations seront remboursées à leur valeur nominale et cesseront de porter intérêt à compter de la date ci-dessus. En conséquence, les coupons portant les numéros 99 et suivants sont annulés. Ils devront être représentés en même temps que les obligations.

Le remboursement pourra être demandé à la caisse du trésorier général de l'Algérie ou des receveurs principaux des finances, aux guichets de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et des établissements bancaires contractants.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels,* 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	18 juin — Cours relevés après Bourse	DEVISES	19 juin 1951 — Cours relevés avant Bourse	19 juin 1951 — Cours cotés en Bourse
349 95	349 95	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 ..
702 125	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	702 25
1222 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1222 25
8060 ..	8060 ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8057 50
164 10	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	.... ..
326 80	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	326 80

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Compagnie des Chemins de Fer Secondaires du Nord-Est

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 52, RUE D'ISLE, A SAINT-QUENTIN
R. C. : Saint-Quentin n° 2144.

Tirage du 5 juin 1951.

Amortissement des 267 obligations 3 0/0 de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise remboursables le 1er janvier 1952 au pair à 500 F sous déduction de l'impôt.

PREMIER EMPRUNT 1869 (58 obligations)

1.098	1.099	1.100	1.102	1.117	1.193	1.195	1.198	1.200	1.208
1.120	1.123	1.124	1.125	1.126	1.209	1.215	1.217	1.224	1.231
1.131	1.138	1.140	1.148	1.149	1.233	1.238	1.239	1.245	1.252
1.152	1.153	1.154	1.158	1.166	1.254	1.261	1.262	1.265	1.270
1.171	1.172	1.174	1.176	1.180	1.272	1.278	1.279	1.280	1.282
1.184	1.186	1.188	1.191	1.192	1.283	1.284	1.286		

DEUXIÈME EMPRUNT 1874 (46 obligations)

3.126	3.128	3.129	3.130	3.131	3.189	3.192	3.196	3.199	3.206
3.133	3.136	3.137	3.140	3.150	3.207	3.216	3.218	3.222	3.223
3.152	3.154	3.156	3.157	3.158	3.224	3.227	3.232	3.235	3.237
3.159	3.161	3.163	3.173	3.175	3.248	3.249	3.253	3.257	3.258
3.176	3.184	3.186	3.187	3.188	3.260				

TROISIÈME EMPRUNT 1876 (82 obligations)

6.216	6.219	6.221	6.226	6.231	6.393	6.397	6.399	6.404	6.410
6.237	6.240	6.244	6.245	6.257	6.413	6.415	6.417	6.420	6.424
6.262	6.266	6.271	6.273	6.276	6.429	6.431	6.438	6.439	6.443
6.277	6.278	6.284	6.290	6.292	6.446	6.448	6.449	6.459	6.460
6.294	6.298	6.300	6.304	6.307	6.463	6.465	6.467	6.471	6.473
6.325	6.327	6.329	6.335	6.337	6.474	6.477	6.483	6.488	6.490
6.339	6.340	6.344	6.347	6.348	6.493	6.495	6.499	6.501	6.505
6.349	6.353	6.357	6.363	6.365	6.510	6.541			
6.369	6.380	6.383	6.388	6.391					

QUATRIÈME EMPRUNT 1878 (15 obligations)

7.508	7.514	7.517	7.518	7.519	7.520	7.521	7.522	7.527	7.531
		7.535	7.538	7.539	7.540	7.542			

CINQUIÈME EMPRUNT 1893 (20 obligations)

9.035	9.037	9.038	9.039	9.040	9.049	9.050	9.051	9.052	9.053
9.041	9.044	9.045	9.046	9.047	9.054	9.055	9.056	9.057	9.058

SIXIÈME EMPRUNT 1899 (26 obligations)

9.651	9.655	9.657	9.658	9.659	9.678	9.679	9.680	9.683	9.694
9.661	9.662	9.665	9.666	9.667	9.687	9.690	9.693	9.695	9.696
9.670	9.674	9.675	9.676	9.677	9.697				

SEPTIÈME EMPRUNT 1906 (20 obligations)

11.112	11.113	11.114	11.115	11.116	11.122	11.123	11.124	11.125	11.132
11.117	11.118	11.119	11.120	11.121	11.135	11.137	11.138	11.139	11.140

Obligations amorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

Tirage 1950.

1.602	1.606	1.615	1.616	1.617
1.623	1.624	1.629	1.630	1.634
1.636	1.637	1.642	1.644	1.646
1.647	1.648	1.650	1.680	1.688
1.695	1.698	1.704	1.708	1.711
1.715	1.718	1.719	1.721	1.723
1.744	1.752	2.337	2.348	2.352
2.353	2.354	2.356	2.368	2.372
2.374	2.378	2.379	2.383	2.384
2.386	3.891	3.895	3.896	3.898
3.899	3.900	3.903	3.904	3.906
3.907	3.910	3.923	3.924	3.925
3.933	3.934	5.325	5.329	5.331
5.334	5.336	5.337	5.340	5.346
5.354	5.355	5.363	5.364	5.370
5.375	5.384	5.403	5.404	5.406
5.411	5.412	5.413	5.428	5.431
5.438	5.440	5.488	5.489	5.490
5.494	5.495	5.497	5.501	5.504
5.506	5.514	5.516	5.519	5.520
5.521	5.522	5.530	5.531	5.535
7.995	8.000	8.012	8.013	8.014
8.022	8.025	8.026	8.028	8.476
8.477	8.478	8.479	8.480	8.482
8.483	8.484	8.486	8.487	8.488
9.319	9.321	9.322	9.323	9.325
9.326	9.328	9.329	9.333	9.334
9.337	9.340	9.341	9.342	9.344
9.345	9.348	9.350	9.351	9.354
9.355	9.356	9.358	9.359	9.361
10.485	10.486	10.487	10.491	10.492
10.493	10.494	10.495	10.496	10.497
10.500				

Tirage 1949.

569	570	572	574	576
664	672	684	690	695
701	702	703	3.788	3.790
3.794	3.801	3.804	3.837	3.838
5.839	5.842	5.843	5.868	5.934
5.966	5.968	5.970	5.971	5.977
5.978	5.986	5.987	5.989	5.992
5.994	5.995	6.004	6.005	6.009
6.031	6.050	6.053	7.686	7.689
8.572	11.319	11.327	11.329	11.330
11.331	11.332	11.333	11.343	

Tirage 1948.

535	666	929	1.429	1.691
1.964	1.967	2.382	2.582	2.939
3.647	3.741	4.280	4.628	5.406
5.698	6.236	6.538	6.571	6.832
6.983	7.546	7.902	8.064	8.222
8.338	8.515	8.563	8.752	8.820
9.177	9.420	9.907	10.001	10.331
10.432	10.668	10.674	11.441	

Tirage 1947.

736	787	742	956	961
1.109	1.111	2.112	2.287	2.915
2.959	3.201	3.759	3.874	4.998
5.736	5.822	5.898	6.566	7.688
7.746	10.096	10.106		

Tirage 1946.

540	1.972	2.103	2.182	2.259
2.524	2.991	6.522	6.888	6.923
7.066				

Tirage 1945.

720	1.421	1.497	2.798	2.960
3.251	4.178	4.562	4.575	5.096
5.098	5.633	6.265	6.925	7.138
8.103	8.437	10.267	11.444	

Tirage 1944.

561	2.173	3.511	4.211	5.899
	6.235	7.020	7.030	

Tirage 1943.

1.976	2.002	2.110	6.120	6.234
	7.556	7.685	7.826	

Tirage 1942.

393	422	741	4.950	
	7.031	7.070		

Tirage 1941.

142	390	409	480	638
799	1.164	1.565	2.079	2.207
2.251	2.807	2.859	3.013	3.467
3.551	4.149	4.417	4.746	5.735
5.861	5.935	6.176	6.324	6.516
6.642	6.824	6.982	7.006	7.015
7.157	7.298	7.878	8.008	8.209
9.974				

Tirage 1940.

1.430	1.748	5.972	6.515	7.028

Années antérieures à 1940.

88	414	416	421	424
425	1.469	1.974	3.074	3.193
4.395	5.257	5.620	5.911	6.375
6.781	6.819	7.029	7.036	7.548
7.584	7.595	7.602	7.719	7.959
7.968	7.970	8.029	8.033	8.662
9.088	10.387			

SOCIETE D'ELECTRICITE DE MARRAKECH

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juin 1951 : page 6037, 1re colonne, 2e ligne, au lieu de : « 3.223 à 240 », lire : « 8.233 à 240 ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Korowsky (Raymond), né le 6 février 1915 à Paris (4e), domicilié à Paris, 65, avenue des Champs-Elysées, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur, Daniel-Henri, né le 2 juin 1948 à Neuilly (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Corot.

M. Stéphane Heller, né à Vienne (Autriche) le 16 mai 1895, demeurant à Paris (8e), 34, avenue Hoche, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses fils mineurs : François, né à Vienne IX le 22 mars 1947, et Frédéric, né à Vienne XIX le 15 septembre 1934, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique de Heller celui de Huart, afin de s'appeler désormais Heller-Huart.

Mlle Cascouille-Carboulet (Juliette), née à Marseille le 19 novembre 1929, demeurant à Marseille, 8, rue Jullien-Jules, boulevard Oddo, présente une requête au garde des sceaux pour être autorisée à changer son nom en supprimant Cascouille et en ne laissant subsister que celui de Carboulet, vu la consonance immorale.

M. Zawisza (Edouard-Stanislas), né à Houdan (Seine-et-Oise) le 18 avril 1927, demeurant à Sevran (Seine-et-Oise), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Zaviza.

M. Gabriel-Zacharie Levy, industriel, né le 12 février 1913 à Bischwiller (Bas-Rhin), demeurant à Strasbourg, 13, rue Twinger, agissant tant en son nom personnel que pour ses enfants mineurs : Colette-Marthe, née le 22 février 1947 à Mont-de-Marsan (Landes), et Charles-Michel, né le 21 juin 1948 à Mont-de-Marsan, ainsi que pour ses enfants à naître, dépose auprès du garde des sceaux une requête à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Legrand, sous lequel il est connu.

BILANS DE SOCIÉTÉS

BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE

Situation au 31 mars 1951.

ACTIF

Comptes financiers :			
Numéraire en caisse :			
Or, lingots et monnaies.	701.732.824		
Divers	874.637.351		
		1.576.370.175	
Disponibilités en France		1.293.496.120	
Disponibilités à l'étranger		305.761.231	
Correspondants bancaires en France.		2.068.349.967	
Correspondants d'Algérie et de Tunisie.		486.729.332	
Portefeuille		69.410.509.721	
Titres de placement		1.050.444.613	
Titres appartenant à la caisse des retraites		985.112.441	
			77.176.773.600
Comptes de tiers :			
Comptes courants garantis pour nantissement de titres		1.866.720.180	
Avances à 30 jours sur bons du Trésor et effets publics		4.410.499.000	
			6.277.219.180
Valeurs immobilisées :			
Immobilisations (moins amortissements)		1.962.774.075	
Avances à l'Etat		6.650.000.000	
Avances à l'Algérie		1.200.000.000	
Avances à la Tunisie		500.000.000	
Avance à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord		5.000.000	
Titres de participation		5.316.735	
			10.323.090.810
Comptes de liaison et divers			10.351.398.417
Total de l'actif			104.128.482.007

PASSIF

Capitaux permanents :			
Capital		25.000.000	
Réserves statutaires		258.333.333	
Réserves facultatives		1.587.632.555	
Réserve spéciale de réévaluation		1.500.000.000	
Caisse des retraites des fonctionnaires et agents de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie		1.066.581.626	
			4.437.547.514
Engagements à vue :			
Comptes financiers :			
Billets au porteur en circulation		79.855.116.570	
Comptes de tiers :			
Trésor public	14.206.814		
Trésor algérien	93.750.048		
Trésor tunisien	1.012.398.629		
Comptes courants sur place	6.507.077.004		
Autres engagements à vue	5.033.352.133		
		12.660.784.628	
			92.515.901.198
Comptes de liaison et divers			7.175.033.295
Total du passif			104.128.482.007

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie,
M. FLOURET.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Sanatorium Départemental de Plougonven (Finistère)

Appel d'offres pour fourniture de toile à drap, toile à torchons, coutil matelas, coutil calle, taies d'oreillers, enveloppes d'édredons, housses d'édredons, matelas à ressorts, housses de matelas, blouses, vêtements de travail, toile bleue, coton blanc, chaises de cure.

Date limite de dépôt des soumissions : le 6 juillet 1951, à quatorze heures.

Date limite de dépôt des échantillons : le 4 juillet 1951, à quatorze heures.

Pour tous renseignements, s'adresser au sanatorium, bureau de l'économat.

AVIS DIVERS

Société Italienne pour les Chemins de Fer Méridionaux

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

CAPITAL : LIRE 17.500.000.000 ; CAPITAL VERSÉ : LIRE 17.423.779.000

SIÈGE SOCIAL : A FLORENCE (ITALIE)

Echange des actions de jouissance contre des actions de capital.

En exécution des décisions de l'assemblée extraordinaire des actionnaires et de l'assemblée spéciale des porteurs d'actions de jouissance qui se sont tenues à Florence le 4 décembre 1950 et qui ont été homologuées conformément à la loi, les actions de capital de lire 1.000 nominal émises en échange des actions de jouissance en circulation pourront être retirées, avant le 31 décembre 1951, auprès du siège à Rome de la société (via Quintino Sella, 54/A) contre dépôt des certificats représentant les actions de jouissance possédées et le versement préalable d'un montant unitaire de 500 lire destiné à la réserve extraordinaire, majoré de 120 lire pour les frais et de 2 lire à titre d'égalisation d'intérêt pour chaque mois entier de retard depuis la date de jouissance. Les actions devront être transmises par l'intermédiaire des établissements suivants :

Banca d'Italia, filiales de Florence, Gênes et Trieste, Banca nazionale del Lavoro, Banco di Napoli, Banco di Sicilia, Monte dei Paschi di Siena, Banca commerciale italiana, Banco di Roma, Crédito italiano, Banca popolare di Novara, Banca Toscana, Banco di S. Spirito.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

22 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. **Rollot-Athlétic-Club.** Modifications dans la composition du bureau. Siège social : café des Routiers, à Rollot.

28 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **La Sainte-Cécile.** But : développer le goût de la musique et créer entre ses membres des liens de solidarité et d'amitié. Siège social : école libre de garçons de Sainte-Flaive-des-Loups.

28 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association sportive Saint-Michel.** But : éducation physique et sports. Siège social : salle Saint-Michel, à Saint-Michel-Chef-Chef.

1er juin 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association pour la formation professionnelle des jeunes paysans de la région de Janzé.** But : créer, entretenir, défendre et développer les œuvres de formation agricole. Siège social : chez M. Gandon (Yves), Janzé.

5 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association sportive saint-gilloise.** But : pratique des exercices physiques ; préparer au pays des hommes robustes et créer entre ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social : mairie de Saint-Gilles-du-Méné.

7 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Amicale d'anciens marins de Harnes et environs.** But : conserver et renforcer entre ses membres les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les anciens marins. Une caisse de secours permettra d'assurer entre ses membres une aide mutuelle en cas de maladie et tous autres cas prévus aux statuts, ceci dans la mesure des ressources de sa caisse. Siège social : 190, Grande-Rue, Harnes.

13 juin 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Stade olympique nimois.** But : football association, athlétisme. Siège social : 16, rue Paul-Painlevé, Nîmes.

13 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale des commerçants de la rue du Consulat.** But : amélioration du commerce dans ladite rue. Siège social : 23, rue du Consulat, Limoges.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.